



ZPS Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain

Site Natura 2000 « FR4112009 »



VOLUME III : RECUEIL ADMINISTRATIF



TABLE DES MATIERES

ARRETE DE DESIGNATION DU SITE	3
PERSONNES ASSOCIEES.....	7
1. MEMBRES DU COPIL	8
2. MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL.....	11
A. <i>Groupe de travail sur la thématique « Forêt »</i>	11
B. <i>Groupe de travail sur la thématique « Etang »</i>	12
C. <i>Groupe de travail sur la thématique « Agriculture »</i>	13
D. <i>Groupe de travail sur la thématique « Rivière »</i>	14
REUNIONS.....	16
1. TABLEAU RECAPITULATIF DES REUNIONS LORS DE L'ELABORATION	17
2. COMPTE RENDUS DES COPIL	18
A. <i>COPIL N°1</i>	18
B. <i>COPIL N°2</i>	21
C. <i>COPIL N°3</i>	25
3. COMPTE RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL.....	32
A. <i>Groupe de travail 1^{ère} série</i>	32
B. <i>Groupe de travail 2^{ème} série</i>	49
C. <i>Groupe de travail 3^{ème} série</i>	68
D. <i>Groupe de travail forêt supplémentaire Juillet 2013</i>	81
4. COMPTE RENDUS DES GROUPES DES REUNIONS SUPPLEMENTAIRES.....	85
A. <i>Groupe de travail propriétaires d'étangs</i>	85
B. <i>Groupe de travail agriculteurs</i>	88
C. <i>Sortie de terrain</i>	91
DOCUMENTS DE COMMUNICATION	95
1. PLAQUETTE DE PRESENTATION DU SITE	96
2. PLAQUETTE – SYNTHESE DES PHASES 1 ET 2.....	100
3. PLAQUETTE – PLAN D' ACTIONS ET OUTILS.....	108

Arrêté de désignation du site

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain

(zone de protection spéciale)

NOR :	DEV	N	06	50	2	1	6	A
-------	-----	---	----	----	---	---	---	---

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :


Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » (zone de protection spéciale FR4112009) l'espace délimité sur les dix cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Meuse : Autrécourt-sur-Aire, Beaulieu-en-Argonne, Brabant-le-Roi, Brizeaux, Clermont-en-Argonne, Contrisson, Foucaucourt-sur-Thabas, Froidos, Futeau, Laheycourt, Laimont, Lavoye, Lisle-en-Barrois, Louppy-le-Château, Neuville-sur-Ornain, Noyers-Auzécourt, Rancourt-sur-Ornain, Rarécourt, Revigny-sur-Ornain, Seuil-d'Argonne, Sommeilles, Val-d'Ornain, Vaubecourt, Villers-aux-Vents, Villotte-devant-Louppy, Waly.

Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Meuse, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 AVR. 2006



Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4112009 Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement

A092	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
A038	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>
A037	Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
A321	Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>
A027	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A104	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>
A068	Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
A120	Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A234	Pic cendré	<i>Picus canus</i>
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
A075	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement

A085	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
A087	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
A155	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
A113	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
A164	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
A165	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>
A086	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
A099	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
A062	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
A123	Gallinule Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
A067	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
A459	Goéland leucophée	<i>Larus cachinnans</i>
A017	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
A284	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
A064	Harelda boréale	<i>Clangula hyemalis</i>
A070	Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
A249	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
A058	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
A043	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>
A041	Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>
A136	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
A295	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>
A341	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
A298	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
A055	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>
A233	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>

Personnes associées

1. Membres du COPIL

Il s'agit ici de la liste officielle et initiale, des mises à jour seront nécessaires pour une utilisation ultérieure de ce listing.

ORGANISME	FONCTION	TITRE	PRÉNOM	NOM
CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE	Monsieur le Président	Monsieur	Jean-Pierre	MASSERET
CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Christian	NAMY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAR-LE-DUC	Madame la Présidente	Madame	Nelly	JACQUET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TRIAUCOURT-VAUBECOURT	Monsieur le Président	Monsieur	Guy	SANSEY
	Monsieur le Président du COPIL	Monsieur	Philippe	VAUTRIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE	Monsieur le Président	Monsieur	Dominique	DURAND
SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS	Monsieur le Président	Monsieur	Christophe	ANTOINE
MAIRIE D'AUTRECOURT SUR AIRE	Monsieur le Maire	Monsieur	Bernard	BOULANGET
MAIRIE DE BEAULIEU EN ARGONNE	Monsieur le Maire	Monsieur	Claude	HALLER
MAIRIE DE BRABANT LE ROI	Madame le Maire	Madame	Michèle	VELTY
MAIRIE DE BRIZEAUX	Monsieur le Maire	Monsieur	Ivan	BASSUEL
MAIRIE DE CLERMONT EN ARGONNE	Monsieur le Maire	Monsieur	François	LHULLIER
MAIRIE DE CONTRISSON	Monsieur le Maire	Monsieur	François	CLAUSSE
MAIRIE DE FOUCAUCOURT SUR THABAS	Monsieur le Maire	Monsieur	Gérard	PIERRE
MAIRIE DE FROIDOS	Monsieur le Maire	Madame	Annie	PEROT
MAIRIE DE FUTEAU	Madame le Maire	Madame	Chantal	COLSON
MAIRIE DE LAHEYCOURT	Monsieur le Maire	Monsieur	Didier	MASSE
MAIRIE DE LAIMONT	Monsieur le Maire	Monsieur	Philippe	VAUTRIN
MAIRIE DE LAVOYE	Monsieur le Maire	Monsieur	Olivier	CHAZAL
MAIRIE DE LISLE EN BARROIS	Monsieur le Maire	Monsieur	Christophe	LANG
MAIRIE DE LOUPPY-LE-CHATEAU	Monsieur le Maire	Monsieur	Emile	THOUVENIN

MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-ORNAIN	Monsieur le Maire	Monsieur	Jean-Louis	DEPAQUIS
MAIRIE DE NOYERS-AUZÉCOURT	Monsieur le Maire	Monsieur	Jean-Claude	NYCZ
MAIRIE DE RANCOURT-SUR-ORNAIN	Monsieur le Maire	Monsieur	Michel	PERRIN
MAIRIE DE RARÉCOURT	Monsieur le Maire	Monsieur	Denis	LOUIS
MAIRIE DE REVIGNY-SUR-ORNAIN	Monsieur le Maire	Monsieur	Pierre	BURGAIN
MAIRIE DU SEUIL D'ARGONNE	Madame le Maire	Madame	Marie-Claude	MICHEL
MAIRIE DE SOMMEILLES	Monsieur le Maire	Monsieur	Jacques	HORNUEL
MAIRIE DU VAL D'ORNAIN	Monsieur le Maire	Monsieur	Jean-Paul	REGNIER
MAIRIE DE VAUBÉCOURT	Madame le Maire	Madame	Martine	AUBRY
MAIRIE DE VILLERS-AUX-VENTS	Monsieur le Maire	Monsieur	Gilbert	SAVOUROUX
MAIRIE DE VILLOTTE DEVANT LOUPPY	Madame le Maire	Madame	Catherine	ZANON
MAIRIE DE WALY	Monsieur le Maire	Monsieur	Yves	PILLEMENT
ENTENTE MARNE	Monsieur le Président	Monsieur	Pascal	PERROT
ENTENTE OISE-AINE	Monsieur le Président	Monsieur	Gérard	SEIMBILLE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Jean-Luc	PELLETIER
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Michel	JUBERT
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Gérard	DRENERI
OFFICE DE TOURISME DE REVIGNY-SUR-ORNAIN	Monsieur la Présidente	Madame	Mauricette	JACQUET
OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ARGONNE	Monsieur le Président			
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Daniel	DELLENBACH
JEUNES AGRICULTEURS DE LA MEUSE	Monsieur le Président			
CONFEDERATION PAYSANNE DE LA MEUSE	Monsieur le Président			
COORDINATION RURALE DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Gilles	KELLER
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE AGRICOLE DE LA MEUSE	Monsieur le Président			
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Michel	THOMAS
FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES	Monsieur le Président			
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LORRAINE	Monsieur le Président	Monsieur	Cyrille	DIDIER
MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT	Monsieur le Président	Monsieur	Antonin	DEBRAND

CENTRE ORNITHOLOGIQUE LORRAIN	Monsieur le Coordinateur Régional	Monsieur	Jean	FRANCOIS
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	Monsieur le Président	Monsieur	Dominique	LANDRAGIN
CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	Monsieur le Président	Monsieur	Serge	MULLER
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	Monsieur le Président			
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MEUSE	Monsieur le Président			
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Monsieur le Président	Monsieur	Marc	BLANC
UNICEM				
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE	Monsieur le Président	Monsieur	Emile	SINDT
COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOE-KAYAK		Monsieur	Bruno	MARCHAL
SANEF	Monsieur le Président			
SYNDICAT PISCICOLE DE LA MEUSE	Monsieur le Président			
PREFECTURE DE LA MEUSE	Madame le Préfet	Madame	Isabelle	DILHAC
D.R.E.A.L	Monsieur le Directeur Régional			
ETAT MAJOR DE LA REGION TERRE NORD-EST	Le Commandant			
DIRECTION REGIONALE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	Monsieur le Directeur Régional			
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MEUSE	Monsieur le Directeur Départemental	Monsieur		LIOGIER
DIRECTION TERRITORIALE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS	Monsieur le Directeur Territorial	Monsieur	Jean-Pierre	RENAUD
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE	Le Délégué inter- régional			
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	Le Délégué inter- régional			
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DU NORD EST	La Directrice inter- régionale	Madame	Corinne	DE LA PERSONNE

2. Membres des groupes de travail

A. Groupe de travail sur la thématique « Forêt »

ORGANISME	FONCTION	TITRE	PRÉNOM	NOM
MAIRIE DE RARÉCOURT	Monsieur le Maire	Monsieur	Denis	LOUIS
ARGONNE FAN NATURE/ PNR	Monsieur le Président	Monsieur	Jean Pierre	MASI
PREFECTURE DE LA MEUSE	Madame le Préfet	Madame	Colette	DESPREZ
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MEUSE		Monsieur	Jean Louis	MIGEON
CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Christian	NAMY
MAIRIE DE CLERMONT EN ARGONNE	Monsieur le Maire	Monsieur	François	LHULLIER
MAIRIE DE FROIDOS	Monsieur le Maire	Madame	Annie	PEROT
MAIRIE DE NOYERS-AUZÉCOURT		Monsieur	Jean-Claude	NYCZ
MAIRIE DE VILLERS-AUX-VENTS	Monsieur le Maire	Monsieur	Gilbert	SAVOUROUX
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE		Monsieur	Mathieu	NEYRINCK
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	Monsieur le Président			
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Agence de Bar le Duc	Monsieur	Jean Marc	BREZARD
ANES ART GONNE	M le Président	Monsieur	Jacques	THIERCY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TRIAUCOURT-VAUBECOURT	Monsieur le Président	Monsieur	Guy	SANZEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE	Monsieur le Président	Monsieur	Dominique	DURAND
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE		Monsieur	Patrice	HILAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE		Madame	Séverine	FRANCOIS
COPARY		Madame	Virginie	DANIEL
COPARY		Madame	Aurélie	VARINOT
	Monsieur le Président du COPIL	Monsieur	Philippe	VAUTRIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAR-LE-DUC	Madame la Présidente	Madame	Nelly	JACQUET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY	Monsieur le Président	Monsieur	Didier	MASSE
SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS	Monsieur le Président	Monsieur	Christophe	ANTOINE
D.R.E.A.L		Monsieur	Marc	JAMMET
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MEUSE	Monsieur le Président			
SYLVOBOIS	Monsieur le Président			
MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT	Monsieur le Président	Madame	Régine	MILLARAKIS
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE ARDENNES	Antenne Départementale des Ardennes	Monsieur	Pierre	DETCHEVERRY
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Agence de Bar le Duc	Monsieur	Philippe	MILLARAKIS

B. Groupe de travail sur la thématique « Etang »

ORGANISME	FONCTION	TITRE	PRÉNOM	NOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE	Monsieur le Président	Monsieur	Dominique	DURAND
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE		Monsieur	Patrice	HILAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE		Madame	Séverine	FRANCOIS
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LORRAINE	Monsieur le Président	Monsieur	Cyrille	DIDIER
ASSOCIATION ARGONNE PNR	Monsieur le Président	Monsieur	Olivier	AIMONT
PREFECTURE DE LA MEUSE	Madame le Préfet	Madame	Colette	DESPREZ
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MEUSE		Monsieur	Jean Louis	MIGEON
MAIRIE DE LAHEYCOURT	Monsieur le Maire	Monsieur	Didier	MASSE
ENTENTE MARNE		Monsieur	Nicolas	MARRACK
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE		Monsieur	Mathieu	NEYRINCK
FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES	Monsieur le Président	Monsieur	Eric	RIBET
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	Monsieur le Président			
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Monsieur le Président	Monsieur	Marc	BLANC
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION		Monsieur	Jérôme	ROBINET ROUSSEL
ANES ART GONNE	M le Président	Monsieur	Jacques	THIERCY
COPARY		Madame	Virginie	DANIEL
COPARY		Madame	Aurélie	VARINOT
	Monsieur le Président du COFIL	Monsieur	Philippe	VAUTRIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BARLE-DUC	Madame la Présidente	Madame	Nelly	JACQUET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TRIAUCOURT-VAUBECOURT	Monsieur le Président	Monsieur	Guy	SANZEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY	Monsieur le Président	Monsieur	Didier	MASSE
SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS	Monsieur le Président	Monsieur	Christophe	ANTOINE
D.R.E.A.L		Monsieur	Marc	JAMMET
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	Monsieur le Président	Monsieur	Dominique	LANDRAGIN
DIRECTION REGIONALE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	Monsieur le Directeur Régional	Monsieur	François	BADIE
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	Le Délégué inter-régional			

AAPMA La truite de la Vallée de la Biesme	Monsieur le Président	Monsieur	Gérard	LEY
AAPPMA de la Truitelle	Monsieur le Président	Monsieur	Eric	ABBADATI
AAPPMA la Saumonée de l'Aisne	Monsieur le Président	Monsieur	Patrick	GERARD
AAPPMA Aire et Cousances	Monsieur le Président	Monsieur	Eric	RIBET
MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT	Monsieur le Président			
PROPRIETAIRE ETANG		Monsieur	Geoffroy	PETIT
PROPRIETAIRE ETANG		Monsieur	Daniel	PETIT
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES D'ETANG	Monsieur le Président	Monsieur	Claude	THIEBAUT
PROPRIETAIRE ETANG		Monsieur	Steve	WELLS
PROPRIETAIRE ETANG		Monsieur	Hugues	JACQUIN
PROPRIETAIRE ETANG		Monsieur	Francis	LELONG
PROPRIETAIRE ETANG		Monsieur	Alain	PROTAIN
PROPRIETAIRE ETANG		Monsieur	Serge	CABART
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Agence de Bar le Duc	Monsieur	Philippe	MILLARAKIS
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE ARDENNES	Antenne Départementale des Ardennes	Monsieur	Pierre	DETCHEVERRY

C. Groupe de travail sur la thématique « Agriculture »

ORGANISME	FONCTION	TITRE	PRÉNOM	NOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE	Monsieur le Président	Monsieur	Dominique	DURAND
MAIRIE DE RARÉCOURT	Monsieur le Maire	Monsieur	Denis	LOUIS
MAIRIE DE REVIGNY-SUR-ORNAIN	Monsieur le Maire	Monsieur	Pierre	BURGAIN
MAIRIE DE WALY	Monsieur le Maire	Monsieur	Yves	PILLEMENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE		Monsieur	Patrice	HILAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE		Madame	Séverine	FRANCOIS
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Daniel	DELLENBACH
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LORRAINE	Monsieur le Président	Monsieur	Cyrille	DIDIER
ASSOCIATION ARGONNE PNR	Monsieur le Président	Monsieur	Olivier	AIMONT
COPARY		Madame	Virginie	DANIEL
COPARY		Madame	Aurélie	VARINOT
	Monsieur le Président du COPII	Monsieur	Philippe	VAUTRIN
EXPLOITANT AGRICOLE		Monsieur	Laurent	HAVETTE
EXPLOITANT AGRICOLE		Monsieur	Jean Didier	LOZE
EXPLOITANT AGRICOLE		Monsieur	Fabrice	GREGOIRE
EXPLOITANT AGRICOLE		Monsieur	Thierry	LOUVET
EXPLOITANT AGRICOLE		Monsieur	André	DEKETELE
EXPLOITANT AGRICOLE		Monsieur	David	DOUBLET
EXPLOITANT AGRICOLE		Monsieur	Christophe	BALTHAZARD
EXPLOITANT AGRICOLE		M et Madame		MAGINOT
PREFECTURE DE LA MEUSE	Madame le Préfet	Madame	Isabelle	DILHAC

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MEUSE		Monsieur	Jean Louis	MIGEON
ANES ART GONNE	M le Président	Monsieur	Jacques	THIERCY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAR-LE-DUC	Madame la Présidente	Madame	Nelly	JACQUET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TRIAUCOURT-VAUBECOURT	Monsieur le Président	Monsieur	Guy	SANZEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY	Monsieur le Président	Monsieur	Didier	MASSE
SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS	Monsieur le Président	Monsieur	Christophe	ANTOINE
JEUNES AGRICULTEURS DE LA MEUSE	Monsieur le Président			
CONFEDERATION PAYSANNE DE LA MEUSE	Monsieur le Président			
COORDINATION RURALE DE LA MEUSE		Madame	Anne	ROUSSEL
D.R.E.A.L		Monsieur	Marc	JAMMET
MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT		Madame	Régine	MILLARAKIS
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Agence de Bar le Duc	Monsieur	Philippe	MILLARAKIS

D. Groupe de travail sur la thématique « Rivière »

ORGANISME	FONCTION	TITRE	PRÉNOM	NOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE	Monsieur le Président	Monsieur	Dominique	DURAND
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE		Monsieur	Patrice	HILAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE		Madame	Séverine	FRANCOIS
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DE LA MEUSE	Monsieur le Président	Monsieur	Daniel	DELLENBACH
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LORRAINE	Monsieur le Président	Monsieur	Cyrille	DIDIER
ASSOCIATION ARGONNE PNR	Monsieur le Président	Monsieur	Olivier	AIMONT
PREFECTURE DE LA MEUSE	Madame le Préfet	Madame	Isabelle	DILHAC
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MEUSE		Monsieur	Jean Louis	MIGEON
MAIRIE DE FROIDOS	Monsieur le Maire	Madame	Annie	PEROT
MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-ORNAIN	Monsieur le Maire	Monsieur	Jean-Louis	DEPAQUIS
MAIRIE DE VILLERS-AUX-VENTS	Monsieur le Maire	Monsieur	Gilbert	SAVOUROUX
ENTENTE MARNE		Monsieur	Nicolas	MARRACQ
ENTENTE OISE-AINE		Monsieur	Olivier	HOUDAYER
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE		Monsieur	Mathieu	NEYRINCK
FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES	Monsieur le Président	Monsieur	Eric	RIBET
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Monsieur le Président	Monsieur	Marc	BLANC
UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION		Monsieur	Jérôme	ROBINET ROUSSEL
VOIES NAVIGABLE DE France DU NORD EST	La Directrice inter-régionale	Madame	Corrine	DE LA PERSONNE
AAPPMA de Revigny		Monsieur	Jean-Pierre	DANDEU

ANES ART GONNE	M le Président	Monsieur	Jacques	THIERCY
D.R.E.A.L		Monsieur	Marc	JAMMET
COPARY		Madame	Virginie	DANIEL
COPARY		Madame	Aurélie	VARINOT
	Monsieur le Président du COFIL	Monsieur	Philippe	VAUTRIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAR-LE-DUC	Madame la Présidente	Madame	Nelly	JACQUET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TRIAUCOURT- VAUBECOURT	Monsieur le Président	Monsieur	Guy	SANZEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY	Monsieur le Président	Monsieur	Didier	MASSE
SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS	Monsieur le Président	Monsieur	Christophe	ANTOINE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	Monsieur le Directeur Régional	Monsieur	François	BADIE
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	Le Délégué inter-régional			
AAPPMA La truite de la Vallée de la Biesme	Monsieur le Président	Monsieur	Gérard	LEY
AAPPMA de la Truitelle	Monsieur le Président	Monsieur	Eric	ABBADATI
AAPPMA la Saumonée de l'Aisne	Monsieur le Président	Monsieur	Patrick	GERARD
AAPPMA Aire et Cousances	Monsieur le Président	Monsieur	Eric	RIBET
MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT	Monsieur le Président			
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Agence de Bar le Duc	Monsieur	Philippe	MILLARAKIS
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE ARDENNES	Antenne Départementale des Ardennes	Monsieur	Pierre	DETCHEVERRY

Réunions

1. Tableau récapitulatif des réunions lors de l'élaboration

Lieu	Date	COFIL	Groupe de travail	Réunion complémentaire	Présentation
30/03/2011 Réunion calage démarrage mission					
14/04/2011 Journée de découverte du site pour les élus et les équipes CODECOM					
Laimont	09/05/2011	COFIL 1			
Clermont en Argonne	16/11/2011		GRUPE TRAVAIL ETANGS		
Beausite	16/11/2011		GRUPE TRAVAIL FORETS		
Revigny sur Ornain	17/11/2011		GRUPE TRAVAIL RIVIERES		
Revigny sur Ornain	17/11/2011		GRUPE TRAVAIL AGRICULTURE		
Laheyecourt	25/01/2012			Groupe de travail spécifique propriétaires d'étangs	
Beausite	28/03/2012		GRUPE TRAVAIL ETANGS		
Clermont en Argonne	28/03/2012		GRUPE TRAVAIL FORETS		
Revigny sur Ornain	29/03/2012		GRUPE TRAVAIL RIVIERES		
Revigny sur Ornain	29/03/2012		GRUPE TRAVAIL AGRICULTURE		
Triaucourt	31/05/2012			Groupe de travail spécifique agriculteurs	
Laheyecourt/ Beau lieu	11/06/2012			Sortie sur le terrain membres des groupes de travail	
Andernay	28/06/2012	COFIL 2			
Metz	24/01/2013				Présentation CSRPN
Revigny sur Ornain	17/12/2012		GRUPE TRAVAIL AGRICULTURE		
Revigny sur Ornain	17/12/2012		GRUPE TRAVAIL RIVIERES		
Beausite	18/12/2012		GRUPE TRAVAIL ETANGS		
Clermont en Argonne	19/12/2012		GRUPE TRAVAIL FORETS		
	09/07/2013			GRUPE TRAVAIL FORETS	
Laimont	21/10/2013	COFIL 3			
		3	12	4	1

2. Compte rendus des COPIL

A. COPIL N°1

*Zone de Protection Spéciale « Forêts et étangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain »
Rédaction du Document d'objectifs dans le cadre de la procédure Natura 2000*

Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 9 mai 2011 – LAIMONT (55800)

Présents :

- Conseil Général de la Meuse, Thomas GLAY - technicien
- Codecom de Bar le Duc, Hervé VUILLAUME - Vice-Président
- Codecom de Triaucourt, Guy SANZEY - Président
- Codecom du Pays de Revigny, Philippe VAUTRIN - Président
- Codecom du Centre Argonne, Dominique DURANT - Président
- Syndicat mixte du Pays Barrois, Adélie MARTIN – Directrice
- Mairie de Bar le Duc, Marilyne MENOUX – Adjointe à l'environnement et démocratie locale
- Mairie de Futeau, Chantal COLSON – Maire
- Mairie de Lahaycourt, Hughes JACQUIN – Conseiller municipal
- Mairie de Lisle en Barrois, Christophe LANG - Maire
- Mairie de Rancourt sur Ornain, Miche PERRIN - Maire
- Mairie de Rarécourt, Laurent HAVETTE – Conseiller municipal
- Mairie de Villers aux Vents, Gilbert SAVOUROUX – Maire
- Chambre d'Agriculture de la Meuse, Gilles FRENE – Chef de projet Biodiversité
- Conservatoire des Sites Lorrains, Cyrille DIDIER – Chargé de mission
- Direction Régionale AESN, François BADIE – représentant le Directeur Régional
- DDT Meuse, Jean-Louis MIGEON – Chargé de mission Grenelle
- ONF, JM BREZARD et Sébastien BERTHELON – représentants direction territoriale
- ONCFS, Hubert JEANDINOT – Garde ONCFS
- VNF Nord Est, Laurent SIMONIN et Alain MORAT
- UNICEM, Jérôme ROBINET ROUSSEL – Représentant
- Codecom du Pays de Revigny, Virginie DANIEL – Vice-Présidente
- Codecom du Pays de Revigny, Aurélie VARINOT – DGS
- Codecom du Pays de Revigny, Sandra VANNESSON – mission développement durable

Pour l'opérateur :

- CPIE Woëvre – Côtes de Meuse, Olivier AIMONT - Directeur
- CPIE Woëvre – Côtes de Meuse, Alexandra PINATON – Directrice-adjointe
- CPIE Woëvre – Côtes de Meuse, Arnaud NOËL – Chargé d'études
- Chambre d'Agriculture, Patrice HILAIRE – Responsable d'équipe Natura 2000
- ONF, Raphaël TRUNCKENWALD – Chargé d'études

Absents excusés :

- Mairie de Clermont en Argonne, François LHUILLIER – Maire
- Mairie de Froidos, Annie PEROT – Maire
- Mairie de Lahaycourt, Didier MASSE – Maire
- FDPPMA, Hervé SALVE – Directeur
- Syndicat des sylviculteurs et producteurs de bois, Monsieur le Président

Ordre du jour :

- Rappel Natura 2000 : la procédure, les enjeux, la démarche sur le site Argonne / Ornain
- Présentation des membres du groupement de prestataires chargés de la rédaction du DocOb : leur mission, leur méthodologie
- Organigramme du processus : le rôle du Comité de pilotage, des groupes de travail, des éventuels groupes techniques ad'hoc
- Mobilisation pour les groupes de travail : personnes ressources et structures identifiées, inscriptions complémentaires
- Calendrier prévisionnel de la mission et prochains rendez-vous.

Compte rendu

Philippe VAUTRIN (Copary), Président du Comité de Pilotage, accueille les participants et introduit le contexte de la réunion. Il rappelle que la COPARY assure la maîtrise d'ouvrage de la mission de rédaction du DocOb pour le compte de l'ensemble des Communautés de communes concernées par la ZPS. Il précise également que des Vice-Présidences géographiques ont été instituées afin de favoriser l'intégration du processus, le passage et l'appropriation des informations et enjeux par territoire:

- **Alain JEANNESSON** assure la vice-présidence géographique pour le secteur Centre Argonne
- **Guy SANZEY** précise que pour des raisons de mandat, Olivier Chazal n'assure plus la fonction de Vice-Présidence pour le secteur de Triaucourt – Vaubécourt. Cette vice-présidence reste à préciser
- **Virginie DANIEL** assure la Vice-présidence pour le secteur du Pays de Revigny, et de Bar le Duc par délégation.

Olivier AIMONT (CPIE) rappelle la procédure Natura 2000, et précise la désignation du site « Forêt et étangs d'Argonne – Vallée de l'Ornain » au titre de la Directive Oiseaux (ZPS).

Alexandra PINATON (CPIE) présente ensuite la démarche du groupement, assurant la maîtrise d'œuvre de la mission. Le groupement proposé par le CPIE, la Chambre d'Agriculture et l'ONF permettent en effet de répondre aux enjeux et à la complexité du site :

- en matière d'expertise
 - ONF : forêts – étangs – Ornain / présentation des enjeux écologiques et de la méthodologie par Raphaël TRUNCKENWALD
 - Chambre d'Agriculture : milieux agricoles / présentation des enjeux écologiques et de la méthodologie par Patrice HILAIRE
 - CPIE : Aire, affluents et autres cours d'eau / présentation des enjeux écologiques et de la méthodologie par Arnaud NOËL
- en matière de coordination / animation communication, mission principalement assurée par le CPIE, avec la contribution des experts de la Chambre d'Agriculture et de l'ONF.

La démarche de concertation est ensuite proposée sur la base de plusieurs instances :

- des groupes de travail géographiques, permettant la déclinaison de Natura 2000 en lien avec les projets de territoire des EPCI,
- des groupes de travail thématiques, selon des problématiques communes à plusieurs territoires (forêt, étangs, agriculture, rivière).

La constitution des groupes de travail thématiques et / ou géographiques sera dépendante de la représentation des acteurs volontaires pour y participer.

- Enfin, des entretiens individuels, permettant d'une part d'informer, de sensibiliser et d'impliquer les acteurs locaux aux enjeux de Natura 2000, et d'autre part de capitaliser les informations utiles à la bonne conduite de la mission (connaissance des structures, des personnes ressources, des projets).

La phase 1 – Inventaire et analyse de l'existant, officiellement lancée, prendra fin en février 2012.

La phase 2 – Hiérarchisation des enjeux et objectifs prendra fin en mai 2012.

Les phases 1 et 2 feront l'objet d'un comité de pilotage en mai 2012.

La phase 3 – définition des mesures et rédaction du document final s'achèvera en février 2013. Le Docob devra être validé par un dernier comité de pilotage prévu en février 2013.

Le diaporama support du Comité de pilotage est disponible en annexe du présent compte-rendu.

Questions diverses – Remarques

Guy SANZEY (CODECOM Triaucourt Vaubécourt) s'interroge sur les incidences réglementaires de Natura 2000 au terme de la rédaction du Docob. L'Opérateur informe que, à ce jour, Natura 2000 est une démarche basée sur la concertation et le volontariat. Sa réussite et la bonne mise en œuvre des mesures définies dans le Docob dépendront de la capacité de mobilisation et des conditions de concertation.

Adélie MARTIN (Pays Barrois) informe de la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échéance 2014. Elle souligne l'importance de mettre en cohérence les prescriptions de Natura 2000 avec les outils de planification territoriale.

Indépendamment de la démarche Natura 2000, l'ONF informe du projet en cours de Réserve Biologique Intégrale sur une partie du massif forestier.

Suites de la démarche :

Le CPIE insiste sur la nécessité de mobilisation des acteurs locaux aux groupes de travail, et incite les participants à retourner les inscriptions afin de constituer les groupes (opérationnels dès Octobre 2011).

Les contacts seront pris rapidement pour mener les entretiens individuels (juin- juillet).

La Vice Présidente, Virginie DANIEL

B. COPIL N°2

Zone de Protection Spéciale "Forêts et Etangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain"

Rédaction du Document d'Objectifs dans le cadre du processus Natura 2000

Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage n° 2 du 28 juin 2012

Salle des Fêtes d'Andernay (55 800)

Présents :

Philippe VAUTRIN (Président du CoPil)
Virginie DANIEL (CdC du Pays de Revigny)
Aurélie VARINOT (CdC du Pays de Revigny)
Didier MASSÉ (CDC du Pays de Revigny et
Commune de Laheyecourt)
Pierre BURGAIN (Commune de Revigny-sur-
Ornain et CG 55)
Anthony BONTEMPS (CdC de
Triaucourt/Vaubecourt)
Alain JEANNESSON (CdC du Centre Argonne)
Cecilia ELKAIM (CdC du Centre Argonne)
Adélie MARTIN (Syndicat Mixte du Pays Barrois)
Michel PERRIN (Commune de Rancourt-sur-
Ornain)
Catherine ZANON (Commune de Villotte-
devant-Louppy)
Philippe MILLARAKIS (ONF)

Olivier AIMONT (CPIE Woèvre-Côtes de Meuse)
Alexandra PINATON (CPIE Woèvre-Côtes de
Meuse)
Marie REYNÉ (Entreprendre Durable)
Patrice HILAIRE (Chambre d'Agriculture de la
Meuse)
Sébastien BERTHELON (ONF)
Jean-Louis MIGEON (DDT Meuse)
Cyrille DIDIER (CENL)
Jérôme ROBINET ROUSSEL (UNICEM)
Jacques LAPLANCHE (CRPF)
Alain BEGUINET (CDPD)
Denis HELHINGER (CDRP)
Marc JAMMET (DREAL)
Nicolas MARRACQ (Entente Marne)
Mathieu NEYRINC (FDCM)
Régine MILLARAKIS (MNE)

Absents excusés :

Jean-Paul REIGNER (Commune du Val d'Ornain)
Pascal PERROT (Entente Marne)
Frédéric ROZET (ONCFS)
Laurent SIMONET (VNF)
Olivier HOUDAYER (Entente Oise-Aisne)

Ordre du jour

- Validation de la phase 1 : Inventaire et analyse de l'existant
- Validation de la phase 2 : Hiérarchisation des enjeux et des objectifs de développement durable
- Lancement de la phase 3 : Objectifs et mesures appropriées

Compte-rendu

Philippe VAUTRIN (Copary), Président du Comité de Pilotage, accueille les participants et introduit le contexte de la réunion. Il rappelle que la COPARY assure la maîtrise d'ouvrage de la mission de rédaction du DocOb pour le compte de l'ensemble des Communautés de Communes concernées par la Z.P.S.. Un tour de table est réalisé pour permettre à chacun de se présenter.

Ce deuxième Comité de Pilotage a lieu à mi-parcours de l'opération et a pour objet la validation de l'état des lieux ainsi que la présentation des enjeux et des objectifs. Le travail sur le terrain se poursuit par ailleurs dans un climat serein et constructif.

Olivier AIMONT (CPIE) présente le déroulement du CoPil et de ses objectifs. Le Comité de Pilotage est l'occasion d'un temps décisionnel dans une mobilisation continue : les travaux de concertation se poursuivent quant à eux en parallèle des groupes de travail.

Alexandra PINATON (CPIE) présente ensuite l'organisation du groupement, le périmètre du site et les différentes phases de l'élaboration d'un document d'objectifs.

A ce stade, l'état des lieux et la hiérarchisation des enjeux et objectifs ont été réalisés. Ils font l'objet de la présentation de ce jour ainsi que d'un document synthétique diffusé à tous les participants. Pour permettre le recueil des réactions sur le document et pour une diffusion et une consultation les plus larges possibles, il est proposé aux membres du Comité de Pilotage et des groupes de travail de consulter le document complet via un accès sur le site internet de la Copary : www.copary.fr : rubrique environnement/Natura 2000/espace réservé avec l'identifiant : natura2000 et le mot de passe : natura2000.

Les retours éventuels sur le contenu de ce document devront être faits auprès du CPIE ou de la COPARY pour le 7 septembre auprès des contacts suivants :

Marie Reyné : entreprenredurable@orange.fr/06.48.36.77.70

Alexandra Pinaton : cpie.meuse.diradj@orange.fr/03.29.87.36.65

Madeline Royer : natura2000@copary.fr/03.29.78.75.69

Marie REYNE (CPIE) présente ensuite l'état des lieux pour le volet socio-économique sur les principales thématiques, en précisant pour chacune les enjeux au regard de Natura 2000.

Patrice HILAIRE (Chambre d'Agriculture de la Meuse) présente le volet agricole et les enjeux écologiques (espèces et impacts des activités sur celles-ci) sous l'angle de l'agriculture.

Philippe MILLARAKIS (ONF) intervient ensuite pour présenter le diagnostic et les enjeux écologiques pour les milieux des étangs, rivières et forêts. Pour des raisons techniques, la cartographie n'est pas tout à fait finalisée à ce stade. Il explique également les critères de hiérarchisation des espèces en fonction de leur vulnérabilité, de la sensibilité et de la dynamique de l'espèce.

Les diaporamas ainsi que le document d'information supports du Comité de Pilotage sont disponibles dans l'espace réservé « Natura 2000 » du site internet de la COPARY

Olivier AIMONT (CPIE) présente à son tour les objectifs de développement durable qui doivent répondre à la fois aux enjeux de conservation et de suivi scientifique des espèces, mais également aux enjeux d'appropriation par les acteurs locaux, ainsi que de sensibilisation des différents publics.

Les étapes suivantes sont présentées : il s'agit dans cette troisième phase de définir un plan d'actions et de proposer différentes mesures visant la conservation des espèces et l'atteinte des objectifs fixés. Quelques outils mobilisables sont présentés de façon synthétique : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées, contrat forestier, contrat ni agricole ni forestier, charte...

Marc JAMMET (DREAL) précise qu'une nouvelle disposition de charte est en place. La signature d'une charte, auparavant réservée aux ayants droits de la parcelle (propriétaires), peut désormais être souscrite par les pratiquants d'une activité (par exemple les kayakistes sur une rivière, etc.) Il apporte également des précisions sur le volet réglementaire en présentant le régime d'évaluation des incidences : certains travaux, projets, manifestations... dans ou à proximité d'un site Natura 2000 sont susceptibles d'avoir un effet qui doit être évalué afin de proposer des mesures alternatives. Plusieurs listes (nationales ou locales, fixées par Arrêté) définissent les projets soumis à évaluation d'incidences.

Questions diverses – Relevé des remarques

Régine MILLARAKIS (MNE) demande à ce que l'intérêt de l'étang de Belval (ZPS Marnaise) soit indiqué dans les atouts (état des lieux / thématique étangs). Elle demande également si les évolutions de la P.A.C. et notamment la nécessité pour les exploitants de disposer de surfaces en éléments « naturels » (ou SET (Surfaces en Éléments Topographiques) ne constitue pas un élément en faveur du site et notamment de la conservation des prairies et des éléments du paysage. **Patrice HILAIRE** (Chambre d'Agriculture de la Meuse) et **Alexandra PINATON** (CPIE) précisent que les conditions actuelles sont facilement remplies sur les exploitations meusiennes et ne constituent pas un « plus ». Les modalités de « verdissement » de la P.A.C. ne sont pas encore définies.

Mathieu NEYRINCK (FDCM) s'étonne des faibles effectifs de caille des blés. La réponse apportée par **Philippe MILLARAKIS** (ONF) est la suivante : la ZPS ne comprenant que peu de surfaces en cultures, les relevés ornithologiques effectués ne reflètent pas la population de caille des blés probablement présente dans les parcelles cultivées à proximité du site.

Cyrille DIDIER (CENL) demande si des milieux humides (hors étangs) ont été recensés. **Olivier AIMONT** (CPIE) précise qu'il existe quelques petites zones relictuelles à Orme lisse. **Philippe MILLARAKIS** (ONF) complète la réponse en précisant que cette problématique reste mineure sur la ZPS, et que les zones humides / les étangs intraforestiers jouent essentiellement un rôle de halte/ reposoir en phase de migration (cas du balbuzard pêcheur).

Jean Louis MIGEON (DDT Meuse) souligne l'importance de conserver des espaces ouverts de type lande à callune, favorables à la Gelinotte des bois et emblématiques de l'Argonne.

Philippe MILLARAKIS (ONF) fait observer que les coupes entraînent un rajeunissement et une ouverture qui se rapproche de ce type de milieu. De plus, le fort impact de la tempête de 1999 a déjà fortement contribué à une ouverture sur le massif de Beaulieu. La problématique de maintien de gros bois et d'arbres à cavités semble plus sensible.

Catherine ZANON (Commune de Villotte-devant-Louppy) souligne la nécessité de faire le lien entre les différents projets (exemple des arbres remarquables à Velaines) afin de sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

Pierre BURGAIN (Commune de Revigny-sur-Ornain) et **Didier MASSÉ** (CdC du Pays de Revigny) échangent avec **Philippe VAUTRIN** (Président du CoPil) sur l'articulation avec d'autres chantiers en cours sur le territoire (SCoT, PAT, PLU...). Une cohérence doit être trouvée et les moyens d'actions doivent être convergents. Le DocOb sera probablement terminé avant certains de ces autres projets et pourra servir de référence : son élaboration devant être partagée, il peut être une opportunité pour le territoire.

Suites de la démarche

Le DocOb (phases 1 et 2) sera mis en ligne courant juillet.

Les prochains groupes de travail auront lieu en novembre. Les participants auront reçu au préalable les propositions de mesures sous forme de documents de travail. Une sortie terrain complémentaire sera programmée fin septembre, sur la thématique rivière, ainsi que sur le rapprochement avec le site Natura 2000 Argonne marnais. Les travaux de rédaction des mesures agri-environnementales, initiés fin mai se poursuivront également à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, **Philippe VAUTRIN**, Président du CoPil remercie les participants et lève la séance.

Le Président du CoPil,

Philippe VAUTRIN

C. COPIL N°3

Zone de Protection Spéciale "Forêts et Etangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain"

Rédaction du Document d'Objectifs dans le cadre du processus Natura 2000

Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage n° 3 du 21 Octobre 2013

Salle des Fêtes de Laimont (55 800)

Présents :

- M Philippe VAUTRIN (Président du COPIL)
- Marion BRION (CG55)
- Jean Christophe PRIZON (CG55)
- Madeline ROYER (COPARY)
- Alain JEANNESSON – (CDC Centre Argonne)
- Cecilia ELKAIM – (CDC Centre Argonne)
- Hélène PAULY – (Pays Barrois)
- Laurent HAVETTE (Mairie de Rarecourt)
- Gérard MERCIER (Mairie de Val d'Ornain)
- Séverine FRANCOIS (CA 55)
- Cyrille DIDIER (CENL)
- Anne ROUSSEL (Coordination Rurale de la Meuse)
- Régine MILLARAKIS (MNE)
- Stéphane ASael (CRPF)
- Alain BEGUINET (Comité départemental de la Randonnée pédestre)
- Jean-Louis MIGEON (DDT Meuse)
- Marc JAMMET (DREAL Lorraine)
- Nicolas MARRACQ (Entente Marne)
- Sébastien BERTHELON
- Régis BASTARD (ONF)
- Jérôme ROBINET ROUSSEL (UNICEM)

Pour l'opérateur, le groupement :

- Olivier AIMONT (CPIE Woèvre – Côtes de Meuse)
- , Alexandra PINATON (CPIE Woèvre – Côtes de Meuse)
- Pierrick MOREAU (CPIE Woèvre – Côtes de Meuse)
- Marie REYNE (Entreprendre Durable)
- , Patrice HILAIRE (CA55)
- Philippe MILLARAKIS (ONF)

Excusés :

- Didier MASSE (COPARY et Commune de Laheyrcourt)
- Virginie DANIEL(COPARY)
- Didier MASSE (Mairie de Laheyrcourt, - Maire)
- Pierre BURGAIN (Mairie de Revigny sur Ornain)
- Eric RIBET(Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques)
- Syndicat des Sylviculteurs producteurs de bois de la Meuse, le Président
- Gérard SEIMBILLE (Entente Oise Aisne)

Ouverture par le Président du COPIL **M Philippe VAUTRIN**, qui présente les objectifs de ce COPIL : la présentation du DOCOB pour validation et le recueil des remarques. Il souligne le travail efficace fourni par le groupement. Il renouvelle ses excuses pour le décalage du COPIL et les personnes qui n'avaient pas été prévenues du changement de date.

Olivier AIMONT prend à son tour la parole pour remercier les différentes personnes de leur participation et présente l'ordre du jour qui s'articule sur 4 points principaux :

- Faire un bilan de la conduite du projet
- Faire un rappel sur les enjeux prioritaires de conservation
- Présenter la synthèse des propositions d'actions validées par les groupes de travail
- Recueillir les dernières remarques en vue de la validation du DOCOB

Le site présente une hétérogénéité importante avec 3 entités distinctes et concerne 4 intercommunalités. **Olivier AIMONT** établit le récapitulatif des actions de concertation mené par le groupement (ONF Chambre d'Agriculture, CPIE) ; il en profite pour remercier les partenaires pour leur efficacité dans cette collaboration.

12 réunions géographiques et thématiques entre 11/11 et 12/12 (3 séries de 4 groupes de travail) auxquelles viennent s'ajouter des réunions complémentaires :

- Propriétaires d'étangs (janvier 2012)
- Exploitants agricoles sur les MAE (mai 2012)
- Journée commune d'échange sur le terrain (juin 2012)
- Réunion de travail supplémentaire du groupe forêt (juillet 2013)

Le DOCOB en phase 1 et 2 a fait l'objet d'une présentation au CSRPN en janvier 2013. Le document a également été mis en ligne et en consultation à l'été 2012 puis en 2013.

Marie REYNE prend alors la parole et explique que suite aux retours et observations en septembre 2013, le COPIL a été décalé d'un mois pour prendre en compte les remarques faites. De façon synthétique les changements ont porté sur :

- Des précisions sur le volet forestier (volet socio-économique / éléments d'analyse et préconisations)
- Des précisions sur la hiérarchisation des espèces
- Une rédaction plus précise des objectifs de Développement Durable et des objectifs opérationnels
- Une évolution des fiches afin qu'elles ne soient pas bloquées par des évolutions des outils (PDRH notamment)
- Les éléments cartographiques dont la hiérarchisation des enjeux.

Olivier AIMONT demande aux participants si le cadre d'animation et de réalisation amène des remarques ? Aucune remarque n'est effectuée par les membres présents.

Marie REYNE fait un rappel sur la méthodologie suivie et passe la parole à **Philippe MILLARAKIS** et **Patrice HILAIRE** pour la présentation des enjeux de conservation et les objectifs.

Philippe MILLARAKIS fait un rappel des inventaires et de la connaissance du site en présentant une

cartographie des habitats d'espèces et une hiérarchisation des enjeux de conservation.

- **Entité Nord (Argonne) avec trois secteurs** : l'Argonne sur gaize, la périphérie Est argileuse et les espaces agricoles dans la plaine
Enjeu = forêts matures susceptibles d'abriter faune spécifique (cigogne noire et pics dans les vieux boisements prioritairement). Le flanc ouest a subi fortement la tempête d'où les boisements plus juvéniles. La conduite sylvicole en futaie était plus vulnérable à la tempête à l'ouest, alors qu'en partie argileuse, le taillis sous futaie en forêt communale s'est trouvé moins vulnérable et donc moins impacté.
- **Vallée de l'Ornain** : le tracé assez irrégulier et naturel du cours d'eau est recherché par l'avifaune. Deux zones plus intéressantes sont prioritairement ciblées pour la conservation des espèces patrimoniales (zones soumises encore à érosion avec problématique de stabilisation de berge, boisements naturels alluviaux de type saulaies)
- **La partie centrale (entité Champagne)** est intéressante car elle présente les milieux « forêt » et « étang ». Pour la partie forestière, c'est la zone de présence du gobemouche à collier (42% de boisements anciens très équilibrés) et de nidification de cigogne noire. Les liens entre les petites zones humides, les 4 étangs majeurs en interconnexion avec l'étang de Belval (51) et les échanges avérés de population d'oiseaux (butor étoilé notamment) ont amené à la proposition de gestion associée aux sites champardennais. Les milieux agricoles au nord et au sud du massif forestier présentent également un fort intérêt.

Se reporter aux cartes de hiérarchisation des enjeux pour plus de détail. Marie Reyné souligne la vocation de ces cartes d'apporter une opérationnalité au DOCOB (visualisation des trames et réseaux, localisation des secteurs à enjeux prioritaires).

Questions liées à la présentation de **Philippe MILLARAKIS** :

Stéphane ASAEL du CRPF demande à quels stades de développement se situent les jeunes peuplements? **Philippe MILLARAKIS** répond qu'ils sont à un stade de semis ou jeunes boisements, qui bien qu'intéressant sur le plan de la biodiversité, ne permettent pas d'accueillir les espèces patrimoniales visées.

Stéphane ASAEL (CRPF) : les boisements jeunes sont amenés à évoluer, quelle transition est possible entre les jeunes boisements et les boisements plus âgés ? Comment évoluer vers plus de patrimonialité ? **Philippe MILLARAKIS** précise que la forêt privée est moins riche en boisements âgés, les enjeux se situent essentiellement dans les forêts communales et domaniales. Marie REYNE précise que la situation ne peut effectivement pas être figée dans le temps avec les rotations des classes d'âge des peuplements ; il convient plus de raisonner en termes de proportion de boisements « âgés » (seuil à maintenir) à l'échelle des massifs forestiers. **Philippe MILLARAKIS** précise qu'il ne faut pas bloquer les exploitations mais bien s'assurer de mesures de gestion qui maintiennent des îlots plus matures.

Stéphane ASAEL (CRPF) pose la question du devenir des vieilles saulaies sur l'Ornain ? Cette essence est assez fragile en vieillissant. Philippe MILLARAKIS répond que ces secteurs sont assez inaccessibles et sans intérêt d'exploitation. Seule la peupleraie est exploitée sur le secteur de l'Ornain. Sur environ 10 ans, la saulaie persistera voir évoluera vers des boisements mûres, la forêt de l'Ornain se construit, avec la possibilité d'implantation naturelle progressive du frêne et de l'orme.

Marion BRION (Conseil Général 55) demande si les cartes présentées seront annexées au DOCOB ? **Marie Reyné** précise que toutes les cartes n'ont pas pu être mises en ligne, mais qu'elles figureront bien dans les

annexes du DOCOB (volume 2).

Patrice HILAIRE prend alors la parole pour présenter la démarche suivie. Des enquêtes sur les pratiques agricoles ont été menées pour obtenir des références. Il aborde également les espèces concernées, les enjeux, les menaces et les ébauches de mesures (se reporter au powerpoint de présentation de la Chambre d'Agriculture)

Sébastien BERTHELON (ONF) : il y a-t-il un tableau récapitulatif des menaces par milieux et espèces ? Il s'interroge sur la prise en compte des effets des pesticides utilisés en agriculture sur l'avifaune, et en particulier sur les prairies mises en cultures (généralement en maïs) avec utilisation de produits phytosanitaires.

Patrice HILAIRE précise que ce tableau existe, le retournement des prairies est un des effets les plus impactants, sachant que l'évaluation des incidences pour un retournement de prairie est obligatoire depuis Aout 2012 (Arrêté Préfectoral seconde liste). Ce facteur a été mis en évidence sur la zone. Par ailleurs, le PAE (Projet Agro Environnemental) intègrera des possibilités de retour à l'herbe. Sur les aspects phytosanitaires, les traitements ne sont pas faits en période de nidification des espèces sensibles. On peut jouer dans le cadre des Mesures Agro Environnementales sur les périodes et quantités de traitement sur des zones de captage par exemple (objectifs de réduction de 50% en 5 ans en zones de captage).

Jean Louis MIGEON (DDT) pose la question suivante : est-ce que les produits phytosanitaires posent un problème sur les espèces forestières nicheuses ?

Sébastien BERTHELON (ONF) précise sa remarque en soulignant la cohérence à trouver entre les degrés des menaces : les routes forestières pour la partie forêt sont évaluées à un fort niveau alors que l'impact des pesticides est évalué avec un niveau moindre. **Marie Reyné** précise que dans le tableau des menaces, la menace citée faisait référence à l'usage des rodenticides et leurs effets négatifs pour les rapaces.

Stéphane ASAEL (CRPF) : la création de routes forestières est soumise à évaluation d'incidences et bénéficie de subventions de l'Etat. Il faut veiller à ne pas biaiser le projet dès le DOCOB alors que c'est le rôle de l'évaluation d'incidence de mesurer les effets du projet.

Marie REYNE apporte des éléments de réponse : la mesure qui figure dans le plan d'actions a pris en compte ces aspects débattus précédemment et propose donc 2 niveaux :

- Poursuivre et renforcer la concertation préalable (schéma de desserte, échanges entre les partenaires, recherche de solutions alternatives)
- Proposer des aides dans le cadre de surcoûts pour les alternatives (allongement de parcours,...)

Philippe MILLARAKIS : l'impact est corrélé aux espèces et à leur patrimonialité. En milieu agricole, il n'y a pas d'espèce patrimoniale, ce qui explique peut-être le moindre niveau de menace. Par contre le retournement des prairies est une menace importante. **Philippe VAUTRIN** fait observer qu'il est difficile d'évaluer les conséquences des pesticides sur le devenir des espèces, alors que la construction d'une route forestière est factuelle et mesurable.

Note : à la lecture du DOCOB, l'utilisation des pesticides se rapporte à l'état actuel des cultures existantes et non sur les parties qui seront retournées : le retournement est bien identifié en menace la plus élevée.

Jean Louis MIGEON précise qu'il n'y a rien de spécifique sur Natura 2000 quant à l'utilisation de pesticides

alors que l'aménagement de routes forestières et le retournement de prairies sont soumis à évaluation d'incidences (pied d'égalité).

Olivier AIMONT précise qu'il y a eu une conciliation en groupe de travail sur les impacts de la desserte qui a permis de discuter des usages, impact sur les milieux au regard des enjeux de conservation et de sylviculture. Le titre de la mesure a été modifié en conséquence « réduire les impacts de la mobilisation du bois ».

Sébastien BERTHELON (ONF) demande que soit reprécisée la signification des degrés de menace. **Olivier AIMONT** précise que la priorisation fait suite aux groupes de travail.

Cyrille DIDIER (CEN Lorraine) précise que les effets cumulatifs ne sont généralement pas pris en compte qu'il s'agisse de desserte ou de retournement de prairies. Jean Louis MIGEON répond que la DDT en tient compte dans l'instruction des évaluations d'incidences.

Nicolas MARRACQ (Entente Marne) propose qu'un paragraphe explique que ces niveaux de menaces ne sont pas directement corrélés avec les actions ni avec l'interdiction de réaliser certaines activités.

Il est donc retenu qu'un paragraphe explicite sera rajouté dans la partie « menaces » et que les effets « cumulatifs » des menaces doit être pris en compte.

Marie REYNE reprend la présentation avec la présentation des objectifs de développement durable et la classification des mesures du plan d'actions qui comprend 39 mesures. *Se reporter à la plaquette distribuée et au Power point pour plus de détail.*

Les mesures sont ensuite présentées de façon synthétique.

Marion BRION (Conseil Général 55) s'interroge sur l'intégration de N2000 dans les programmes locaux via les différentes thématiques. **MARIE REYNE** répond qu'il s'agit d'actions en termes d'animation : la sensibilisation s'effectue tout au long de la chaîne des différents intervenants.

Cyrille DIDIER (CEN de Lorraine) pose la question de l'avancement du dossier du fuseau de mobilité en lien avec l'action de gestion du foncier des terrasses alluviales. Madeline ROYER répond que ce dossier est actuellement en stand-by suite à des difficultés de finalisation par le prestataire mais tout sera mis en œuvre pour avancer en 2014, et notamment valoriser le travail d'études déjà réalisé.

Stéphane ASAEL (CRPF) réagit sur les mesures de suivi écologique sous l'angle des mises à disposition des données collectées, comment les données vont-elles être fournies auprès des propriétaires ou gestionnaires, notamment pour les informations sensibles ? **Marie REYNE** répond qu'effectivement il faudra qu'il y ait un retour vers les gestionnaires et **que ces précisions seront notées sur les fiches de suivi.**

Marc JAMMET (DREAL) ajoute que c'est bien le travail de l'animateur, et qui permet de viser une mobilisation efficace.

Philippe VAUTRIN rebondit et souligne la nécessité d'une animation forte et organisée. Comment la mettre en place, quelle sera la suite à donner, notamment pour les collectivités locales concernées ?

Marc JAMMET (DREAL) : si le docob est approuvé, la mise en œuvre concrète passe par l'animation et le portage par les collectivités locales. Toutes les solutions sont envisageables (de la régie à la mission confiée à un bureau d'études dans le cadre d'un marché, voir un partage d'animateurs entre plusieurs sites). L'état

finance la totalité du temps consacré à l'animation.

Philippe VAUTRIN fait alors 2 remarques complémentaires. Le financement à 100% n'est pas véritable car le temps de travail des chargés de mission de la collectivité n'est pas comptabilisé. Le site s'étend sur 3 collectivités locales (principales), quelle gouvernance ? La Copary et la CODECOM de Centre Argonne Clermont ont envie de s'investir, il faudra définir le positionnement des uns et des autres.

Marc JAMMET (DREAL) : sur le financement, il est possible qu'il y ait eu des lacunes, notamment pour tenir compte de tous les à-côtés et prendre en compte des temps de fonctionnement. Tous les modes d'animation sont envisageables en fonction des propositions des collectivités locales.

Patrice HILAIRE : il ne faudra pas oublier le secteur agricole ; les Mesures Agro Environnementales marchent bien (sauf le stand-by actuel lié à la transition vers le Plan de Développement Rural Régional ou PDRR), mais nécessitent des actions d'animation conséquentes.

Stéphane ASAEL (CRPF) : si on veut que les projets aboutissent, il faut quelqu'un sur le terrain pour maintenir une mobilisation.

Marie REYNE reprend alors le fil de la présentation avec la présentation des outils actuellement mobilisables. Evolution du PDRH – quelles évolutions ? Les MAE climatiques, systèmes ou localisées viennent remplacer les MAE territorialisées.

Marc JAMMET (DREAL) apporte des précisions sur l'ambition par rapport au nouveau PDRR : les actions seront moins isolées les unes par rapport aux autres et le portage de projets plus globaux est visé pour gagner en efficacité. Les régions sont autorités de gestion de ces plans, 2014 sera une année de « transition » en termes d'application.

Olivier AIMONT en profite pour souligner l'intérêt des prochains GIEE et GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental et Groupement d'Intérêt Economique Environnemental Forestier) du prochain projet de loi pour l'agriculture, porté par les exploitants ou les producteurs.

Marie REYNE aborde la présentation de l'outil « charte » qui doit faire partie du DOCOB. Il est proposé de faire un report de la charte à un COPIL ultérieur au regard de ce qu'implique la charte en terme de conséquences financières pour les collectivités locales. En effet la compensation de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti est incomplète et dégressive. Au regard des incidences sur les collectivités le Ministère donne pour consigne de ne pas signer de charte dans la mesure où il y a des évolutions prévues du dispositif dans la prochaine loi cadre sur la biodiversité.

Sébastien BERTHELON (ONF) demande alors si cela remet en question de ce qui a déjà été validé sur d'autres sites. Marc JAMMET (DREAL) répond que potentiellement oui.

Philippe VAUTRIN confirme que la TFNB est une ressource importante pour les communes rurales avec peu de moyens, sauf si l'ONF ne demande pas l'exonération pour préserver la capacité financière des petites communes.

Marc JAMMET (DREAL) évoque l'évolution des systèmes de compensation. Les collectivités doivent se positionner en connaissance de cause au regard des impacts financiers.

Stéphane ASAEL (CRPF) précise que la charte était un outil simplifié permettant une entrée accessible sur le territoire. Il ne faudrait pas que le report de l'adoption de la charte soit une faiblesse et entraîne un

contentieux si le DOCOB est validé sans charte.

Marc JAMMET (DREAL) répond que la mise en œuvre de l'animation du site ne débutera pas avant plusieurs mois. On sera dans le pas de temps permettant de valider la charte. En termes d'approbation du DOCOB, une temporisation est possible.

Philippe VAUTRIN propose de mettre au vote le DOCOB sans charte et pose la question de la relance d'un marché pour l'animation ? L'approche partenariale serait à poursuivre pour l'animation.

Marc JAMMET (DREAL) rappelle que cela dépendra de la stratégie choisie par la collectivité et que tous les systèmes de portage sont envisageables.

<p>La proposition est donc acceptée de valider le DOCOB sans charte avec reprise des travaux sur la charte et réajustement au besoin.</p>
--

Stéphane ASAEL (CRPF) intervient pour signaler la qualité du travail rédactionnel et relationnel conduit par le groupement.

Philippe VAUTRIN soumet ensuite au vote le DOCOB, **validé à l'unanimité par les personnes présentes.**

Marc JAMMET (DREAL) conclut que formellement la phase de rédaction est terminée et que s'ouvre la phase de mise en œuvre pour laquelle il faudra réélire un président et une structure porteuse (maître d'ouvrage), la validation de la charte devant se faire au préalable selon l'organisation actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, **Philippe VAUTRIN** remercie les participants et clôture le Comité de Pilotage.

3. Compte rendus des groupes de travail

A. Groupe de travail 1^{ère} série

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°1 « Forêts » à Beausite le 16/11/2011

Participants :

Organisme	Nom
Mairie de Rarécourt	M KLEIN
Mairie de Clermont en Argonne	M Bernard ZACHARIAS
Mairie de Villers aux Vents	M Gilbert SAVOUROUX
Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse	M Matthieu NEYRINCK
Centre Régional de la Propriété Forestière et Sylvobois	M Jacques LAPLANCHE
Direction Territoriale de l'ONF (Bar le Duc)	M Jean Marc BREZARD
Anes Art'Gonne	Mme Catherine RIBET
Mairie de Evres en Argonne	M Jacques THIERCY
CODECOM Triaucourt Vaubécourt	M Guy SANZEY
CODECOM de Centre Argonne	M Bernard ZACHARIAS Mme Andrea MATTIOLI (Agent de développement)
COPARY	M Didier MASSE
Mairie de Waly	M Yves PILLEMENT
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woëvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Alexandra PINATON (Directrice adjointe) Mme Marie REYNE

Excusés :

M Marc JAMMET (DREAL Lorraine)	M Jean Louis MIGEON (DDT de la Meuse)
Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M Pierre DETCHEVERRY (Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardennes)

Accueil par le Président de la CODECOM de Triaucourt Vaubécourt M Guy SANZEY, qui remplacera M Oliver CHAZAL à la Vice-Présidence du Copil

Introduction par Olivier Aimont

Les groupes de travail vont se réunir selon 4 thématiques (Forêts, Etangs, Rivières et Agriculture). Natura 2000 vise à mettre en œuvre des actions de conservation de la nature, mais c'est aussi l'occasion de mener un travail de concertation avec les acteurs locaux. Une consultation élargie est recherchée, il est toujours possible d'associer de nouvelles personnes ressources à la démarche. Il est ainsi important que les acteurs

locaux fassent valoir leurs préoccupations, expriment leurs interrogations et s'approprient cette approche. La démarche retenue par la France pour Natura 2000 est originale dans le sens où elle se base sur une action volontaire, contractuelle et co construite avec les acteurs locaux, et qui s'inscrit dans les activités et les projets du territoire.

L'élaboration du Document d'Objectifs comprend deux phases principales : un état des lieux et une phase opérationnelle. Cette dernière phase correspond à un plan d'actions qui doit s'inscrire dans une stratégie de développement territorial.

Question du président de la Copary : Quel délai pour établir le DOCOB ?

Réponse d'Olivier AIMONT : la mission s'étale sur 30 mois, pour un achèvement en Février 2013. La Commission Européenne est très attentive par rapport à la méthode utilisée par la France, d'où l'importance d'un travail étroit entre les projets sur le territoire et les mesures de gestion qui seront proposées. Natura 2000 doit s'inscrire dans les stratégies portées par les collectivités.

Présentation de la démarche par Alexandra Pinaton

La zone Natura 2000 « forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » présente 2 caractéristiques :

- Un découpage en trois entités géographiques,
- Des contextes variés liés à la diversité des milieux et des usages : forêts , étangs, rivières et espaces agricoles.

Nous sommes au démarrage de la procédure, l'objectif étant la mise en œuvre de mesures de gestion via des démarches contractuelles et volontaires et un suivi scientifique sur l'évolution du site.

Les modalités de la concertation, phase essentielle dans l'élaboration du document d'objectifs reposent sur le travail mené en groupes de travail et des enquêtes/ entretiens individuels.

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) repose sur l'intervention des 3 membres du groupement qui sont le CPIE Woëvre Côtes de Meuse (chargé de la coordination de l'ensemble), de l'Office National des Forêts et de la Chambre d'Agriculture.

Pour le groupe de travail Forêts, l'expert référent du groupement est Philippe Millarakis.

Présentation des données écologiques par Philippe Millarakis

L'intérêt de la ZPS Argonne tient à sa situation géographique, dans un couloir migratoire, avec son pendant en Champagne Ardennes, et à sa diversité de milieux : la forêt développée sur le massif de gaize, les étangs, les forêts alluviales et les ripisylves....

Un état des lieux est ensuite présenté pour quelques espèces phares.

Le gobemouche à collier : une petite population est présente, elle est toutefois isolée par rapport aux autres sites lorrains. L'espèce est liée à la présence de gros arbres (habitat : chênaie plus ou moins fermée, taillis sous futaie mais avec de gros arbres).

Les pics, une distinction doit être établie en fonction des milieux. Le pic noir et le pic mar sont bien présents, ce qui est un indicateur de forêt bien conservée. Le pic cendré est quant à lui en régression voir

disparu. Les mesures de gestion favorables à l'espèce reposent aussi sur le maintien de gros arbres (20-40 arbres/ ha)

La cigogne noire, en progression, 1 à 2 couples nicheurs en Argonne, est indicatrice d'une bonne qualité des eaux. Elle utilise également des gros arbres pour nicher.

Le milan noir, lié aux milieux plus ouverts, nichant en forêt a pratiquement disparu.

La gélinotte des bois est considérée comme disparue, il faut rester prudent sur les témoignages d'observateurs.

Certaines espèces de rapaces sont suivies comme potentiellement reproductrices sur le site.

Ces quelques exemples soulignent l'interdépendance des espèces et des milieux avec les activités.

Les enjeux de conservation reposent sur le maintien d'une forêt diversifiée tant en âge des peuplements qu'en essences. L'enjeu est fort mais la vulnérabilité est jugée comme faible par l'expert.

Synthèse des échanges

Paradoxe entre l'approche écologique et la demande en bois d'œuvre et bois énergie qui pourrait conduire à des plantations plus importantes en résineux (attention à la logique de rentabilité court terme).

L'équité doit être recherchée... toutes les collectivités ne respectent pas les préconisations de conservation de bois morts (cette règle étant une obligation à respecter dans les forêts domaniales et une proposition dans les forêts privées ou communales).

Natura 2000 est un dossier dont on parle depuis longtemps sur le secteur, des attentes existent pour entrer dans une phase plus concrète avec notamment les mesures de gestion.

Remarques sur la fréquentation et l'attractivité du site pour des naturalistes et incidence sur l'économie locale (taux de remplissage des gîtes, etc...).

Le morcellement de la forêt privée peut compliquer la gestion en logique de massif (à la fois atout et contrainte, synonyme de diversité des massifs mais aussi des modes de gestion...).

La structuration de la filière bois en Meuse est aussi abordée (la valorisation est extérieure au département).

Projet de Réserve Biologique en forêt de Lisle en cours.

Retour sur les questionnaires par Marie Reyné

La concertation et l'association de l'ensemble des acteurs du territoire est essentielle. Cette étape de consultation s'est appuyée sur l'envoi d'un questionnaire avec relance. Le taux de retour atteint 15% : la mobilisation des acteurs est à poursuivre, mais toutes les catégories socio-économiques sont représentées (acteurs économiques, acteurs liés au tourisme ou aux loisirs, collectivités locales ou organismes consulaires, gestionnaire de milieux naturels).

Le niveau de connaissance sur Natura 2000 est estimé par une large majorité comme partiel, ce qui doit se traduire par une communication générale à renforcer.

Les enjeux cités par les acteurs sont par ordre d'importance : la préservation des milieux, de la biodiversité et la mise en place d'actions spécifiques, mais aussi la prise en compte des activités en place et la communication et la sensibilisation.

Natura 2000 est perçu comme une opportunité pour le territoire (à renforcer auprès des acteurs du tourisme et des loisirs).

Des inquiétudes sur la compatibilité de Natura 2000 avec les activités en place sont également exprimées. Des engagements plus forts sur les sites patrimoniaux sont aussi attendus.

En conclusion :

- Les actions de communication, sensibilisation sont à renforcer,
- Les activités de toute nature et les projets des collectivités doivent bien être pris en compte.

Inventaire des projets sur le territoire

Rarécourt : projet de champ photovoltaïque, qui a reçu un avis défavorable (Natura 2000 et consommation de surfaces agricoles)

Copary : projet de territoire en cours de définition, s'appuiera en partie sur la démarche d'Agenda 21 (DDemarche)

Laheycourt : projet d'implantation d'éolienne (ZDE)

Pistes de travail/ synthèse du groupe de travail

Un axe de travail important sur les mesures de gestion forestière pour concilier les enjeux de conservation et les objectifs économiques

Importance de la communication (accès et partage des infos, alimentation d'un site Internet, s'assurer de la capacité de contacter tous les acteurs)

Sensibilisation sur les mesures de gestion et les possibilités de gestion hors forêts domaniales

Mettre en réseau les acteurs, s'appuyer sur les expériences proches (DOCOB en Marne) Faire le lien entre les enjeux de Natura 2000 et les filières économiques (bois énergie notamment), être vigilant sur l'acceptabilité du projet sur le territoire (périmètre, « contraintes », évaluation des incidences...)

Faire le lien avec les différents projets de territoire.

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°1 « Etangs » à Clermont en Argonne le 16/11/2011

Participants :

Organisme	Nom
Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse	M Matthieu NEYRINCK
Anes Art'Gonne	Mme Catherine RIBET / M Jacques THIERCY
Conservatoire des Sites Lorrains	M Cyrille DIDIER
CODECOM de Centre Argonne	M Alain JEANNESSON Mme Andrea MATTIOLI (Agent de développement)
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woèvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Alexandra PINATON (Directrice adjointe) Mme Marie REYNE

Excusés :

M Marc JAMMET (DREAL Lorraine)	M Jean Louis MIGEON (DDT de la Meuse)
Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M Pierre DETCHEVERRY (Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardennes)
M Dominique DURANT (CODECOM de Centre Argonne)	M Nicolas MARRACQ (Entente Marne)
M François BADIE (Agence de l'Eau Seine Normandie)	

Accueil par le Vice-Président du COPIL pour la CODECOM de Centre Argonne M Alain Jeannesson.

Introduction par Olivier Aimont

Les groupes de travail vont se réunir selon 4 thématiques (Forêts, Etangs, Rivières et Agriculture). Natura 2000 vise à mettre en œuvre des actions de conservation de la nature, mais c'est aussi l'occasion de mener un travail de concertation avec les acteurs locaux. Une consultation élargie est recherchée, il est toujours possible d'associer de nouvelles personnes ressources à la démarche. Il est ainsi important que les acteurs locaux fassent valoir leurs préoccupations, expriment leurs interrogations et s'approprient cette approche.

L'élaboration du Document d'Objectifs comprend deux phases principales : un état des lieux et une phase opérationnelle. Cette dernière phase correspond à un plan d'actions qui doit s'inscrire dans une stratégie de développement territorial. Les groupes de travail sont une force de proposition par rapport aux différents domaines abordés.

Présentation de la démarche par Alexandra Pinaton

La zone Natura 2000 « forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » présente 2 caractéristiques :

- Un découpage en trois entités géographiques,
- Des contextes variés liés à la diversité des milieux et des usages : forêts , étangs, rivières et espaces agricoles.

Nous sommes au démarrage de la procédure, l'objectif étant la mise en œuvre de mesures de gestion via des démarches contractuelles et volontaires et un suivi scientifique sur l'évolution du site.

Les modalités de la concertation, phase essentielle dans l'élaboration du document d'objectifs, reposent sur le travail mené en groupes de travail et des enquêtes/ entretiens individuels.

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) repose sur l'intervention des 3 membres du groupement qui sont le CPIE Woëvre Côtes de Meuse (chargé de la coordination de l'ensemble), de l'Office National des Forêts et de la Chambre d'Agriculture.

Pour le groupe de travail Etangs, l'expert référent du groupement est Philippe Millarakis.

Présentation des données écologiques par Philippe Millarakis

Les enjeux liés aux étangs sur la ZPS Argonne sont très importants. L'étang du Morinval (suivi par l'ONCFS) a un intérêt régional voir national ; le réseau d'étangs, à proximité d'autres sites intéressants comme l'étang de Belval, est également favorable à la présence de certaines espèces.

La ZPS « Forêts et Etangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain » est un couloir migratoire important. Cette interconnexion entre étangs dans la zone mais également avec d'autres plans d'eau en Champagne Humide joue un rôle majeur dans l'intérêt du site et doit bien être prise en compte.

Quelques espèces phares sont citées à titre d'exemple. En hivernants : Oies cendrées (200 à 300 individus), Grues cendrées, Balbuzard pêcheur (pourrait potentiellement devenir nicheur).

Le Morinval peut accueillir jusqu'à 1200 individus en hivernage.

En nicheurs : Grand butor, Blongios nain, Fuligule milouin, Busard des Roseaux (uniquement sur le Morinval)

Eléments favorables à l'avifaune :

- Les étangs très enclavés en forêt sont moins intéressants, les effets de lisière augmentant l'insécurité face aux prédateurs,
- L'intérêt de l'étang est proportionnel à sa surface (seuil minimal pour l'installation de certaines espèces)

- La présence de roselières est un atout,
- Une végétation flottante, des milieux ouverts à proximité, le maintien de surfaces prairiales, la présence d'arbres isolés en bordure ont un effet positif,
- L'absence de dérangement,
- Une gestion piscicole traditionnelle (pêche au filet annuelle ou tri annuelle).

Une Mesure Agri Environnementale en faveur des roselières existe au niveau de la Région, elle est souscrite sur l'étang du Morinval.

Synthèse des échanges

L'antagonisme entre les objectifs de production piscicoles et l'augmentation des populations de certaines espèces d'oiseaux est souligné (grand cormoran).

La multiplication des demandes de création de « plans d'eau » (généralement non satisfaites) traduit une évolution de la vocation des étangs (loisirs plutôt que production piscicole). Les étangs fondés en titre (référéncés sur les cartes de Cassini) ne peuvent être remis en question.

Le cas de la forêt domaniale de Beaulieu est cité : 3 étangs en eau et un à sec ; le projet initial de remise en eau pour un parcours pédagogique n'a finalement pas été réalisé au regard de l'intérêt de la faune présente sur les sources et cours d'eau sur le site et des coûts de gestion par la suite.

La question des moyens est assez essentielle : l'entretien des ouvrages est à la fois un point stratégique et un poste important de dépenses sur lequel il est difficile de mobiliser des aides. L'appui sur des retours d'expérience sur ce point en Champagne Ardennes est à rechercher.

L'activité de chasse au gibier d'eau a également été abordée ; la réponse apportée est que le dérangement lié peut avoir plus d'impact que le prélèvement réalisé. L'effet « refuge » des roselières pour le sanglier peut poser également des problèmes de dérangement et de destruction des roselières. Il faut parvenir à trouver un équilibre de gestion pertinente (battues administratives sur le sanglier si nécessaire, référence à l'expérience de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel).

La présence de végétation flottante peut être attractive pour certaines espèces (cas du grèbe à cou noir sur le Morinval, nicheur après assec).

Le manque d'outils permettant de valoriser le patrimoine naturel de l'Argonne est souligné. La mise à disposition de ces éléments auprès des opérateurs touristiques (OTSI, gîtes, chambres d'hôte, centre de vacances, structures proposant de la randonnée...) permettrait de pallier à cette sous utilisation du patrimoine en s'appuyant sur les réseaux locaux. La mutualisation des moyens, une approche collective et la mobilisation des collectivités doivent permettre de trouver les moyens humains et financiers nécessaires.

Une veille foncière et des actions de médiation peuvent être intéressantes pour veiller à la conservation des étangs et de leur vocation.

Coordonner les assècs entre étangs pourrait également être très positif en constituant des zones de report de l'avifaune

Le poisson produit en Argonne a deux vocations : rempoissonner les étangs ou l'export. Il n'y a pas de

valorisation locale.

Retour sur les questionnaires par Marie Reyné

La concertation et l'association de l'ensemble des acteurs du territoire est essentielle. Cette étape de consultation s'est appuyée sur l'envoi d'un questionnaire avec relance. Le taux de retour atteint 15% : la mobilisation des acteurs est à poursuivre, mais toutes les catégories socio-économiques sont représentées (acteurs économiques, acteurs liés au tourisme ou aux loisirs, collectivités locales ou organismes consulaires, gestionnaire de milieux naturels).

Le niveau de connaissance sur Natura 2000 est estimé par une large majorité comme partiel, ce qui doit se traduire par une communication générale à renforcer.

Les enjeux cités par les acteurs sont par ordre d'importance : la préservation des milieux, de la biodiversité et la mise en place d'actions spécifiques, mais aussi la prise en compte des activités en place et la communication et la sensibilisation.

Natura 2000 est perçu comme une opportunité pour le territoire (à renforcer auprès des acteurs du tourisme et des loisirs).

Des inquiétudes sur la compatibilité de Natura 2000 avec les activités en place sont également exprimées. Des engagements plus forts sur les sites patrimoniaux sont aussi attendus.

En conclusion :

- Les actions de communication, sensibilisation sont à renforcer,
- Les activités de toute nature et les projets des collectivités doivent bien être pris en compte.

Pistes de travail/ synthèse du groupe de travail

Axer les réflexions sur les principaux enjeux cités : favoriser une bonne gestion des roselières, la diversification des berges, ...

Favoriser un rapprochement avec le milieu piscicole pour connaître les pratiques piscicoles, sensibiliser à certaines pratiques extensives. Faire le lien avec les autres activités économiques (chasse et agriculture) pouvant avoir un impact.

S'appuyer sur les expériences voisines.

Accompagner les projets, mettre en place un travail de médiation pour conserver l'ouverture des sites et la qualité des milieux.

Mutualiser les compétences et les ressources pour développer des outils de valorisation du patrimoine naturel

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°1 « Agriculture » à Revigny sur Ornain le 17/11/2011

Participants :

Organisme	Nom
COPARY	Mme Virginie DANIEL et M Philippe VAUTRIN (Président du Comité de Pilotage)
DREAL Lorraine	M Marc JAMMET
CODECOM de Centre Argonne	Mme Andrea MATTIOLI (Agent de développement)
Mairie de Waly	M Yves PILLEMENT
Mairie de Rarécourt	Représentée par M Laurent HAVETTE
Exploitants agricoles	M Laurent HAVETTE M Jean Didier LOZE M Fabrice GREGOIRE M Christophe BALTHAZARD M Christophe MAGINOT M David DOUBLET
DDT de la Meuse	M Jean Louis MIGEON
Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE et Mme Séverine FRANCOIS
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woèvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Alexandra PINATON (directrice adjointe) Mme Marie REYNE

Excusés :

M Dominique DURAND CODECOM de Clermont en Argonne	Mme Karine FAGOT et M Didier LOUIS de Rarécourt
Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M Pierre DETCHEVERRY (Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardennes)

Accueil par la Vice-Présidente du COPIL pour la COPARY Mme Virginie DANIEL.

Introduction par Olivier Aimont

Les groupes de travail vont se réunir selon 4 thématiques (Forêts, Etangs, Rivières et Agriculture). Natura 2000 vise à mettre en œuvre des actions de conservation de la nature, mais c'est aussi l'occasion de mener

un travail de concertation avec les acteurs locaux. La rédaction du DOCOB doit être portée par les acteurs du territoire, en lien avec l'aménagement du territoire, le développement local et les activités socioéconomiques locales.

L'élaboration du Document d'Objectifs comprend deux phases principales : un état des lieux et une phase opérationnelle. Cette dernière phase correspond à un plan d'actions qui doit être partagé.

Le groupe de travail est un espace d'échanges qui s'appuie sur différentes expertises. Le croisement entre les enjeux de conservation des espèces et les activités doit permettre d'élaborer ce plan d'actions, qui devra ensuite être validé par le Comité de Pilotage.

Une question est posée sur la définition du périmètre : il a été établi en s'appuyant sur différents zonages environnementaux.

Présentation de la démarche par Marie Reyné

La zone Natura 2000 « forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » présente 2 caractéristiques :

- Un découpage en trois entités géographiques,
- Des contextes variés liés à la diversité des milieux et des usages : forêts, étangs, rivières et espaces agricoles.

Nous sommes au démarrage de la procédure, l'objectif étant la mise en œuvre de mesures de gestion via des démarches contractuelles et volontaires et un suivi scientifique sur l'évolution du site.

Les modalités de la concertation, phase essentielle dans l'élaboration du document d'objectifs, reposent sur le travail mené en groupes de travail et des enquêtes/ entretiens individuels.

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) repose sur l'intervention des 3 membres du groupement qui sont le CPIE Woèvre Côtes de Meuse (chargé de la coordination de l'ensemble), de l'Office National des Forêts et de la Chambre d'Agriculture.

Pour le groupe de travail Agriculture, les experts référents du groupement sont Séverine FRANCOIS et Patrice HILAIRE (Chambre d'Agriculture).

Présentation des données par Patrice Hilaire et Séverine François

Dans un premier temps, Patrice Hilaire fait la présentation des données écologiques des espèces.

Les expertises ornithologiques de l'ONF ont servi de base à la définition des espèces évaluées. Les espèces sont ensuite présentées en fonction de leur statut de protection (Annexe 1, protection au niveau national en fonction de la note de cadrage du Museum National d'Histoire Naturel et liste rouge des espèces menacées) puis de leurs exigences écologiques (milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction, l'hivernage...).

Cette première partie de la présentation suscite quelques questions dans la salle. Un suivi des espèces et de leurs effectifs est-il en place ? Patrice Hilaire répond qu'il n'y a pas de suivi spécifique, mais que cela pourrait être une mesure intéressante sur des espèces « phares » (avec par exemple certaines exigences écologiques qui permettraient de répondre aussi aux exigences d'autres espèces). La question est reprécisée, il y a quelques inquiétudes sur l'augmentation des effectifs de grues en hivernage (en lien avec

d'autres sites, lac du Der, étang de Belval...) et les impacts sur les cultures.

Patrice Hilaire poursuit sa présentation par une analyse écologique, c'est-à-dire l'inventaire des risques par milieux en termes de conservation des espèces en lien avec les pratiques.

Une question est alors posée sur les mesures agri environnementales ; les CAD engageaient l'exploitation dans son ensemble, est-ce toujours le cas ? Patrice Hilaire apporte des précisions sur les MAE territorialisées, en place actuellement, et qui vont porter uniquement sur les parcelles engagées, avec un assemblage d'engagements adaptés et le choix entre deux niveaux de contractualisation. Olivier Aimont précise également que des témoignages d'exploitants agricoles engagés en MAE sur d'autres sites (Stenay) pourraient être intéressants. La « construction » des MAE prend en compte le contexte agricole avec ses contraintes pour tendre vers un objectif de conservation des espèces. Le plan d'actions du DOCOB repose bien sur une rédaction concertée. Alexandra Pinaton complète cette réponse en présentant la logique de ciblage des parcelles dans la zone (cas de Stenay, la contractualisation porte sur un pourcentage de surface à faucher plus tardivement – 60% des parcelles engagées- la localisation des parcelles se fait ensuite chaque année en fonction de la présence du rôle des genêts). Marc Jammet (DREAL) apporte à son tour des précisions sur la démarche française de mise en œuvre de Natura 2000, basée sur la concertation, et précise qu'il n'y a pas dans l'analyse de la démarche par l'Europe une approche de sanction mais bien une obligation de résultat. Des évaluations sont ainsi menées sur les sites et les DOCOB pour permettre des ajustements.

Une question complémentaire est posée sur les moyens qui seront mis en œuvre sur Natura 2000. Les aides agri environnementales ne sont maintenant attribuées que sur certains territoires : sites Natura 2000 et périmètres de captage pour l'essentiel. La gestion des enveloppes est régionale, à partir des projets déposés et selon les sites ouverts à contractualisation. Une première contractualisation en MAE pourrait éventuellement être envisagée en 2013, en fonction de l'avancement pour la définition des mesures.

Séverine FRANCOIS présente ensuite l'analyse des pratiques agricoles qui a été réalisée à partir d'enquêtes auprès d'exploitants agricoles (rencontres individuelles et enquêtes postales).

L'usage agricole dans le site atteindrait 21 % de la surface totale avec près de 3200 ha pour 120 agriculteurs meusiens qui seraient concernés (l'identification des parcelles par des exploitants extérieurs au département est en cours).

Une typologie a été établie en fonction des trois entités géographiques : Argonne, Champagne Humide et Vallée de l'Ornain.

Argonne et Champagne : production laitière dominante avec des dates de référence de fauche entre le 2 et le 4 juin.

Ornain : Dominante des surfaces en terres labourables, élevages plus tournés vers la production de viande, 50% des prairies en pâturage exclusif (prairies humides, moins mécanisables) et une date de référence de fauche plus tardive (système allaitant) au 11 juin.

Une remarque est faite sur la problématique des dégâts de sangliers qui engendrent des pertes de fourrage ; les éleveurs pénalisés pourraient être plus réticents pour s'engager sur des efforts supplémentaires pénalisant le stock ou la valeur fourragère.

Sevérine François présente les intentions d'engagement qui ont aussi fait l'objet d'une évaluation dans l'enquête, par ordre décroissant d'intention :

Diminution de chargement (90% prêts)
Entretien des éléments paysagers (90%)
Fauche au 15 juin (60%), au 30 juin (réduit à 10%)
Création de zones refuge (50%)
Remise en herbe de surfaces en cultures (45%)
Réduction de fertilisation (20%)

Plusieurs points spécifiques sont ensuite abordés par des questions dans la salle :

- Le hersage des prairies, pratique courante, peut-il poser problème ? Non, en respectant des dates d'intervention (hors période de nidification par exemple)
- Les pratiques de déprimage (pâturage précoce puis fauche en juillet) devront aussi être étudiées.
- Qu'en est-il des pratiques de débroussaillage pour les points de source en milieu agricole : la réponse faite par Philippe Millarakis est que généralement ces milieux sont plus intéressants lorsqu'ils sont ouverts, mais la réponse doit nécessairement être affinée en fonction du terrain et des données locales.
- Des inquiétudes sont exprimées sur la pérennité des aides par rapport aux changements de pratiques.

Retour sur les questionnaires en complément du groupe de travail

La concertation et l'association de l'ensemble des acteurs du territoire est essentielle. Cette étape de consultation s'est appuyée sur l'envoi d'un questionnaire avec relance. Le taux de retour atteint 15% : la mobilisation des acteurs est à poursuivre, mais toutes les catégories socio-économiques sont représentées (acteurs économiques, acteurs liés au tourisme ou aux loisirs, collectivités locales ou organismes consulaires, gestionnaire de milieux naturels).

Le niveau de connaissance sur Natura 2000 est estimé par une large majorité comme partiel, ce qui doit se traduire par une communication générale à renforcer.

Les enjeux cités par les acteurs sont par ordre d'importance : la préservation des milieux, de la biodiversité et la mise en place d'actions spécifiques, mais aussi la prise en compte des activités en place et la communication et la sensibilisation.

Natura 2000 est perçu comme une opportunité pour le territoire (à renforcer auprès des acteurs du

tourisme et des loisirs).

Des inquiétudes sur la compatibilité de Natura 2000 avec les activités en place sont également exprimées. Des engagements plus forts sur les sites patrimoniaux sont aussi attendus.

En conclusion :

- Les actions de communication, sensibilisation sont à renforcer,
- Les activités de toute nature et les projets des collectivités doivent bien être pris en compte.

Pistes de travail/ synthèse du groupe de travail

Etablir des fiches espèce par espèce pour bien connaître et évaluer les exigences écologiques,

Rentrer rapidement dans une approche plus formelle des MAE en faisant le lien entre l'avifaune et les pratiques en s'appuyant sur les retours du terrain et les expériences d'autres territoires (échanges avec des exploitants ayant déjà souscrits, impacts de la contractualisation sur le fonctionnement de l'exploitation et accompagnement qui peut être fait par l'opérateur).

La cohérence des périmètres soit être recherchée (la contractualisation est possible dès lors que la parcelle est incluse à plus de 50 % dans le périmètre).

Prendre en compte les objectifs de conservation des espèces, mais aussi les impacts de certaines espèces sur les pratiques agricoles lors de l'élaboration des MAE et du DOCOB.

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°1 « Rivières » à Revigny sur Ornain le 17/11/2011

Participants :

Organisme	Nom
COPARY	Mme Virginie DANIEL et M DIDIER MASSE
DREAL Lorraine	M Marc JAMMET
Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse	M Matthieu NEYRINCK
CODECOM de Centre Argonne	Mme Andrea MATTIOLI (Agent de développement)
Mairie de Neuville sur Ornain	M Jean Louis DEPAQUIS
Mairie de Villers aux Vents	M Gilbert SAVOUROUX
Entente Marne	M Nicolas MARRACQ
FDSEA	M Pascal DUGNY
Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woèvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) M Arnaud NOEL Mme Marie REYNE

Excusés :

Séverine FRANCOIS pour la Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Jean Louis MIGEON (DDT de la Meuse)
Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M Pierre DETCHEVERRY (Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardennes)
CODECOM de Centre Argonne : Ms DURAND et JEANNESSON	M Olivier HOUDAYER (Entente Oise)
M François BADIE (Agence de l'Eau Seine Normandie)	Mme Annie PEROT (maire de Froidos)

Accueil par la Vice-Présidente du COPIL pour la COPARY Mme Virginie DANIEL.

Introduction par Olivier Aimont

Les groupes de travail vont se réunir selon 4 thématiques (Forêts, Etangs, Rivières et Agriculture). Natura 2000 vise à mettre en œuvre des actions de conservation de la nature, mais c'est aussi l'occasion de mener un travail de concertation avec les acteurs locaux. La rédaction du DOCOB doit être portée par les acteurs du territoire, en lien avec l'aménagement du territoire, le développement local et les activités socioéconomiques locales.

L'élaboration du Document d'Objectifs comprend deux phases principales : un état des lieux et une phase opérationnelle. Cette dernière phase correspond à un plan d'actions qui doit s'inscrire dans une stratégie de développement territorial.

Le groupe de travail s'appuie sur les expertises pour engager un débat, une synthèse en fin de réunion permettra de déboucher sur des propositions d'actions : des attentes ont pu être identifiées dans les 2

groupes de travail du 16/11/2011.

M MASSE souligne l'importance de mettre en place rapidement des actions et d'entrer dans une phase concrète.

Olivier AIMONT précise qu'au regard des expériences de travail sur d'autres DOCOB, un temps de maturation et d'appropriation par les acteurs locaux est nécessaire. Les groupes de travail alimentent les réflexions qui doivent ensuite recevoir une validation globale du Comité de Pilotage.

Présentation de la démarche par Marie Reyné

La zone Natura 2000 « forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » présente 2 caractéristiques :

- Un découpage en trois entités géographiques,
- Des contextes variés liés à la diversité des milieux et des usages : forêts, étangs, rivières et espaces agricoles.

Nous sommes au démarrage de la procédure, l'objectif étant la mise en œuvre de mesures de gestion via des démarches contractuelles et volontaires et un suivi scientifique sur l'évolution du site.

Les modalités de la concertation, phase essentielle dans l'élaboration du document d'objectifs reposent sur le travail mené en groupes de travail et des enquêtes/ entretiens individuels.

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) repose sur l'intervention des 3 membres du groupement qui sont le CPIE Woëvre Côtes de Meuse (chargé de la coordination de l'ensemble), de l'Office National des Forêts et de la Chambre d'Agriculture.

Pour le groupe de travail Rivières, les experts référents du groupement sont Philippe Millarakis (ONF) et Arnaud NOEL (CPIE Woëvre Côtes de Meuse).

Présentation des données écologiques par Philippe Millarakis et Arnaud Noël

Les données de terrain et les données bibliographiques sur plusieurs espèces sont citées pour les rivières Aire et Aisne. Espèces présentes citées (non exhaustif par rapport à la présentation réalisée) : pie grièche écorcheur, martin pêcheur, cigogne noire, faucon hobereau, potentialités pour le cincle plongeur...

Pour ce qui concerne l'Ornain, les données sont également présentées par Philippe Millarakis (non exhaustif par rapport à la présentation réalisée). Quelques espèces citées : Hirondelle de rivage, rousserole, sterne, grande aigrette, chevalier culblanc et chevalier guignette...

Contextes des cours d'eau et impacts sur l'avifaune :

- Aisne : contexte essentiellement forestier,
- Aire : contexte agricole (prairies et grandes cultures avec des bandes enherbées)
- Ornain : des bancs de graviers avec une végétation récente qui sont favorables à certaines espèces (limicoles, sterne). La réduction des surfaces prairiales au profit des cultures s'observe depuis quelques années. L'Ornain est particulièrement intéressant en nombre d'espèces présentes.

En terme d'intérêt écologique, les milieux liés aux rivières sur la ZPS se classent en deuxième position

derrière les étangs.

Projets ou études en cours sur ces cours d'eau :

- Aire : programme de restauration de l'Aire et de ses principaux affluents, porté par le SM3A (syndicat mixte regroupant 4 CODECOM et 10 communes). Le programme porte sur l'entretien de la végétation (taille, embâcles, plantations avec mise en défens, aménagement de gués ou de points d'abreuvement), le traitement des érosions de berges et les aménagements de traversées de village. Au regard des espèces présentes, il conviendra d'être prudent sur le traitement de la végétation et les dates d'intervention.
- Ornain : fuseau de mobilité, qui vise à redonner une possibilité de divagation au lit du cours d'eau, tendance naturelle de l'Ornain. La maîtrise foncière (communale et quelques privés) est favorable pour la réalisation de ce projet.

M MASSE apporte quelques précisions sur l'étude du fuseau de mobilité de l'Ornain. Une étude sur la rentabilité des peupleraies est en cours, l'entrée agricole a également été abordée. L'objectif est de définir un champ de divagation en accord avec les différents propriétaires concernés par l'emprise. Les groupes de travail doivent être réunis fin 2011 / début 2012 pour réfléchir sur les mesures à mettre en place. Le travail doit se faire en corrélation avec l'élaboration du DOCOB, Natura 2000 est vu comme un moyen de mettre en œuvre certaines actions.

Synthèse des échanges

La question est posée des activités pouvant avoir un impact sur les milieux : il y a-t-il un dérangement lié à des activités de loisirs (type canoë, points de baignade ?) Les activités sont limitées (baignade au niveau des ponts), citons une manifestation annuelle de motocross à Neuville sur Ornain. Ce type d'activités sera soumis à étude d'incidences.

L'accès des animaux d'élevage et les points d'abreuvement sur la rivière sont également abordés, avec la possibilité d'aménagement de gués et mise en défens du reste du linéaire :

- Situation plus complexe à gérer quand le cours d'eau traverse une parcelle plutôt qu'il ne la jouxte,
- La mise en défens par pose de clôtures peut être paradoxale avec les objectifs de mobilité du cours d'eau (en Champagne Ardennes le financement de clôtures mobiles est possible).

Quelques inquiétudes sont exprimées sur une augmentation des contraintes. Olivier Aimont précise qu'il s'agit bien d'une démarche de co construction des mesures avec les acteurs locaux.

Marc JAMMET apporte des précisions sur la démarche choisie par la France pour la mise en œuvre de Natura 2000. Il s'agit d'une approche participative, en laissant la main aux acteurs du territoire, en prenant en compte les contraintes du territoire. L'Europe est très attentive aux modalités choisies par la France (rédaction d'un DOCOB par site, appropriation locale, ...) pour vérifier l'efficacité de la stratégie suivie. Olivier Aimont précise qu'il y a une obligation de résultat.

Certaines activités sur les sites seront visées par une évaluation des incidences ; une première liste de ces activités est en cours de validation par les services de l'Etat en Meuse. Des guides sont en cours : l'étude d'incidences doit être proportionnée au projet et à ses impacts sur le site. Par principe les actions prévues

dans le DOCOB ne seront pas soumises à évaluation des incidences.

Ces réflexions mettent en évidence un besoin de porter à connaissance les informations réglementaires à destination des usagers et des acteurs locaux.

Des suggestions de mesures/ recommandations sont également faites : l'entente Marne précise qu'il y aura des attentes sur les propositions de gestion, les modes et les dates d'intervention. Pour ce qui concerne les peupleraies, une question a été posée sur les modalités de diversification : il n'y a pas de mesure prévue dans le cadre des contrats Natura 2000. Philippe Millarakis précise qu'il y a une recommandation à ne pas planter en bordure immédiate, mais il s'agit bien seulement d'une recommandation. Olivier Aimont cite le cas du site Natura 2000 de Stenay avec des exemples de renaturation de milieux. D'autres financeurs doivent être mobilisés (si hors cadre contractuel Natura 2000).

Retour sur les questionnaires par Marie Reyné

La concertation et l'association de l'ensemble des acteurs du territoire est essentielle. Cette étape de consultation s'est appuyée sur l'envoi d'un questionnaire avec relance. Le taux de retour atteint 15% : la mobilisation des acteurs est à poursuivre, mais toutes les catégories socio-économiques sont représentées (acteurs économiques, acteurs liés au tourisme ou aux loisirs, collectivités locales ou organismes consulaires, gestionnaire de milieux naturels).

Le niveau de connaissance sur Natura 2000 est estimé par une large majorité comme partiel, ce qui doit se traduire par une communication générale à renforcer.

Les enjeux cités par les acteurs sont par ordre d'importance : la préservation des milieux, de la biodiversité et la mise en place d'actions spécifiques, mais aussi la prise en compte des activités en place et la communication et la sensibilisation.

Natura 2000 est perçu comme une opportunité pour le territoire (à renforcer auprès des acteurs du tourisme et des loisirs).

Des inquiétudes sur la compatibilité de Natura 2000 avec les activités en place sont également exprimées. Des engagements plus forts sur les sites patrimoniaux sont aussi attendus.

En conclusion :

- Les actions de communication, sensibilisation sont à renforcer,
- Les activités de toute nature et les projets des collectivités doivent bien être pris en compte.

Pistes de travail/ synthèse du groupe de travail

Lien incontournable à faire avec les différents projets et les aménagements de rivières (fuseau de mobilité de l'Ornain, etc...)

Moyens d'actions : piste de l'acquisition foncière

Préconisations à mettre en lien avec les exigences des espèces

Importance du porter à connaissances sur les aspects réglementaires à destination de l'ensemble des

B. Groupe de travail 2^{ème} série

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°2 « Forêts » à Clermont en Argonne le 28/03/2012

Participants :

Organisme	Nom
ONEMA	M Jean Louis DALICHAMPT
Meuse Nature Environnement	Mme Régine MILLARAKIS
Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse	M Matthieu NEYRINCK
CODECOM de Centre Argonne	Mme Cecilia ELKAIM (Agent de développement)
COPARY	M Didier MASSE
DDT	M Jean Louis MIGEON
Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woëvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Alexandra PINATON (Directrice adjointe) Mme Marie REYNE

Excusés :

M Marc JAMMET (DREAL Lorraine)
Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Accueil :

- Présentation de l'état d'avancement de la procédure et émergence des enjeux Natura 2000 (voir diaporama).

Par souci de cohérence et de lien entre les 4 groupes de travail thématiques (approche / activités, espèces, projets de territoire), l'état des lieux aborde également les éléments de diagnostic sur les 3 autres thématiques des groupes de travail.

Près de la moitié des communes du périmètre n'ont pas de document d'urbanisme et un SCOT est relancé sur le Pays Barrois.

Suite à la présentation de l'état des lieux, quelques éléments d'information complémentaires et des remarques :

- Sur le projet éolien de Noyers Auzécourt, 4 communes dont Brabant le Roi et Laheycourt ont voté favorablement pour une étude de faisabilité. Ceci pourrait amener à une prise de compétence sur le développement éolien à la Copary à la condition d'adhésion des autres communes de la CODECOM sur ce type de projet.

- la COPARY n'a pas la compétence tourisme, mais intervient sur l'aménagement des sentiers pédestres et pédagogiques.

Forêt :

- On constate peu de valorisation du bois en local, il ne reste qu'une scierie à Lavoye. De très petites unités existent encore dans le secteur. A cela s'ajoute le risque de voir partir la formation forestière de l'EPL agro à Mirecourt.

Enjeux retenus :

- Diversité des espèces et des peuplements
- Conservation d'îlots de sénescence
- Définition d'espaces de quiétude pour certaines espèces
- Cohérence à trouver entre les différents massifs pour favoriser le report des espèces

Échanges :

Proposition de remplacer dans le diaporama « Exploitation plus dynamique » de la forêt par « intensive ».

L'état des lieux « pessimiste » est une problématique identifiée et partagée par les Pays et le projet de PNR Argonne. L'intensification des zones forestières pour de la production externe au territoire est une réalité. Quelles répercussions de la situation économique de la forêt sur les milieux naturels et Natura 2000 ?

Le Sud Argonne a été fortement impacté par la tempête 99 (nombreuses trouées). L'ONF y a vu un intérêt à replanter du résineux (développement de l'habitat ossature bois).

Concernant la définition d'espaces de quiétude pour certaines espèces : c'est pour le groupe de travail un report du problème car cela sous-entend une mise sous cloche de certains espaces pour certaines espèces, en complément d'une intensification admise partout ailleurs. Les zones de quiétude sont plutôt liées à des secteurs identifiés où l'enjeu est très fort : gélinotte des bois si avérée, cigogne noire.

Question des voiries de desserte (voir exemple de la route forestières de Lisle en Barrois – 20 mètres d'emprise) : le groupe de travail s'accorde pour dire qu'il faut globalement éviter de les multiplier, car il en existe à ce jour suffisamment. Ceci concerne à la fois les oiseaux, mais également les habitats détruits. De plus, la multiplication des dessertes risque de favoriser une utilisation accrue de ces dessertes et une intensification des pratiques.

Philippe Millarakis précise qu'il suffirait d'appliquer les textes du code forestier car il n'autorise pas en tant que tel l'aménagement de dessertes (voir le Schéma régional de dessertes et les aménagements qui sont déclinés). Les enjeux sur les forêts privées ne doivent pas être exclus de cette question, car des opérations sont menées de manière informelle, en particulier sur la création de dessertes et le débardage. Ceci est impactant car :

- Mauvaise mise en œuvre de travaux
- Aménagements lourds
- Effets induits sur la fréquentation par les engins motorisés (quads)

L'aménagement des forêts s'adapte aux exigences des clients (exploitants forestiers).

A ce jour, l'aménagement des dessertes tombe sous l'obligation des études d'incidences si et seulement si le dossier est concerné par la loi sur l'eau. Toutefois, d'ici fin 2012, les dessertes forestières seront inscrites dans la liste dès lors qu'il y aura apport de matériaux.

La transposition de la directive européenne est en cours sous forme d'une liste des activités soumises à Notice d'Incidences. Mais en dehors de ces listes, la directive européenne doit s'appliquer.

Exemple de la commune de Laheycourt : la commune doit rester maître de sa forêt et décider de ce qu'elle y fait. Concernant les dégâts évoqués, la commune a fait la démarche de saisir l'ONF et de verbaliser lorsque des dégâts sont occasionnés. Concernant les vieux arbres, elle a également fait le choix de laisser des vieux arbres sur pied.

Proposition :

- s'appuyer sur les communes « pilotes » volontaires pour mettre en œuvre des modalités de gestion durable de la forêt.

Sur l'ensemble du territoire de la Copary, un contrat d'approvisionnement avec la scierie Mallet via la Cofor a été mis en place.

Présentation des enjeux écologique – Philippe Millarakis :

L'état des lieux forestier est fait sur la base d'une approche espèce croisée à l'approche habitat. La liste retenue des espèces est basée sur :

- l'Annexe I de la directive Oiseaux
- La liste du Muséum National d'Histoire Naturelle
- Les déterminants ZNIEFF

Ceci concerne 35 espèces au total sur le site servant de référence et de suivi.

Cette liste est structurée en 3 enjeux de protection

- Très rare et très vulnérable
- Vulnérable mais à effet plus conséquent
- Modéré : classé rare ou vulnérable en Europe, mais localement prospère

Pour la forêt, 9 espèces de la liste ont amené à la rédaction des fiches espèces.

Exemple de fiche – la Cigogne noire

Un couple de cigogne noire est localisé dans chaque grand massif. L'espèce fréquente aussi la vallée de l'Ornain. C'est une espèce peu vulnérable car elle n'est pas chassable, mais il existe un risque de dérangement par d'autres types d'activités (ex : photo naturaliste). L'espèce a besoin de ruisseaux en bon état pour s'alimenter.

Approche habitat : il s'agit d'évaluer si les habitats des 9 espèces d'oiseaux sont en bon état de conservation. Ce qui importe n'est pas la complexité du milieu en terme d'espèces végétales, mais la morphologie de la forêt : taille des arbres, présence de sous étages, maturité des boisements, ...

Boisements de feuillus matures : tout type de massif feuillu avec des grands arbres et des bois matures

comportant des cavités, charpentés pour supporter des gros nids, ... les stades juvéniles de reboisements comportent plutôt des oiseaux à large amplitude écologique non vulnérables (ex : fauvettes).

Classement selon les enjeux : 3 coefficients d'enjeux (important / moyen / faible). Par exemple, si on prend la partie boisée autour du Morinval, les oiseaux d'étangs lui préfèrent un environnement non forestier, mais le balbuzard pêcheur ou le pygargue à queue blanche (potentiellement de retour) ont besoin de grands arbres. Ces boisements périphériques au Morinval constituent donc des habitats à fort enjeu écologique.

Autre exemple : 2 grands massifs anciens autour de Laheyecourt avec présence du Gobe-mouche à collier. Ces forêts anciennes sont répertoriées identiques depuis plusieurs siècles : les contours n'ont pas changé.

Autres habitats à enjeux :

- Boisements de résineux
- Peupleraies
- clairières

Echanges :

Les plantations des années 70 en résineux n'ont aucun intérêt ornithologique. Mais en se ressemant et en se mélangeant à des feuillus, on retrouve l'intérêt de la forêt naturelle.

Les paysages de landes ne sont pas intégrés dans la cartographie mais sont potentiellement intéressants pour la Gélinoite des bois.

Projet de Réserve Biologique Intégrale sur la forêt de Lisle : la conservation des arbres à cavité est intégrée dans ce projet (sur 5000 ha de forêt domaniale, 120 ha comportent des arbres d'1m de diamètre). Les oiseaux ne sont pas les seuls concernés : insectes, flore, fragments de forêt alluviale... Quels suivis suite au classement ? Quels délais de retour en terme de résultats ?

Sur le reste de l'Argonne, une autre RBI se situe à Boureuilles sur environ 100 ha (ormes lisses).

Restauration et gestion d'habitats d'oiseaux intéressants au titre de la directive :

Pour la Gélinoite possibilité de recréer des milieux ouverts (myrtille / callune) de type petites clairières, sur la gaize d'Argonne (Intérêt pour la valorisation des milieux typiques du département). L'espèce a en effet besoin de quiétude – enjeu exclusivement forestier. Le lien doit être fait avec les départements voisins (Ardennes).

Concernant le Busard Saint Martin : problématique de milieux semi-ouverts à restaurer pour préparer le retour de certaines espèces présentes de manière limitrophe.

Proposition concernant le projet de RBI : proposer un groupe de travail avec les collectivités pour appuyer le projet localement en conseils communautaires.

Il est en effet important de mobiliser les acteurs locaux pour une bonne appropriation car Natura 2000 est souvent vu par le biais des contraintes. Il y a aussi un fort enjeu de vulgarisation sur les espèces et la richesse du patrimoine naturel.

Exemple de mesures possibles :

- Préservation d'îlots de vieillissement (avec des bois sénescents dedans) en partie à Beaulieu qui a fortement été rajeuni.
- Restauration de clairières à myrtille et callune pour créer des zones de quiétude propices à la Gélinothe des bois.

Exemple de mesures forestières mises en œuvre à Spincourt : proposition de zones de non intervention lourde dans un rayon défini en fonction de l'espèce et sur période définie en fonction de la nidification (grue, milan noir / royal, cigogne noire). Cette non intervention est proposée comme « bonne pratique » dans le cadre de la charte (ex : 400m autour du nid de cigogne noire). Cette proposition est abondée par Régine Millarakis qui questionne sur l'utilité d'exploitation tout au long de l'année. Elle propose de suggérer dans le Docob des périodes d'exploitations étayées sur la base des périodes de nidification des espèces de la liste.

L'ONEMA témoigne également des problèmes d'impacts de l'exploitation sur les ruisseaux en milieu forestier et en particulier sur l'habitat de l'Ecrevisses à pied blanc : le débardage dans le lit détruit aussi des habitats d'espèces favorables à l'alimentation d'espèces d'avifaune de la liste (ex : cigogne noire).

Information complémentaire :

Organisation d'une journée de rencontre et d'échange ouverte aux partenaires du site :

- Etang du Morinval
- Milieu agricole bocager
- Forêt de Lisle

Piste à creuser : la mobilisation du Conseil Régional sur les questions de la structuration des filières économiques liées à la forêt.

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°2 « Etangs » à Beausite le 28 Mars 2012

Participants :

Organisme	Nom
CODECOM Triaucourt Vaubécourt	M Guy SANZEY M Anthony BONTEMPS
Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse	M Matthieu NEYRINCK
Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M Hervé SALVE
ONEMA	M Jean Louis DALICHAMPT
Conservatoire des Sites Lorrains	M Cyrille DIDIER
CODECOM de Centre Argonne	Mme Cecilia ELKAIM
Argonne PNR	M Olivier AIMONT
Propriétaires d'étangs	Ms Gérard et Claude THIEBAUT M Alain PROTAÏN M Philippe DETAL M Hugues JACQUIN
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woëvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Alexandra PINATON (Directrice adjointe) Mme Marie REYNE

Excusés :

M Marc JAMMET (DREAL Lorraine)	M Jean Louis MIGEON (DDT de la Meuse)
M patrice HILAIRE Chambre d'Agriculture de la Meuse	

Accueil :

- Présentation de l'état d'avancement de la procédure et émergence des enjeux Natura 2000 (voir diaporama).

Par souci de cohérence et de lien entre les 4 groupes de travail thématiques (approche / activités, espèces, projets de territoire), l'état des lieux aborde également les éléments de diagnostic sur les 3 autres thématiques des groupes de travail. Lors de la présentation de l'état des lieux, l'importance que le travail d'état des lieux soit validé par les acteurs locaux et que la hiérarchisation et la définition du plan d'actions soient faits en convergence avec les enjeux du territoire est soulignée : il s'agit de concilier les programmes d'actions du territoire et du docob.

Le docob sera le document de référence des acteurs de terrain pour la gestion de ces milieux, construit avec les acteurs sur la base de la concertation.

Etangs :

Les étangs phares sont particulièrement ciblés dans le document d'objectifs car ils sont emblématiques et les enjeux de conservation sont forts.

Au regard des constats relatifs aux pratiques et aux modes de gestion et aux effets sur les espèces et leurs habitats, les points suivants font l'objet de discussions.

La modification des usages engendre des risques d'évolution au regard des habitats et des espèces. Par exemple, le report nécessaire des espèces pendant les années d'assec ou de faible pluviométrie sur d'autres étangs est à intégrer, notamment pour éviter la mise en assec simultanée de l'ensemble des étangs.

Les étangs font partie intégrante d'un seul et même document d'objectifs qui prend en compte les enjeux des 4 types de milieux : bien que les enjeux et les modalités de gestion soient différents, la transversalité est nécessaire pour assurer une cohérence au regard des pratiques des gestionnaires, et des espèces fréquentant plusieurs types de milieux.

Gestion des étangs à l'échelle des bassins versants :

Concernant l'impact des étangs sur la qualité de l'eau, la vidange des étangs peut avoir des conséquences sur le milieu récepteur (cours d'eau de première catégorie) comme le colmatage du lit, l'introduction de poissons non adaptés aux milieux rivières... A ce jour, il n'y a pas de concertation entre pêcheurs et gestionnaires d'étangs pour convenir de dates favorables à la vidange sans compromettre le milieu récepteur.

Modalités de gestion et d'entretien :

La roselière nécessite un entretien pour éviter la fermeture du milieu et les atterrissements. Les brûlages comme modalité d'entretien ne peuvent être faits qu'à certaines périodes du fait du risque de compromettre la nidification d'espèces.

Les autres modalités d'encadrement de la pratique pour éviter la destruction des milieux favorables à la nidification sont : la gestion par assec, le faucardage ou la gestion des niveaux d'eau, moins traumatisant pour le milieu que le brûlage.

Le faucardage nécessite une hauteur d'eau minimale ; le brûlage est considéré par certains gestionnaires comme un bon compromis pour les différents enjeux (fin février – début mars).

Les propriétaires privés soulignent que l'exploitation d'un étang par un particulier est très différente d'une exploitation subventionnée (ex : étangs du Conservatoire des Sites Lorrains). En ce sens, il est important de faire émerger des problématiques de gestion et les moyens d'actions qui en découlent, en lien avec les projets des collectivités et des autres gestionnaires. Ces mesures doivent se baser sur des références de pratiques avec les espèces et les habitats présents, car concrètement, ce sont les acteurs de terrains qui porteront leur mise en œuvre. Le Conservatoire des Sites Lorrains souligne qu'il existe une mesure régionale sur la gestion des étangs (basée sur la signature d'une convention et suite à un diagnostic établi par le CSL et la FLAC, qui porte sur la roselière, les asssecs, l'entretien des ouvrages...).

Il s'agit d'identifier quels moyens on est en capacité de mobiliser sur le territoire pour que la protection des espèces puissent se faire au travers de pratiques de gestions également bénéfiques pour les propriétaires,

sans ajouter pour autant de contrainte à la contrainte.

Prédation et quiétude :

En ce qui concerne la régulation des espèces prédatrices (grand cormoran notamment) et de la quiétude nécessaire aux espèces visées par Natura 2000. Les dérogations pour les tirs de cormorans nécessitent de garder un objectif assurant la quiétude des espèces en nidification. Ces dérogations sont conditionnées à l'évaluation des résultats de tirs pratiqués par les AAPPMA. Pour les propriétaires d'étangs, la problématique des cormorans est importante. Il est rappelé que Natura 2000 n'impose pas de réglementation (elle existe par ailleurs) et que parmi le 35 espèces identifiées comme importantes au titre de Natura 2000, le Cormoran ne figure pas.

En outre, la grande aigrette en tant que nicheur est retenue. Il est dans ce cas nécessaire d'accepter l'évolution des habitats, des espèces et de leurs statuts.

Les roselières constituent également des zones de refuge pour les sangliers.

Les modalités de pêche :

La période pour le marché du poisson d'eau douce a lieu entre fin octobre et mi-décembre (marché des pisciculteurs). Les vidanges sont faites en amont, et les remontées des barrages se font dès la fin de la pêche. Il n'y a pas de schéma de vidange entre les différents étangs car ils ne sont pas tous sur le même bassin versant. Autrefois, une partie des exploitations se faisait également au printemps, mais la pression des cormorans étant de plus en plus importante, la pêche de printemps a été abandonnée.

Présentation des enjeux avifaunistiques des étangs :

On distingue 2 types d'étangs :

- petits étangs enclavés en forêt avec une roselière peu développée = peu attractifs pour les oiseaux de l'annexe I. Natura n'apportera pas grand-chose car ils n'abritent pas d'espèces patrimoniales
- Grands étangs ouverts où se réfugie la faune patrimoniale. Le plan d'eau n'est pas nécessaire aux espèces patrimoniales, mais la coexistence roselière / eau libre est importante (ex : étang de Belval).

35 espèces d'oiseaux retenues sont concernées par les étangs et les milieux forestiers (voir liste). Cette liste est dressée sur la base :

- De la directive oiseaux
- De la liste complémentaire du muséum national d'histoire naturelle
- Du lien avec les données lorraines du ministère de l'environnement : déterminants ZNIEFF.

3 niveaux d'enjeux de protection (voir présentation).

Les enjeux très élevés sont prioritairement sur les roselières. Si les roselières sont mitoyennes des plans d'eau, c'est au niveau des étangs qu'on a le plus d'espèces.

Une fiche par espèce a été réalisée (voir fiches diffusables).

Au-delà de la nidification, il s'agit d'avoir une approche nécessairement plus globale sur le site. Ex : le

busard des roseaux niche sur étangs mais chasse en prairie.

Les habitats d'étangs sont fondés en 3 grands ensembles :

-roselières

- plans d'eau enclavés

- intérêt ornithologique

On constate un intérêt majeur sur le Grand Morinval

Exemple de mesures Natura 2000 applicables sur les étangs :

Selon le niveau de priorité des espèces ou des habitats, les mesures se déclinent. Ex :

- La charte existante sur les étangs domaniaux (Beaulieu – directive habitat) se décline en
 - o recommandations (qui ne sont pas des obligations) :
 - Assec tous les 6 ans
 - Utilisation de poissons traditionnels (bouvière)
 - Chargement piscicole selon volume de l'étang
 - ...
 - o Et des engagements à respecter :
 - Gestion piscicole par pêche au filet
 - Maintien des roselières de ceintures
 - ...

La charte est une adhésion volontaire, son intérêt est l'exonération de la TFNB.

Autres précisions réglementaires :

- Pour les étangs de grande taille, la valorisation patrimoniale, peut être exonéré à un taux de 75% dans le cas de mutations (sous réserve de remplir certaines conditions, voir circulaire C2006-1501 du 07 février 2006, loi de finance modificative de 2005).
- Par rapport aux études d'incidences Natura 2000, les pratiques prévues dans le plan d'actions du docob ne seront pas soumises à études d'incidences.
- Les plans d'eau du territoire, essentiellement privés, sont parfois référencés sur des circuits touristiques, ce qui pose la question du dérangement éventuel des espèces au-delà des problèmes d'accès sur des parcelles privées.
- Pour les plans d'eau statuts non fondés en titre en 1ère catégorie
 - o Pêche interdite du 1^{er} dec au 31 mars
 - o Vidange interdite et demande d'autorisation de vidange obligatoire toute l'année auprès de la DDT.

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°2 « Agriculture » à Revigny sur Ornain le 29/03/2012

Participants :

Organisme	Nom
COPARY	Mme Virginie DANIEL
CODECOM de Centre Argonne	Mme Cecilia ELKAIM (Agent de développement)
Mairie de Waly	M Yves PILLEMENT
Mairie de Rarécourt	Représentée par M Laurent HAVETTE
Exploitants agricoles	M Laurent HAVETTE M Jean Didier LOZE M Christophe BALHAZARD M Christophe MAGINOT M David DOUBLET
Coordination rurale de la Meuse	Mme Anne ROUSSEL
Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE et Mme Séverine FRANCOIS
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woëvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Alexandra PINATON (directrice adjointe) M Arnaud NOEL Mme Marie REYNE

Excusés :

DDT de la Meuse, M Jean Louis MIGEON	
DREAL, M Marc JAMMET	

Présentation :

Sur la base de l'état des lieux présenté (voir diaporama)

Échanges :

La Grue cendrée, oiseau à l'origine migrateur, s'est sédentarisée et engendre des problèmes sur les cultures. Pour autant, il n'y a pas d'indemnisation sur les dégâts des cultures. La « MAE grue cendrée » a été mise en place sur le Der. Une proposition consisterait à en voir l'adaptation possible sur le site Natura 2000.

La mise en cultures des prairies, en particulier le long de l'Ornain, pose question sur le moyen de pérenniser les prairies (MAE, chartes). Pour information, le retour à l'herbe ne sera pas soumis à évaluation d'incidence, contrairement au retournement des prairies.

Rq : la référence « herbe » (surfaces en prairies permanentes et temporaires de l'exploitation) est celle de la déclaration de surfaces de 2010, des cas dérogatoires existent pour que cette référence évolue (cessation laitière, transfert de foncier et nouveaux installés notamment).

Présentation des enjeux – Patrice HILAIRE :

Le travail sur la hiérarchisation des espèces des milieux agricoles et des habitats a ensuite abouti à la définition de mesures par zone plus ou moins favorables aux espèces.

11 espèces de l'annexe 1 sont identifiées sur les milieux agricoles :

- la Pie-Grièche Ecorcheur est l'espèce phare des milieux ouverts.
- Le Busard cendré nichant dans les parcelles de céréales d'hiver
- D'autres espèces nichent dans des milieux annexes mais utilisent les zones agricoles pour leur alimentation (ex : Milan noir, Milan royal, Cigogne noire).
- La Grue cendrée se retrouve en hivernage et en étape migratoire.

7 espèces de la liste du Museum National d'Histoire Naturelle sont également présentes dont :

- Le Torcol qui affectionne particulièrement les arbres creux,
- Les Oies cendrées (un groupe présent autour du Grand Morinval) qui s'alimentent dans les parcelles agricoles.

12 espèces figurant sur la Liste rouge nationale, dont :

- Le Tarier pâtre et le Tarier des prés, lequel nécessite une fauche tardive après le 1^{er} juillet (environ 5 couples sur la zone)
- Le Pipit farlouse

Les espèces prairiales (nichant au sol dans les prairies) sont particulièrement sensibles aux dates de fauche et aux techniques de fauche.

Les espèces utilisant la ressource alimentaire des prairies sont sensibles au degré de fertilisation et aux apports phytosanitaires.

La hiérarchisation des enjeux se fait selon 2 critères :

- Les espèces : leurs exigences écologiques
- Les milieux : reconnaître et caractériser les milieux potentiellement intéressants pour les espèces.

Par croisement de ces 2 types d'enjeux, il s'agira de construire des mesures pertinentes et de définir les priorités d'actions.

Des tableaux de hiérarchisation des espèces sont présentés au groupe de travail.

Concernant les pratiques de chasse sur les espèces concernées par la liste proposée, il est indiqué que Natura 2000 n'a pas vocation à se substituer à la réglementation relative à la chasse et qui s'applique par ailleurs. Un exploitant souligne toutefois l'incohérence à faire valoir entre le statut chassable des espèces (ex : Oie cendrée) et les objectifs de conservation fixés par Natura 2000. La Chambre d'Agriculture cite pour

exemple d'autres mesures, telles que les zones hors chasse, mises en place sur des espèces jugées fragiles comme le Courlis cendré. Des zones hors chasse d'Oies cendrées pourraient être proposées dans le cadre du Document d'Objectifs.

Présentation du zonage de la ZPS, proposé selon l'enjeu (fort – moyen – faible) et le potentiel de nidification des espèces. Ce zonage se base sur :

- L'inventaire ornithologique de 2009 réalisé pour le classement de la ZPS
- L'affectation et les pratiques sur les prairies
- ...

Au regard du zonage présenté, il est proposé un agrandissement de la zone à Cigogne noire à l'ensemble de la vallée du Rupt.

Certaines zones agricoles ont été faiblement prospectées et nécessitent que des recoupements soient faits avec les informations complémentaires apportées par les exploitants.

Le secteur autour de la vallée de l'Aire (autour de Rarécourt) doit également faire l'objet de prospections complémentaires.

Présentation des outils de gestion :

- Mesures Agro Environnementales Territorialisées
- Chartes N2000
- Actions d'animation auprès des exploitants.
- **MAE Territorialisées** : il s'agit d'un contrat de 5 ans entre exploitant et l'Etat. L'engagement réalisé lors de la déclaration PAC porte uniquement sur les parcelles Natura 2000. Il est basé sur le volontariat, et n'engage pas l'exploitation entière. Un seuil minimum de 300 € / an, non plafonné, est requis.

Si l'exploitation bénéficie déjà de la PHAE, la contractualisation d'une MAE est possible, car elle comprend le socle PHAE et est plus contraignante (basculer de la PHAE vers la MAE, mieux rémunérée).

Au regard de l'état d'avancement du Docob, on peut envisager la possibilité de déposer un projet à l'automne pour 2012 (lettre d'intention sans chiffre pour septembre) pour engager des parcelles dès 2013.

Les îlots déjà engagés peuvent être à nouveau engagés à condition que les nouvelles mesures soient plus contraignantes.

Afin de relayer l'information sur les MAE auprès de l'ensemble des exploitants du territoire, il est proposé :

1. Que soit organisée une réunion d'information en septembre sur les types de mesures à proposer
2. Identifier les exploitants intéressés pour envisager un contrat
3. Organiser les rencontres individuelles pour construire le PAE (surfaces à engager et enveloppe

nécessaire).

Les membres du groupe de travail jouent un rôle de relais d'information auprès des autres exploitants du territoire.

Concernant les dégâts prairies liées aux sangliers, la remise en état des parcelles contractualisées peut se faire :

- Sans retournement, mais par sur-semis ou hersage
- Pour les prairies qui auraient bénéficié d'un retour à l'herbe, possibilité de retournement tous les 5 ans sous condition d'autorisation ;

NB : Le hersage n'est pas une mesure financée par le biais des MAE.

Au-delà du périmètre Natura 2000 et si l'enjeu avifaunistique le permet, il est possible d'élargir le champ d'action sous condition de co-financements par les collectivités (ex : Pays Barrois).

Pour des parcelles coupées par la limite du périmètre il s'agit que au moins 50% de la parcelle soit située sur le site pour pouvoir engager la totalité de la parcelle.

Hiérarchisation possible pour les Mesures Agro Environnementales :

- Mesures plus forte pour les zones très favorables avec gradient décroissant de contrainte pour les autres zones favorables à potentielles.
- Articulation avec d'autres types de mesures : pour la création de milieux bocagers, implantations de haies sur la base de contrats Natura 2000, à construire dans le cadre du Docob.

Pour chaque type de prairie, il s'agit de construire 2 MAE, selon 2 niveaux de contraintes.

Exemple : pour les zones très favorables, l'application d'un coefficient de fauche :

- Niveau 1 : 30% de fauche au 1er juillet
- Niveau 2 : 100% de fauche tardive au 1^{er} juillet (plus contraignant)

La construction des mesures se fait par combinaison :

fauche tardive X réduction de fertilisation X limitation du chargement animal.

L'arbitrage financier pour attribuer les enveloppes nécessaires à la mise en place de MAE se fait sur la base de critères d'évaluation justifiant de l'utilité et de l'efficacité des mesures. En ce sens, tout en prenant en compte la faisabilité et les contraintes des exploitations agricoles, les objectifs ornithologiques sont visés.

Les références constituées au niveau du département par la Chambre d'Agriculture et ses partenaires :

- Essais prairies
- Evaluation des systèmes d'exploitation.

doivent permettre de construire des mesures réalisables à l'échelle des exploitations :

Le calcul des montants est basé sur des engagements et des mesures de référence locale (ex : la date à laquelle 50% des prairies sont fauchées fait office de référence pour les retards de fauche).

- **Autres outils :**

Les **actions d'animation** avec le monde agricole consistent en la mise en place de journées techniques (ex : démonstration des barres d'effarouchement des oiseaux, essais prairies, conseils sur la mise en œuvre MAE, suivis de fauches sur zones de priorité I)

Charte : il s'agit d'engagement de bonnes pratiques n'engendrant pas un surcoût ou un manque à gagner. Exemple : maintien des prairies, des haies, absence de fauches nocturnes, ... ce type d'engagement permet une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Exemples : En cas de repérage de nid de busard, mise en défens du nid par enclos. Maintien des cannes de maïs tardivement pour éviter le report sur l'orge.

Autres points d'échange :

Concernant la **Directive Nitrates**, son évolution va restreindre les périodes d'épandage sur les zones vulnérables (une partie de l'Argonne est classée en zone vulnérable - Clermont). Pour le reste, il ne s'agit pas de supprimer les apports sur les prairies, mais de les raisonner (quantité et date d'apport).

Concernant le retournement des prairies, la réglementation sur les activités soumises à **notice d'incidence** a évolué sur la base d'une première liste (ex : tour de France, modification du plan de vol des hélicoptères). Une deuxième liste départementale intégrant le drainage, le retournement de prairies, l'arrachage de haies (même dans le cas de jeunes agriculteurs) est en cours de finalisation.

Au niveau des ruisseaux, tout dépend des programmes portés par les collectivités (si elles disposent de la compétence). La question se pose pour les sources de bassins versants à faible débit en été. Il s'agit de mesurer les enjeux liés aux espèces sur ce type de milieu.

Une question a également été soulevée sur l'articulation entre plusieurs dispositifs. Le captage Grenelle de Rarecourt encourage une remise en herbe et l'exploitant concerné est favorable à la condition de pouvoir reporter ces surfaces en cultures ailleurs sur l'exploitation, hors l'intégralité des surfaces potentielles se situe dans le périmètre Natura 2000. Une réflexion devra être menée pour proposer des solutions cohérentes aux personnes concernées.

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°2 « Rivières » à Revigny sur Ornain le 29/03/2012

Participants :

Organisme	Nom
ONEMA	M Jean Louis DALICHAMPT
UNICEM	M Jérôme ROBINET ROUSSEL
Pays Barrois	Mme Adélie MARTIN
Mairie de Neuville sur Ornain	M Jean Louis DEPAQUIS
Mairie de Villers aux Vents	M Gilbert SAVOUROUX
Argonne Parc Naturel Régional	M Jean Louis LE HINGRA
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woèvre Cotes de Meuse/ Entreprendre Durable	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Alexandra PINATON(directrice adjointe) M Arnaud NOEL Mme Marie REYNE

Présents

Voir liste émargement

Excusés

Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE
CODECOM de Centre Argonne	Mme Cecilia ELKAIM
Fédération de Pêche de la Meuse	M Hervé SALVE
COPARY	Mme Virginie DANIEL Mme Madeline ROYER
DDT	M Jean Louis MIGEON
DREAL	M Marc JAMMET

Présentation :

Olivier AIMONT rappelle les objectifs de Natura 2000 et le découpage des différentes entités. Il insiste sur la mobilisation des acteurs territoriaux tout au long de la démarche : le document d'objectifs doit être un document partagé entre les acteurs locaux (collectivités, associations, acteurs économiques), ceux-ci doivent faire connaître les points importants pour assurer une mise en œuvre, ainsi que les moyens d'actions permettant la convergence entre projet de territoire et enjeux de conservation. En effet, l'ancrage du DOCOB dans les projets de territoire et le lien avec les collectivités sont fondamentaux pour la réussite des mesures de conservation des habitats et des espèces.

Au regard de l'état des lieux présenté, il est précisé qu'il n'y a pas de zone de développement éolien sur la

COPARY, mais que le projet est en réflexion sur la Copary et la codecom de Triaucourt – Vaubécourt.

Échanges complémentaires à l'état des lieux :

Sur le Pays Barrois, la structuration se fait autour du bois biomasse pour le Plan d'Approvisionnement Territorial. Les financements du programme LEADER sont dédiés au redéploiement du Plan Climat Territorial.

Concernant les notices d'incidences, une mise en cohérence entre la Loi Grenelle II, le SCOT et Natura 2000 est nécessaire.

Le Pays Barrois indique aussi la conduite d'une étude d'opportunité sur le potentiel de développement hydraulique sur quelques sites représentatifs du Pays Barrois. Cette démarche n'est actuellement pas à l'échelle de projet mais bien d'étude de faisabilité. Il s'agit de connaître les possibilités, à condition de mixer les sources énergétiques à des échelles de proximité.

Des centrales micro-hydrauliques existent déjà sur : Auzéville et Froidos, Neuville (hors zone), Robert Espagne (2 produisent et une peut être remise en route) et Veray sur saulx (hors zone).

Une obligation d'effacement d'ouvrages faisant obstacle à la libre circulation de la faune piscicole s'applique à certains cours d'eau comme notamment la Saulx, l'Aire ne serait pas concernée.

Concernant les orientations du Pays Barrois sur les changements climatiques, la question de l'impact de l'évolution du climat sur les espèces et leurs habitats est posée (ex : adaptation des espèces). Philippe Millarakis précise que c'est la morphologie de l'habitat (taille et diamètre des arbres) qui prime sur l'essence. En revanche, l'évolution des populations d'oiseaux pourra devenir un indicateur intéressant à prendre en compte. Le temps de vie du DOCOB (6 ans) ne rend pas les changements climatiques perceptibles au regard des mesures mises en œuvre.

Présentation des enjeux rivières – Arnaud NOËL

Toutes les opérations réalisées sur les rivières passent par des programmes réglementés (Déclarations d'Intérêt Général).

- Sur l'Aire : compétence du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents (SM3A)
- Sur la Biesme : Compétence de la Codecom Centre Argonne et du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (côté marne)
- Sur l'Ornain : rivière domaniale gérée par VNF mais compétence de la COPARY sur son territoire – DIG en attente de l'état d'avancement du fuseau de mobilité, et DIG en cours sur Bar le Duc
- Pas de programme sur la partie meusienne de l'Aisne, ni sur le Thabas.

Tous les cours d'eau de la zone sont classés en première catégorie piscicole. Les interventions (restauration / entretien) ont lieu entre le 1^{er} avril et 31 octobre pour ne pas nuire à la reproduction piscicole.

Natura 2000 n'étant pas sur la directive Habitat, il est difficile d'intervenir par Natura 2000 sur les

problèmes de pollutions des cours d'eau en amont (ex : pollution par les flottants de l'Aisne à Sainte Menehould, hors site), sauf par le biais d'une espèce comme le Martin pêcheur (qualité d'habitat pour une espèce de la directive).

Pour la suite de l'état des lieux, on distinguera :

- Aire, Aisne Biesme et affluents
- Ornain.

Les programmes d'entretien ponctuels peuvent-ils avoir un impact ponctuel sur certaines espèces ? Dans la faisabilité des travaux, les éléments sont intégrés dans les notices d'incidences des DIG.

Sur l'Ornain, les atterrissements et bancs de graviers sont propices à certaines espèces comme le Petit Gravelot (voir diapos).

Concernant la qualité de l'habitat, les études hydrauliques mettent un trop faible niveau d'eau. Ceci serait lié :

- aux fuites observées sur le canal de la Marne au Rhin engendrant une percolation avec la nappe entre Revigny et Rancourt
- aux prélèvements importants nécessaires pour maintenir le niveau d'eau du canal (navigation de plaisance)
- aux prélèvements d'eau pour les cultures avec des autorisations d'arrosage (culture de pommes de terre)

Présentation des enjeux ornithologiques

Philippe Millarakis

35 espèces sont retenues sur des bases scientifiques (3 listes de références). l'Annexe I de la directive Oiseaux

- La liste du Muséum National d'Histoire Naturelle
- Les déterminants ZNIEFF

Ce qui permet de cibler 35 espèces au total sur le site servant de référence et de suivi.

Cette liste est structurée en 3 enjeux de protection

- Très rare et très vulnérable
- Vulnérable mais à effectif plus conséquent
- Modéré : classé rare ou vulnérable en Europe, mais localement prospère

Toutes ces espèces ne sont pas sur l'Ornain, certaines ne les fréquentent que pour la migration (ex : balbuzard pêcheur). L'accent est mis sur les espèces en reproduction sur l'Ornain.

Sur les cours d'eau, pour les espèces nicheuses :

- les Chevaliers guignette et cul-blanc sont très intéressants. Le Chevalier cul-blanc niche dans les vieux nids d'oiseaux et il est difficile d'en prouver la reproduction. Bien qu'inféodé au cours d'eau il nécessite des rives boisées à forestières pour sa reproduction
- Le Martin pêcheur : population relativement prospère
- la Sterne pierregarin : pas de preuve de reproduction sur le site, mais l'habitat de reproduction est présent et l'oiseau vient au moins pour chasser.
- La cigogne noire, bien que non citée parmi les espèces cours d'eau, lorsqu'elle migre, s'arrête volontiers sur l'Ornain pour le nourrissage. Il n'est pas impossible qu'elle s'y reproduise un jour.

Complément par approche habitat : il est assez difficile d'apporter des compléments par une approche « habitat », car la vallée de l'Ornain est une mosaïque de petits habitats (ex : bancs de graviers, ripisylve, zones à graminées, buissons, ...). Cette complexité est idéale pour la diversité de l'avifaune, même si les habitats prairiaux sont rares dans l'environnement immédiat.

3 niveaux de hiérarchisation des habitats sont proposés :

- **Elevé** : cours d'eau, bancs de graviers, noues vaseuses et alluvions récentes
- **Moyen à faible** : saulaies bordant le cours d'eau
- **Faible à nul** : peupleraies

Le cordon boisé le long du cours d'eau confère un grand intérêt biologique, alors que les grandes cultures sont sans intérêt ; entre les 2, on trouve un niveau moyen d'intérêt de type saulaies.

L'étape suivante consistera à définir, après hiérarchisation des enjeux, les mesures potentielles.

En ce qui concerne les questions relatives au héron cendré et au cormoran, ces espèces intimement liées aux milieux aquatiques mais posant problème sur les pratiques de pêche en particulier. Il est rappelé que ces espèces ne sont pas ciblées par Natura 2000, mais que la réglementation en vigueur s'applique. Pour éviter les amalgames et la vision contraignante de Natura 2000, le débat est recentré sur les espèces prioritaires.

Concernant les ballastières, en lien avec le projet du fuseau de mobilité de l'Ornain,

- une étude faune-flore est en cours (Néomys).
- Le Schéma départemental des carrières est en cours d'élaboration. Il intègre les projets de réhabilitation à vocation écologique
- L'exploitant, qui prévoit le plan de réhabilitation écologique des ballastières, n'est pas le propriétaire du foncier, il est difficile d'assurer la pérennité des travaux de réhabilitation réalisés. C'est pourquoi il est fondamental de mettre en relation le propriétaire du foncier pour envisager des contrats de gestion.
- Dans le site Natura 2000, d'anciennes ballastières déjà privatisées sont identifiées. Elles sont à ce jour sans intérêt écologique, mais potentiellement améliorables. Une rencontre avec le propriétaire

permettrait d'évaluer les possibilités de réhabilitations en faveur de l'avifaune.

Autres point d'échange :

- SCOT : Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, le Pays Barrois intégrera les enjeux eau, mais dans toutes ses dimensions (et pas seulement avifaune / Natura 2000). Dans le cadre des concertations engagées, il s'agit de faire valoir les enjeux identifiés par les collectivités sur les différentes problématiques pour s'assurer de l'appropriation par les collectivités locales.
- LEADER : Le programme LEADER (orienté sur l'adaptation aux changements climatiques) pourra favoriser la transversalité et l'impact des mesures au niveau local, à condition de ne pas traiter que de la biodiversité mais aussi des enjeux d'impacts socio-économiques sur les territoires. La mise en convergence des différentes démarches (LEADER, Natura 2000, SCOT) doit permettre d'adapter le plan d'action aux enjeux génériques et aux capacités locales de mise en œuvre. Après 2013, le Pays Barrois re-candidate sur la programmation en élargissement des thèmes au développement durable.

Au regard des échanges du groupe de travail, les mesures envisageables :

- Amélioration des ballastières
- Lien avec le projet « fuseau de mobilité »
- Restauration de ripisylve.

C. Groupe de travail 3^{ème} série

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°3 « Forêts » à Clermont en Argonne le 19/12/2012

Participants :

Organisme	Nom
DREAL	M Marc JAMMET
Centre Régional de la Propriété Forestière	M Jacques LAPLANCHE
CODECOM Centre Argonne	Mme Cecilia ELKAIM M Alain JEANNESSON
Meuse Nature Environnement	Mme Régine MILLARAKIS
Association Argonne PNR	Mme Danielle JOUDRIER Mme Françoise LOZANO M Joël BERNARDIN
Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse	M. Mathieu NEYRINCK
ONF	M Sébastien BERTHELON M Pascal MERIC
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woëvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Marie REYNE (Entreprendre Durable)

Excusés :

DDT de la Meuse, M Jean Louis MIGEON	CRPF M Stéphane ASAEL
Mme Marine BOCHU et M Pierre DETCHEVERRY, Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne	COPARY, Mmes Virginie DANIEL, Aurélie VARINOT et Madeline ROYER
Chambre d'Agriculture de la Meuse, M Patrice HILAIRE et Mme Séverine FRANCOIS	

Présentation et introduction aux groupes de travail :

M JEANNESSON ouvre la séance de travail.

Les objectifs de la réunion sont présentés. En préambule un point est fait sur les retours effectués par différents organismes. Les remarques seront intégrées dans le document (phase 1 et 2).

L'élaboration du Document d'Objectifs est entrée dans sa troisième phase, la proposition d'un plan d'actions qui permette de répondre aux enjeux de conservation du site et qui se doit d'être réaliste et applicable.

Il s'agit à ce stade de travailler sur les propositions d'actions transmises par le groupement. Ce sont bien des documents de travail qui doivent être examinés et discutés par les groupes de travail. Olivier AIMONT insiste sur l'importance de cette phase de concertation et la nécessité de bien prendre en compte les

remarques complémentaires.

Les thématiques correspondent aux 4 grands milieux rencontrés sur la ZPS (forêts, étangs, rivières, espaces agricoles) auxquels s'ajoute un thème plus transversal qui porte sur l'animation et la valorisation pédagogique du site.

M BERTHELON pose immédiatement la question de l'état d'avancement des Arrêtés Préfectoraux fixant les parcelles cadastrales éligibles aux chartes par site Natura 2000. Marc JAMMET apporte plusieurs éléments de réponse. La liste des parcelles cadastrales doit effectivement être validée. Ce travail conséquent se fera progressivement. Il faut bien comprendre que la signature de la charte constitue un engagement par rapport à la politique Natura 2000. C'est un des outils qui permet d'insérer des projets dans la procédure Natura 2000. De plus, en forêt, la signature d'une charte est un moyen d'obtenir une garantie de gestion forestière durable (agrément du plan de gestion). Enfin, rappelons que les activités citées dans la charte ne sont pas soumises à évaluation d'incidences.

M BERTHELON pose alors la question suivante : qui finalement met en œuvre Natura 2000 sur le site ? Qui s'occupe de la phase opérationnelle ? Marc JAMMET précise qu'avec la loi DTR, il y a une volonté de transfert de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités et qu'il existe de nombreuses « formules » pour la maîtrise d'œuvre : en régie, externalisée, ou bien en gestion mixte collectivités/ autre structure en fonction des compétences et des champs d'intervention de chacun.

M BERTHELON de l'ONF a exposé les mesures actuellement mises en œuvre par l'ONF (cf remarques Fiche GE BO 1). Des objectifs sont fixés au titre de la biodiversité (îlots de senescence / vieillissement) par massif, ces objectifs feront l'objet d'une évaluation au niveau national.

Après ces échanges, la présentation a pu débiter sur les fiches transversales d'animation.

Présentation des fiches actions « animation » :

Cf documents PDF transmis. Les fiches actions sur ce volet ont appelé peu d'observations.

Pour la fiche AN5 (intégration dans un cadre interrégional) il sera fait référence aux autres sites en ZSC.

Présentation des fiches actions Forêts – CPIE / Entreprendre Durable synthèse des échanges et remarques suite aux différentes présentations :

La présentation a porté sur la lecture des 11 fiches actions proposées, 8 portent sur la gestion, 2 sur l'animation et 1 sur le suivi des espèces.

Ne sont reportés ici que les points à faire évoluer pour chaque fiche, les échanges sur les pratiques forestières et les objectifs de production et de conservation ayant été nombreux au travers des différentes fiches.

Fiche action GE BO1 (mise en place d'îlots de vieillissement ou de senescence) : mettre un titre plus généraliste « Mesures favorisant le vieillissement et la senescence des arbres ». Sébastien BERTHELON a exposé la politique de gestion en place à l'ONF (objectifs évalués au niveau national, à l'horizon 2023). Le raisonnement se fait à l'échelle d'un massif. Précision sur le paragraphe « Maitrise du projet / Maitrise d'ouvrage éventuelle : propriétaires et gestionnaires » à la place de DREAL / collectivités. Une mise à jour sera faite dans les modalités de réalisation (action F22712b) avec les évolutions réglementaires (arrêté du 22 Aout 2012). Il faudra également faire le distinguo forêt publique et privée. Plan de financement : retirer

la charte. Il s'agit d'une action qui engendre un manque à gagner et donc une compensation financière.

Fiche action **GE BO 2** (conserver des arbres importants, notamment à cavités ou sénescents). Même remarque pour la maîtrise d'ouvrage. Paragraphe descriptif de l'action : discussion sur le quota objectif et sur le terme d'arbre « bio », à préciser en fonction des cahiers des charges, il vaudrait mieux partir sur des recommandations avec des adaptations locales.

Un travail d'harmonisation sera fait entre ces deux premières fiches. Un volet important sur l'animation et la communication doit être mis en œuvre en parallèle. Olivier Aimont soulève la question du bois énergie qui devra être suivie.

La fiche action suivante **GE BO 3** (réduire l'impact des dessertes forestières) a fait l'objet d'échanges nourris. Voici les principaux points de vue qui ont pu être développés par les membres du groupe de travail.

Les organismes gestionnaires ont précisé qu'un schéma de desserte est en place, qui fait référence lors de nouveaux projets. Ce schéma intègre une approche collective et une volonté de maîtrise des coûts. L'objectif affiché lors de la création de desserte est de réduire les distances de débardage dans un objectif de protection des sols.

Les organismes œuvrant pour la protection de l'environnement / les experts naturalistes font observer que la multiplication de dessertes induit un fractionnement des milieux naturels. Des solutions alternatives, lorsqu'elles existent, doivent absolument être privilégiées. Le coût d'entretien de ces nouvelles voies doit aussi être intégré, ainsi que le risque de fréquentation facilitée sur des parcelles à forts enjeux.

Rappelons enfin que les nouveaux projets de voie forestière avec apport de matériaux sont désormais soumis à évaluation d'incidences.

En synthèse de ces échanges, les modifications suivantes sont définies :

- Paragraphe « descriptif de l'action » : retirer la partie faisant référence à la réalisation d'étude d'impact.
- Proposition de scinder la fiche en deux sous thèmes : l'un sur la création de voie, le second sur les conditions d'usage des forêts anciennes patrimoniales.

Fiche Action GE BO4 (préserver la quiétude des zones à enjeux) : le lien doit être fait avec la fiche AN VP 3, c'est-à-dire en s'appuyant sur un réseau d'observateurs.

Fiche action GE BO 5 (Mettre en place une populiculture extensive...) : le libellé plus explicite suivant est proposé : « Favoriser une gestion extensive de la populiculture ». Dès le départ il faudra viser des cultivars adaptés.

Fiche Action GE BO 6 (favoriser la pérennisation des milieux ouverts de type landes à callune) : à mettre en priorité 1 (action en faveur de la gélinotte des bois). Il faudra plutôt faire référence à la mesure F22715 « Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive », voir si ce lien est possible car cette mesure s'applique plutôt en directive Habitats.

Fiche action GE BO 7 (limiter les surfaces exploitées par coupe rase) : la discussion a porté sur la définition de la valeur seuil (1 à 3 hectares ?). Une exclusion devrait être prévue en cas de problème sanitaire (sur des

résineux par exemple).

Fiche action GE BO 8 (reboiser selon les guides de recommandation...) cette action devra être précisée dans le cadre de la charte (objection des gestionnaires sur la faisabilité de cette action au titre des engagements de la charte).

Fiche Action **SE BO 1** (mise en place d'un système géographique sur la gestion forestière...) : proposition de la passer en **AN BO 1**. Paragraphe maîtrise d'œuvre : retirer la mention aux bureaux d'études extérieurs. Un débat a lieu sur cette action, qui nécessiterait un financement spécifique car elle va au-delà de l'animation. Ce dispositif pourrait être coûteux et chronophage, par contre il peut être intéressant à titre expérimental. Elle nécessite une réflexion préalable en fonction des objectifs (quels types de données, quelles informations) avant d'être généralisée en fonction des résultats obtenus

Fiche action SE BO 2 (qui devient SE BO 1) « connaître et sensibiliser les propriétaires des petites forêts... » : la maîtrise d'œuvre reviendrait uniquement au CRPF. Paragraphe « modalités de réalisation », dernier paragraphe : animation auprès des propriétaires On ne peut être restrictif et appliquer un volet de charte uniquement aux propriétaires privés, il convient plutôt de favoriser les actions d'animation et de sensibilisation.

Fiche **action AN BO 1** (recherche action) : Acteurs concernés : remplacer ENGREF par AgroParisTech. Prévoir une fiche spécifique suivi d'espèces, à l'instar des autres thématiques (rivières, agriculture, étangs).

Pour ce qui concerne les éléments à faire figurer dans une charte, la séance de travail ayant été plus longue que prévu, le temps nécessaire pour débattre du contenu sur le volet forestier fera l'objet d'échanges ultérieurement.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance de ce groupe de travail est levée.

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°3 « Etangs » à Beuzée sur Aire le 18/12/2012

Participants :

Organisme	Nom
CODECOM de Triaucourt Vaubécourt	M Anthony BONTEMPS
Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine	M Cyrille DIDIER
CODECOM Centre Argonne	Mme Cecilia ELKAIM
Syndicat des propriétaires d'étangs	M Claude THIEBAUT
Propriétaire d'étang	M Hugues JACQUIN
Gestionnaire d'étang	M Hervé DHAUSSY
Association Argonne PNR	Mme Danielle JOUDRIER
Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse	M. Mathieu NEYRINCK
ONF	M Sébastien BERTHELON
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woèvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Marie REYNE (Entreprendre Durable)

Excusés :

DDT de la Meuse, M Jean Louis MIGEON	CODECOM de Centre Argonne, M Dominique DURAND et M JEANNESSON
DREAL, M Marc JAMMET	COPARY, Mmes Virginie DANIEL, Aurélie VARINOT et Madeline ROYER
Anes Art'Gonne, M Jacques THIERCY	UNICEM, M Jérôme ROBINET ROUSSEL
Mme Marine BOCHU et M Pierre DETCHEVERRY, Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, M Eric RIBET et M Hervé SALVET
CODECOM Triaucourt Vaubécourt, M Guy SANZEY	Chambre d'Agriculture de la Meuse, M Patrice HILAIRE et Mme Séverine FRANCOIS
LPO M. Dominique LANDRAGIN	Agence de l'Eau Seine Normandie, M François BADIE

Présentation et introduction aux groupes de travail :

Les objectifs de la réunion sont présentés. En préambule un point est fait sur les retours effectués par différents organismes. Les remarques seront intégrées dans le document (phase 1 et 2).

L'élaboration du Document d'Objectifs est entrée dans sa troisième phase, la proposition d'un plan d'actions qui permette de répondre aux enjeux de conservation du site et qui se doit d'être réaliste et applicable.

Il s'agit à ce stade de travailler sur les propositions d'actions transmises par le groupement. Ce sont bien des documents de travail qui doivent être examinés et discutés par les groupes de travail. Olivier AIMONT insiste sur l'importance d'utiliser ce temps d'échange, qui se veut le plus ouvert possible. Un propriétaire d'étang observe qu'il aurait souhaité une information plus directe par mailing (ses coordonnées ont été

prises en fin de séance).

Les thématiques correspondent aux 4 grands milieux rencontrés sur la ZPS (forêts, étangs, rivières, espaces agricoles) auxquels s'ajoute un thème plus transversal qui porte sur l'animation et la valorisation pédagogique du site.

Présentation des fiches actions « animation » :

Cf documents PDF transmis. Les fiches actions sur ce volet ont appelé peu d'observations.

Pour la fiche AN5 (développement d'un tourisme cohérent avec les objectifs de conservation), Olivier Aimont précise que les collectivités sont en attente de leviers pour promouvoir et développer le territoire.

Fiche action VP2 (Mener des actions de sensibilisation sur les richesses naturelles). M Jacquin informe le groupe de travail du développement de la pêche sportive. L'organisation de telles manifestations peut être de grande ampleur (concours internationaux, marché en plein développement). Ces concours sont généralement organisés à l'automne. L'impact et l'encadrement de telles activités doivent être pris en compte au regard des enjeux de conservation sur le site.

Dans ce groupe de travail également un besoin de communication sur les évaluations d'incidence et une information aux propriétaires d'étangs ont été évoqués.

Présentation des fiches actions étangs – CPIE / Entreprendre Durable synthèse des échanges et remarques suite aux différentes présentations :

La présentation a porté sur la lecture des 7 fiches actions proposées, 4 concernant des mesures de gestion, 2 l'animation et 1 le suivi des espèces puis sur la proposition d'éléments à intégrer dans la charte.

Fiche Action **GE ET1** : des précisions seront apportées sur le classement des espèces (cf groupe agriculture). La problématique de la grande aigrette est soulevée par les propriétaires d'étangs, selon eux l'espèce est en effectif abondant et impacte la production piscicole. Autre problématique abordée, la question de l'élodée. La limitation de cette espèce envahissante peut être gérée par les assecs (le faucardage s'est révélé inefficace sur d'autres sites, comme Madine par exemple). Ces précisions sont apportées par Cyrille Didier qui signale également la possibilité récente de mettre en place des mesures aquacoles (ce point sera étudié en aval du groupe de travail). Cyrille Didier a également apporté des précisions sur l'historique de la convention régionale « Etangs ». Les propriétaires d'étangs se sont également exprimés sur les difficultés économiques liées à la prédation du « fond de pêche » et du coût élevé du réalevinage. Il n'y a pas de compensation hormis pour les pisciculteurs considérés comme professionnels (soit 3 en Meuse). Les propriétaires d'étangs gérant leur étang de façon traditionnelle sont donc exclus de ce dispositif. Il faudrait trouver une contrepartie financière, car cette gestion patrimoniale risque de disparaître (piste : mesures aquacoles ?). Dernière précision sur cette action, pour les acteurs concernés sont rajoutés la FLAC (Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale) et l'ONF, également propriétaire et gestionnaire d'étangs.

Mesure **GE ET 2** (conserver les roselières). M Thiébaud précise l'intérêt des roselières pour le poisson, par les caches qu'elles procurent. Autre intervention du CEN de Lorraine : il serait intéressant d'élargir l'action aux herbiers (à voir avec les mesures aquacoles). L'aspect des dispositions fiscales est également abordé : Cyrille Didier explique que la déclaration en « zones humides » des étangs sur une commune peut permettre une exonération de certaines taxes (précision, cela ne porte pas sur la surface en eau libre de

l'étang). L'argument fiscal peut être très incitatif.

La mesure **SE ET1** (suivi des espèces prioritaires) peut être complétée en faisant référence à des réseaux d'observateurs locaux.

La fiche action AN ET 2 sera largement remaniée suite aux réflexions du groupe de travail. Il s'agirait plutôt d'une fiche sur la « valorisation du patrimoine naturel des étangs ». Y seraient rajoutées les actions :

- 3 - Valorisation du patrimoine avifaunistique du site, par la mise en place d'observatoires et/ ou de circuits pédagogiques localisés de façon pertinente, en concertation avec l'opérateur et le propriétaire de l'étang.
- 4 - Préserver la quiétude sur des espaces ou des périodes ciblées en lien avec les inventaires et la cartographie des zones avec un fort enjeu de conservation (cartographie du Docob actualisée par des inventaires).

Précisions apportées au titre de la charte :

Engagement 1 : Proposition de proportion de 50 % d'espèces de poissons fouisseurs, critère CEN de Lorraine sur les étangs en gestion (les propriétaires d'étangs précisent toutefois que cet équilibre est délicat, en fonction des étangs, de leurs caractéristiques et de la rentabilité recherchée).

Engagement 1 : proposition de rajout « proscrire la monoculture »

Engagement N° 4 : Date de quiétude 1^{er} Mars au **15 Août** au lieu du 31 juillet. Précision sur la végétation « en ceinture d'étang »

Recommandations : des précisions sont apportées par Cyrille Didier sur les modalités de maintien du bon état sanitaire des étangs (matériel propre) et les risques de propagation d'espèces non souhaitées (développement récent du Sonneur à ventre de feu venu d'Europe de l'Est en Moselle, lié à des pratiques piscicoles approximatives).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance de ce groupe de travail est levée.

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°3 « Agriculture » à Revigny sur Ornain le 17/12/2012

Participants :

Organisme	Nom
COPARY	Mme Madeline ROYER
Mairie de Waly	M Yves PILLEMENT
Argonne Parc Naturel Régional	M Jacques FAGOT
Exploitant agricole	M Jean Didier LOZE
Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE et Mme Séverine FRANCOIS
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woèvre Cotes de Meuse	M Pierrick MOREAU Mme Marie REYNE (Entreprendre Durable)

Excusés :

DDT de la Meuse, M Jean Louis MIGEON	CODECOM de Centre Argonne, Cecilia ELKAIM
DREAL, M Marc JAMMET	Virginie DANIEL et Aurélie VARINOT, COPARY
Mairie de Revigny sur Ornain, M Pierre BURGAIN	M Laurent HAVETTE, exploitant agricole
Mme Marine BOCHU et M Pierre DETCHEVERRY, Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne	

Présentation :

Les objectifs de la réunion sont présentés. En préambule un point est fait sur les retours effectués par différents organismes. Les remarques seront intégrées dans le document (phase 1 et 2).

L'élaboration du Document d'Objectifs est entrée dans sa troisième phase, la proposition d'un plan d'actions qui permette de répondre aux enjeux de conservation du site et qui se doit d'être réaliste et applicable.

Il s'agit à ce stade de travailler sur les propositions d'actions transmises par le groupement. Ce sont bien des documents de travail qui doivent être examinés et discutés par les groupes de travail.

La trame type des fiches est présentée. Les thématiques correspondent aux 4 grands milieux rencontrés sur la ZPS (forêts, étangs, rivières, espaces agricoles) auxquels s'ajoute un thème plus transversal qui porte sur l'animation et la valorisation pédagogique du site.

Présentation des fiches actions « animation » :

Cf documents PDF transmis.

Il n'y a pas de remarque spécifique sur les documents présentés, hormis de repasser en priorité 2 l'action VP2 « Mener des actions de sensibilisation sur les richesses naturelles par cohérence avec l'action VP1 et pour souligner l'importance des actions de valorisation pédagogique.

Présentation des fiches actions Agriculture – Patrice HILAIRE :

La présentation a porté sur :

- La présentation globale des mesures de gestion, déclinées dans les Mesures Agri Environnementales, la charte et les actions déclinables dans le cadre de contrat Natura 2000.
- Le descriptif du projet de charte,
- Les actions complémentaires mobilisables dans le cadre de contrat Natura 2000,
- La présentation du contenu des Mesures Agri Environnementales,
- Des actions propres à l'animation sur le volet agricole.

Synthèse des échanges et remarques suite aux différentes présentations :

Une question a porté sur le cumul de la PHAE et des MAE ou de la signature de la Charte. Les dispositifs ne sont pas incompatibles.

La présentation de la fiche action sur la communication et l'accompagnement des porteurs de projet lors des évaluations d'incidence a suscité des réactions. Un effort doit effectivement être fait pour communiquer et accompagner les porteurs de projet, probablement peu informés sur cet aspect de la réglementation.

Pour ce qui concerne les contrats Natura 2000, ils peuvent être souscrits par des exploitants agricoles, mais dans ce cas la surface contractualisée est exclue des surfaces éligibles aux aides de la PAC (par exemple dans le cadre de création de ripisylve).

La présentation de la cartographie des couverts de Mesures Agro Environnementales a permis de souligner le problème d'actualisation des données (mais également des évaluations d'incidences). En effet certaines surfaces en prairies auraient depuis été remises en cultures. Il est primordial vu les enjeux du secteur de mettre en place les moyens de suivi et d'information sur ce type de problématique.

Des craintes ont également été exprimées sur la limitation des niveaux de fertilisation, qui pourraient pénaliser certains agriculteurs limités par les possibilités en parcelles épandables. Compte tenu des surfaces agricoles relativement limitées, il semble peu probable qu'un exploitant se trouve avec l'ensemble de ses surfaces épandables dans la zone Natura 2000.

Une question a été posée sur le montant des indemnités accordées dans le cadre des Mesures Agro Environnementales et leur caractère incitatif. Leur montant est encadré, sur la base des références prévues pour chaque engagement unitaire (retard d'utilisation limitation de fertilisation, ...) dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (2007-2013). Une observation a alors été faite sur les faibles surfaces éligibles aux MAE, qui pourront être aussi un facteur limitant en termes d'incitation financière ; une réponse est apportée par la Chambre d'Agriculture sur la diversité des contrats souscrits sur d'autres sites Natura 2000.

Une remarque générale a également été faite en lien avec la préfiguration d'un Parc Naturel Régional sur l'Argonne. Des réflexions se mettent actuellement en place pour faire le lien entre les attentes de la société en matière d'environnement et les préoccupations des agriculteurs. Il est important d'encourager ces

dynamiques qui peuvent par ailleurs être un atout pour le territoire.

La nécessité de s'appuyer sur des espèces indicatrices a également été évoquée, pour un double aspect :

- Par le bénéfice induit pour d'autres espèces ou habitats d'espèces (principe d'espèce « parapluie » la prise en compte des exigences élevées de certaines espèces permet de satisfaire les exigences écologiques moins élevées d'autres espèces),
- Par la sensibilisation liée à la sauvegarde de ces espèces : elles témoignent de la qualité du milieu et permettent d'impliquer les acteurs locaux dans leur suivi.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le groupe de travail se termine. La Chambre d'Agriculture relancera pour avis en début 2013 les exploitants absents de cette session de travail.

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°3 « Rivières » à Revigny sur Ornain le 17/12/2012

Participants :

Organisme	Nom
COPARY	Mme Virginie DANIEL
COPARY	Mme Madeline ROYER
Mairie de REVIGNY sur ORNAIN	M Pierre BURGAIN
Mairie de Neuville sur Ornain	M Jean Louis DEPAQUIS
UNICEM	M Jérôme ROBINET ROUSSEL
Association Argonne PNR	Mme Danielle JOUDRIER
Entente Marne	M. Nicolas MARRACQ
F.D.S.E.A.	M Pascal DUGNY
Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woëvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) M Pierrick MOREAU Mme Marie REYNE (Entreprendre Durable)

Excusés :

DDT de la Meuse, M Jean Louis MIGEON	CODECOM de Centre Argonne, M Dominique DURAND, M JEANNESSON et Mme Cecilia ELKAIM
DREAL, M Marc JAMMET	Aurélien VARINOT, COPARY
Entente Oise Aisne, M Olivier HOUDAYER	Direction régionale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie M François BADIE
Mme Marine BOCHU et M Pierre DETCHEVERRY, Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, M Eric RIBET et M Hervé SALVET

Présentation :

Mme DANIEL ouvre la séance de travail.

Les objectifs de la réunion sont présentés. En préambule un point est fait sur les retours effectués par différents organismes. Les remarques seront intégrées dans le document (phase 1 et 2).

L'élaboration du Document d'Objectifs est entrée dans sa troisième phase, la proposition d'un plan d'actions qui permette de répondre aux enjeux de conservation du site et qui se doit d'être réaliste et applicable.

Il s'agit à ce stade de travailler sur les propositions d'actions transmises par le groupement. Ce sont bien des documents de travail qui doivent être examinés et discutés par les groupes de travail. Olivier AIMONT insiste sur la nécessité d'appropriation de ces actions par les acteurs et partenaires. La trame type des fiches est présentée. Les thématiques correspondent aux 4 grands milieux rencontrés sur la ZPS (forêts, étangs, rivières, espaces agricoles) auxquels s'ajoute un thème plus transversal qui porte sur l'animation et

la valorisation pédagogique du site.

Présentation des fiches actions « animation » :

Cf documents PDF transmis.

Fiche action **AN3** (accompagnement des porteurs de projet sur les évaluations d'incidence) M BURGAIN souligne que la multiplicité des programmes nécessite une information claire pour identifier qui porte les projets et comment ils sont menés. Virginie DANIEL précise que ces différents programmes ne viennent pas changer les différentes maîtrises d'ouvrage portées par les collectivités.

La communication sur ce point va être essentielle.

La fiche action **AN 5** (développement d'un tourisme cohérent avec les objectifs de conservation) appelle plusieurs réactions. Cette action nécessite de mobiliser des moyens financiers. Le morcèlement du site en plusieurs entités, avec des problématiques différentes peut rendre plus complexe la mise en œuvre de telles actions. La tendance actuelle vise plus un tourisme de masse, il s'agit d'un projet en cours de réflexion.

L'importance de l'action **VP1** (plan de communication) est affirmée et les moyens nécessaires doivent y être affectés.

VP2 « Mener des actions de sensibilisation sur les richesses naturelles » par cohérence avec l'action VP1 et pour souligner l'importance des actions de valorisation pédagogique, cette action doit être affectée d'un niveau supérieur (niveau 2). La valorisation des circuits existants peut également être réalisée dans ce cadre (circuits de la COPARY).

Présentation des fiches actions rivières – CPIE / Entreprendre Durable synthèse des échanges et remarques suite aux différentes présentations :

La présentation s'est appuyée sur la lecture des 6 fiches actions proposées, 4 portant sur la gestion, 1 sur l'animation et 1 sur le suivi des espèces.

Fiche action **GE RI 1** : assurer la compatibilité entre les programmes pluriannuels d'entretien et Natura 2000 : des précisions sont apportées quant à la hiérarchisation des espèces, toutes les espèces citées dans les fiches ne sont pas concernées au même titre (directement ou indirectement, et toutes ne figurent pas en annexe 1), cela sera précisé dans les versions définitives (avec notamment la cartographie).

Plusieurs remarques sont faites par M MARRACQ de l'entente Marne. Il s'agit d'accompagner une nouvelle démarche, d'organiser différemment les travaux, travailler de façon affinée et programmer différemment les chantiers. Il s'interroge également sur l'investissement de formation des entreprises, avec le risque d'un turn over important minimisant l'effet de cette action. L'Entente Marne peut par ailleurs être citée par mi les financeurs potentiels.

Fiche action **GE RI 2** (mise en place de Déclaration d'Intérêt Général). Une nouvelle réglementation se met en place en alternative à la DIG pour simplifier et alléger les procédures. Dans ce cadre, cette fiche se révèle moins pertinente, il faudrait donc lui donner un cadre plus général après avoir fait le point avec les services de la DDT. Notons que cette nouvelle procédure ne dispense pas pour autant de la réalisation des dossiers réglementaires liés à la loi sur l'eau. L'Entente Marne peut ici aussi être citée par mi les financeurs

potentiels.

La lecture de la troisième fiche fait proposer au groupe de travail de regrouper les 3 actions sur une même action déclinée selon les différents stades évoqués.

Patrice Hilaire évoque la possibilité de réaliser des états des lieux ; réponse est faite qu' en matière de travaux sur les cours d'eau il peut y avoir un décalage important dans le temps entre la phase d'état des lieux et l'intervention à proprement parler. Il pourrait être plus judicieux de raisonner plus sur les potentialités du milieu lors des phases de diagnostic.

Fiche GE RI 4 (en lien avec la maîtrise foncière), quelques précisions sont apportées (cohérence avec les réglementations agricoles), bande portée à 10 m. Olivier Aimont propose que cette mesure puisse être applicable, pourquoi pas, à d'autres cours d'eau que l'Ornain (certains autres cours d'eau présentant des annexes intéressantes). Patrice Hilaire soulève l'impact pour les exploitants agricoles avec une évolution des surfaces et donc des références en herbe de l'exploitation (ce qui nécessitera donc des calages réglementaires lors de son application).

La fiche action AN RI 1 (charte activité Pêche) : il est proposé de l'élargir aux activités de chasse.

Dernière fiche action (SE RI 1) : suivi des espèces prioritaires, le titre sera précisé en rajoutant « et à forts enjeux de conservation ».

L'ordre du jour ayant été épuisé, le groupe de travail se termine.

D. Groupe de travail forêt supplémentaire Juillet 2013

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°4 « Forêts » à Clermont en Argonne le 09/07/2013

Participants :

Organisme	Nom
DREAL	M Marc JAMMET Mme Mallorie SOURIE
Centre Régional de la Propriété Forestière	M Stéphane ASAEL
COPARY	Mme Madeline ROYER
Meuse Nature Environnement	Mme Régine MILLARAKIS
Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE M Louis PERSON
DDT de la Meuse	M Jean Louis MIGEON
Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse	M. Olivier BARBERY
CODECOM de Triaucourt Vaubécourt	M Guy SANZEY (Président)
ONF	M Jean Marc BREZARD M Régis BASTARD
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woëvre Cotes de Meuse	M Olivier AIMONT (directeur) Mme Marie REYNE (Entreprendre Durable)

Excusés :

Association Argonne PNR, Mme Françoise LOZANO et M Joël BERNARDIN
COPARY, Mmes Virginie DANIEL, Aurélie VARINOT
CODECOM Centre Argonne, Mme Cecilia ELKAIM et M JEANNESSON Alain

Présentation et introduction aux groupes de travail :

Madeline ROYER ouvre la séance de travail. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Les objectifs de la réunion sont présentés. Il s'agit :

- de valider les modifications apportées par rapport aux remarques du groupe de travail précédent (Décembre 2012).
- De discuter du volet « forestier » de la charte (engagements et recommandations).

M BREZARD intervient sur la politique de gestion de l'ONF en application de l'instruction biodiversité et demande que l'intervention de M BERTHELON sur ce point soit bien intégrée au compte rendu du groupe

de travail précédent, ce qui sera fait.

- GEBO 5 : pérennisation de milieux ouverts par travaux d'irrégularisation (F22715) : il est demandé de maintenir la référence à l'action F22701 de création ou de rétablissement de clairières ou de landes dans les zones sèches.

Stéphane ASAEL du CRPF interroge les services de l'Etat sur l'importance de faire référence aux actions existantes dans le PDRH : si on oublie de la mentionner, peut-on la mobiliser ensuite ? M MIGEON répond que c'est plus difficile. Marc JAMMET précise que les objectifs des fiches doivent être précisément établis et qu'il conviendra de laisser des ouvertures quant aux outils mobilisables. Il ne faut pas s'enfermer avec des actions valables actuellement mais qui pourront être amenées à évoluer dans d'autres dispositifs. Cette possibilité d'évolution devra figurer dans toutes les fiches afin que le DOCOB ne soit pas rapidement obsolète : ce sont les objectifs visés par la mesure qui priment sur les outils mobilisables.

- Fusion GEBO 1 et 2 et mise à jour avec l'Arrêté du 22 Aout 2012

Les modifications sont validées

- GEBO 2 (dessertes) : modification pour intervenir à 2 niveaux
 - Une poursuite de la concertation sur les créations
 - La mise en place de moyens et outils pour contrôler la fréquentation

Le titre est modifié pour prendre en compte cette approche plus large de cette problématique : « Réduire les impacts de la mobilisation du bois ».

Une proposition est faite de faire évoluer la fiche pour permettre de mettre également en place des techniques de débardage alternatif. La mesure F22716 (prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif) est proposée. Cependant cette action est liée à la directive Habitats ou à des espèces non présentes dans la ZPS. Stéphane ASAEL apporte une analyse sur les contraintes techniques de ce type de débardage (temps d'installation, desserte cohérente, ...) au regard des volumes à traiter même si cette mesure est très intéressante sur un plan écologique.

Les échanges dans le groupe de travail concluent sur le fait que la mise en place de desserte ne se fait pas par hasard (concertation dans le cadre du schéma de desserte, coût, critères pour pouvoir être éligible aux subventions), il ne faudrait pas alourdir le dispositif par cette proposition de mesure. Les modalités de réalisation sont validées dans leur proposition : **l'idée de pouvoir mobiliser des techniques alternatives** est conservée et sera rajouté à la fiche.

- GEBO 3 : préserver la quiétude des zones à enjeux : Stéphane ASAEL du CRPF souligne l'importance de transmettre les informations aux organismes appelés à instruire des dossiers le plus en amont possible. Une notion supplémentaire est donc introduite sur un principe d'information « préventive ». Le texte sera modifié comme suit : « Mettre en place une communication et une concertation préalables afin de faciliter la mise en œuvre de périmètres ».

Pour ce qui concerne les périodes de quiétude, le printemps peut parfois être favorable à certaines activités d'exploitation. Philippe Millarakis précise qu'effectivement certaines activités ont moins d'impact et qu'il faudra faire une gradation dans les restrictions.

Le cœur du problème au travers de toutes ces remarques réside dans la communication et le partage d'informations (entre les gestionnaires et les personnes en charge de la mise en œuvre des actions de Natura 2000), la mise en réseau et la concertation.

- GEBO 6 : coupes rases seuil de 3 hectares (cf charte) : après discussion le seuil est remonté à 4 hectares.
- GE BO7 / reboiser selon les recommandations des guides de stations forestières : les espèces citées dans le descriptif de l'action sont remplacées par le terme plus générique de « espèces allochtones ».
- Ajout action SEBO 1 : suivi des espèces (il n'y avait pas d'action prévoyant le suivi des espèces dans la version précédente).
- Recodification SEBO 1 en ANBO 1 (projet de SIG à titre expérimental). L'outil n'est pas figé (la référence au SIG sera modifiée pour ne pas être bloquante, on parlera plutôt d'outil de planification, d'autres techniques pouvant être mobilisées comme la photo-interprétation par exemple). L'accord des propriétaires devra être donné pour la consultation des documents. Cet outil sera expérimental et se devra d'être évolutif en fonction des ambitions affichées.

La charte est ensuite présentée et discutée pour apporter les évolutions qui sont détaillées dans les paragraphes suivants. Les effets de la charte ne sont pas anodins : il s'agit d'obtenir une exonération de la TFNB et une garantie de gestion durable qui ouvre une éligibilité à certaines aides.

Portée générale / Engagement 2 sur autorisation d'accès : la contrepartie d'un retour d'informations – accessible et compréhensible- auprès des propriétaires est ajoutée.

Portée générale / Recommandations 3 sur la quiétude : élargissement aux espèces non visées par des protections réglementaires.

Volet forestier : Engagement 1 / utilisation d'espèces autochtones :

En forêt privée, sur les 1300 hectares concernés par un Plan Simple de Gestion, 182 ha (soit environ 1%) sont concernés par des résineux. La restriction de boisement uniquement en feuillus semble trop restrictive pour les gestionnaires de la forêt privée. La proposition est faite de reconduire au moins les surfaces déjà plantées en résineux. La question suivante se pose : si le signataire de la charte n'engage pas la totalité de ses propriétés, la garantie de gestion durable est-elle constituée ? La question reste en suspens, la DREAL fera les recherches pour répondre à ce point.

Il est décidé de formuler différemment l'engagement N° 1 : en précisant qu'il s'applique pour les régénérations naturelles, avec conservation des semis naturels des espèces allochtones.

Volet forestier : Engagement 2 / coupes rases : hors PSG le seuil est à 4 ha. En moyenne les parcelles des plans de gestion sont de 6 hectares, le label PEFC fixe un seuil à 10 ha de coupes à blanc. Par simplicité et après discussion le seuil est fixé à 4 ha.

Volet forestier : Engagement 3 / dates de quiétude : les espèces référentes seront celles du DOCOB, la date de fin est établie à Mi-Août au lieu de fin Août.

Volet forestier : la recommandation de maintien d'arbres morts passe au niveau d'engagement. Même

chose pour la recherche d'un équilibre sylvo cynégétique en interdisant l'agrainage dans certaines zones sensibles (devient un engagement).

Le maintien d'arbres à cavités reste une recommandation, le seuil de 3 ha pour les coupes à blanc est une recommandation.

Application à la populiculture : 2 recommandations modifiées

R2 sur le principe de quiétude : mi Aout au lieu de juillet (cohérence avec le volet forestier).

R3 Conservation d'un sous étage (on retire la précision de « en taillis »).

L'ordre du jour ayant été épuisé et les points abordés ayant fait l'objet d'une validation commune par les membres présents du groupe de travail, la séance est levée.

4. Compte rendus des groupes des réunions supplémentaires

A. Groupe de travail propriétaires d'étangs

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu de réunion avec les propriétaires d'Etangs à Laheycourt le 25/01/2012

Participants :

Organismes et/ou propriétaires	Noms
ONF	M Philippe MILLARAKIS
CPIE Woëvre Cotes de Meuse	Mme Marie REYNE (chef de projet) M Arnaud NOEL (Chargé d'étude)
Propriétaires des étangs : du grand Morinval, de la carpière et du Petit Morinval	M Geoffroy PETIT Mme Annie PETIT M Daniel PETIT
Propriétaires des Brauzes	M Gérard THIEBAUT M Claude THIEBAUT
Gérant d'étangs privés	M Hervé DHAUSSY

Excusés :

Conseil Régional	Mme Nathalie SIEFERT
Propriétaire du Neuf étang	M Hugues JACQUIN

Contexte de la réunion et objectifs :

En introduction à la réunion, il fut rappelé la procédure Natura 2000 ainsi que le déroulement de la démarche par le CPIE. Il a également été rappelé que nous en sommes à la phase de rédaction de l'état des lieux du DOCOB. L'ONF a fait un zoom sur les enjeux de l'inscription de ce site en zone Natura 2000 en précisant que la procédure concerne uniquement les oiseaux. P. MILLARAKIS a présenté toutes les espèces de l'Annexe I de la directive oiseaux qui sont présentes sur la zone en apportant des précisions sur leur biologie.

Présentation du questionnaire que les propriétaires ont rempli sur place :

(Cf questionnaire annexé à ce compte rendu)

L'intérêt de ce questionnaire était de comprendre la gestion actuelle des grands étangs ayant un enjeu de protection fort pour les oiseaux. Les questions abordaient les informations générales ainsi que les usages et

pratiques piscicoles.

Les principaux propriétaires de ces grands étangs étaient représentés. Nous avons abordé la question des espèces considérées nuisibles pour la production piscicole telles que :

1) La voracité du Grand cormoran a été longuement évoqué (500 à 700g poissons mangés/jour sans compter les blessés) notamment pendant la pêche des étangs et surtout lors du remplissage sur le fond de pêche (pourcentage de géniteurs pêchés remis à l'eau lors du remplissage afin d'assurer le repeuplement) qui est quasiment décimé à chaque vidange.

Le problème récurrent soulevé à l'unanimité par les propriétaires est qu'ils sont obligés de réinvestir un fond de pêche à chaque vidange. Le prix d'achat est souvent supérieur au prix de vente, dans le cas du rachat de poisson de pisciculture.

2) Les autres espèces considérées nuisibles (ayant un d'impact moindre) pour les propriétaires sont :

La Grande Aigrette, le Héron cendré, les Grèbes.

3) Au niveau des mammifères seuls 2 rongeurs inféodés à ce milieu aquatique sont pointés du doigt : le Ragondin et le Rat musqué qui dégradent les digues des étangs.

Les grands étangs concernés par les enjeux Oiseaux :

Nom de l'étang	Nom du ou des propriétaires	Commune	Superficie en Ha
La Carpière	Mrs PETIT	Layheycourt	3
Le Petit Morinval	Mrs PETIT	Layheycourt	10
Le Grand Morinval	Mrs PETIT	Layheycourt	85
Les étangs des Brauzes	Mr THIEBAUT	Lisle en Barois	33
Le Cheminel	Mr WELLS		10
Le Coubreuil			

Les étangs des Brauzes et les Grand et Petit Morinval sont entourés de prairies et de forêts, ainsi que d'une zone de culture (le Grand Morinval). L'Elodée de Nutall (espèce invasive) est présente sur l'étang des Brauzes. Tous ces étangs ont un rejet dans un cours d'eau de première catégorie piscicole lors des vidanges, les Brauzes dans l'Aisne et les étangs du Morinval dans la Chée.

Ces deux entités forment des zones d'étangs qui communiquent entre elles. Les Brauzes se remplissent grâce à la pluviométrie et les étangs du Morinval par les eaux de ruissellement. C'est une particularité sur ces étangs et aussi une contrainte forte notamment vis-à-vis du temps de remplissage lié au climat. Ce remplissage lent accentue également la prédation sur le fond de pêche.

Les projets futurs ont également été évoqués. Nous avons constaté une divergence d'opinion sur la gestion des étangs (petit et grand Morinval) entre les propriétaires. La démarche Natura 2000 ne résoudra pas ce conflit. Il est important de noter que ces étangs ont un enjeu ornithologique le plus fort de la Zone Natura 2000, notamment avec une roselière d'une surface de 25 ha, contractualisée en mesure étang sur le grand Morinval. La roselière est laissée à la libre évolution.

Cependant, il y aurait un projet d'entretien de la roselière sur le petit Morinval durant l'été 2012 et sur le grand Morinval en 2013. Un aménagement de berge est prévu durant l'été 2012 pour faire une zone de

pêche.

Sur les étangs des Brauzes, la surface estimée en roselière est de 1 ha, fauchée tous les ans et/ou brûlée. La pratique du curage se fait selon nécessité. Il y a eu récemment une réparation de la digue dégradée par les Ragondins et les Rats musqués.

Ces étangs sont très peu chassés et peu pêchés à la ligne. Le rempoissonnement s'effectue par une pisciculture de manière locale. Aucun amendement organique n'est déversé dans ces étangs.

Les suites à donner :

En fonction des problématiques de chacun, la suite à donner sera l'élaboration de mesures spécifiques liées à la pratique de la pisciculture des ces étangs afin de nuire le moins possible aux populations d'oiseaux de l'annexe I de « la directive oiseaux » nicheuses.

La date du prochain groupe de travail est en train de se bloquer.

B. Groupe de travail agriculteurs

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu du groupe de travail N°3 « Agriculture » à Seuil d'Argonne le 31/05/2012

Participants :

Organisme	Nom
DDT de la Meuse	M Jean Louis MIGEON
Exploitants agricoles	M Laurent HAVETTE M Jean Didier LOZE M Christophe MAGINOT M David DOUBLET Mme Anne ROUSSEL
Chambre d'Agriculture de la Meuse	M Patrice HILAIRE et Mme Séverine FRANCOIS
Représentant le CPIE Woëvre Cotes de Meuse	Mme Marie REYNE

Excusés :

M PILLEMENT, mairie de Waly

Objectifs de la réunion :

Ce groupe de travail Agriculture avait pour objectif de travailler de façon concrète sur le contenu des mesures. Le groupe était donc restreint aux exploitants puisqu'il s'agissait d'une réunion technique pour avancer sur les mesures agri environnementales.

Présentation :

Le dispositif actuel a été rappelé, les mesures agri environnementales territorialisées sont encadrées par le Plan de Développement Rural Hexagonal pour la période 2007-2013. Les mesures qui seront définies dans le prochain dispositif ne sont pas encore connues : cela peut avoir des conséquences sur les durées d'engagement. C'était le cas cette année sur les contrats engagés en 2012 ; si les conditions viennent à changer en 2014 les exploitants engagés pourront alors rompre le contrat sans pénalité ou bien le contrat pourra être poursuivi sur les 5 années suivantes. Ces éléments sont encore en réflexion et il n'y a pas de certitude.

Toutefois, afin de ne pas perdre de temps et sur le principe que le contenu des mesures devra toujours répondre aux exigences des espèces (soit des retards de fauche, des limitations de chargement et des réductions de fertilisation...) il a été décidé de travailler dès aujourd'hui sur le contenu des mesures et de voir leur « faisabilité » pour la ZPS Argonne.

La procédure actuelle repose sur le dépôt d'une lettre d'intention et l'élaboration d'un projet agroenvironnemental (PAE) à l'automne. Ce PAE permet de présenter le territoire et ses objectifs, les

mesures agro environnementales envisagées et une évaluation des contrats qui pourraient être engagés afin d'estimer l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Ces éléments sont examinés par la Commission Régionale Agro Environnementale (CRAE) qui analyse la pertinence des projets. Au préalable cette commission se réunit en fin de printemps pour décider des sites qui seront ouverts ou non à souscription l'année suivante, en fonction de certaines priorités. Une CRAE est programmée en juin (ce qui permettra d'avoir des orientations sur l'ouverture du site Argonne en 2013 ou ultérieurement).

Question soulevée par M DOUBLET :

La commune de Noyers Auzecourt a souhaité réagir au travers d'un courrier adressé à la COPARY pour exprimer ses inquiétudes sur les possibilités d'extension urbaine du village. Cette réaction se base sur les cartes de classement des zones fournies lors du dernier groupe de travail Agriculture et s'exprime par le souhait de ne pas voir « classer » les parcelles agricoles à proximité du village dans les MAE.

Plusieurs niveaux de réponse sont apportés par la DDT, le CPIE et la Chambre d'Agriculture :

- Ce zonage correspond à la possibilité pour les exploitants concernés de s'engager – ou non – il s'agit bien d'une contractualisation volontaire. Il n'a pas d'incidence sur le caractère constructible ou non d'une parcelle. En revanche, les retirer du zonage ne permettra plus de les ouvrir à contractualisation au titre des MAE,
- Les politiques actuelles d'ouverture à l'urbanisation encouragent à densifier les villages et limiter la consommation d'espaces agricoles, une commission a d'ailleurs été mise en place pour veiller sur ces aspects (la CDCEA, Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles). Natura 2000 et les MAE n'ont pas d'incidence sur ce point.

Les craintes de la commune portent sur la création d'une contrainte supplémentaire à l'ouverture à l'urbanisation.

Travail sur les cartes et le contenu des mesures agro environnementales :

Les cartes sont ensuite distribuées aux participants. Elles diffèrent de celles présentées lors du précédent groupe de travail dans la mesure où une typologie différente est proposée :

- Zones prairiales (enjeu lié aux espèces prairiales, espèce phare : le tarier des prés)
- Zones bocagères (enjeu lié aux espèces bocagères, comme la pie grièche écorcheur)
- Zones mixtes (avec des enjeux pour les espèces prairiales et les espèces bocagères)
- Zone alluviale (secteur spécifique lié à l'Ornain et aux espèces liées au cours d'eau et aux prairies adjacentes, tels que le Cincle plongeur ou le Martin pêcheur)
- Secteur sans enjeu spécifique (prairies « classiques » ou parcelles cultivées) où peuvent être proposées des mesures visant des pratiques agricoles plus favorables aux espèces prairiales ou bocagères pour permettre leur extension

Des mesures linéaires devront aussi être proposées pour répondre aux exigences écologiques d'espèces bocagères ou d'espèces prioritaires non directement liées aux pratiques agricoles. C'est par exemple le cas

pour la cigogne noire qui fréquente les prairies en bord de cours d'eau et petits cours d'eau pour son alimentation.

Une mesure spécifique pour les grues est appliquée dans le département de la Marne ; sa mise en œuvre en Lorraine doit encore être affinée (financement régional en Champagne Ardennes).

Le travail sur les mesures en lien avec les exigences des espèces est résumé dans le tableau joint à ce compte rendu, des mesures doivent encore être affinées et discutées (figuré orange).

Informations complémentaires post réunion

La Commission Régionale Agro Environnementale (CRAE) s'est réunie début Juillet. Le compte rendu de cette réunion décisive pour l'ouverture ou non des sites Natura 2000 à la contractualisation de Mesures Agri Environnementales a été diffusé le 25/07/2012. Les informations suivantes ont été apportées par la DRAAF.

La programmation actuelle court sur la période 2007-2013. Les contrats engagés l'année prochaine partiront pour une durée d'une année, dans la mesure où la Commission Européenne souhaite que les nouvelles règles de la prochaine programmation soient appliquées dès 2014. Les exploitants auront soit la possibilité de rompre le contrat sans pénalité si les nouvelles dispositions ne leur semblent pas applicables, soit de poursuivre le contrat sur 5 ans. Certains engagements pourront être poursuivis en financement 100% Etat s'ils ne sont pas retenus dans la programmation (donc non cofinancés par FEADER) et qu'il est nécessaire de les poursuivre.

Devant ces incertitudes, la décision a été d'ouvrir à contractualisation en Mesures Agri Environnementales en 2013 **uniquement les sites en reconduction** (c'est-à-dire ayant déjà engagés des MAE en 2008).

Le site Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne » ne sera donc pas ouvert au printemps prochain, mais rentrera dans le dispositif de la nouvelle programmation dès 2014.

Les réflexions sur des engagements agro environnementaux doivent donc être poursuivies, pour pouvoir s'intégrer dès 2014 à la nouvelle programmation.

Les mesures proposées et annexées à ce compte rendu devront donc faire l'objet d'échanges entre le groupe de travail et les services de l'Etat (DREAL, DDT, DRAAF) pour permettre des ajustements et pour bien remplir les objectifs visés de conservation des espèces.

MR, le 03/08/2012, pour le CPIE Woëvre Côtes de Meuse.

C. Sortie de terrain

Elaboration du Document d'Objectifs de la zone Natura 2000 « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »

Compte rendu de la journée « terrain » organisée pour les groupes de travail le 11/06/2012

Participants :

Organisme	Nom
DDT de la Meuse	Jean Louis MIGEON
COPARY	Madeline ROYER
Fédération Départementale de la Chasse	Mathieu NEYRINCK
Meuse Nature Environnement	Régine MILLARAKIS
Propriétaires d'étangs	Daniel PETIT Claude THIEBAUT Francis LELONG
CODECOM de Centre Argonne	Mme Cecilia ELKAIM
Exploitants agricoles	Laurent HAVETTE Jean Didier LOZE Anne ROUSSEL
ONF (Agence Bar le Duc et unité de Pierrefitte sur Aire)	Sébastien BERTHELON M BRIVET Vincent LEBRUN
ONF	Philippe MILLARAKIS
Chambre d'Agriculture de la Meuse	Patrice HILAIRE et Mme Séverine FRANCOIS
CPIE Woèvre Cotes de Meuse	Alexandra PINATON Marie REYNE (Entreprendre Durable)

Objectifs de la journée :

Cette journée visait à

- A aborder de façon plus concrète certaines thématiques,
- Permettre des échanges entre les membres des différents groupes de travail,
- Faire le point sur les pratiques locales et les projets de certains acteurs.

Déroulement de la journée

1^{er} arrêt : étang du Morinval – thématique étangs

L'accès à la roselière s'est fait par la forêt. Les différentes problématiques ont été rappelées par Philippe Millarakis puis par des compléments apportés par M PETIT, copropriétaire de l'étang.

De manière générale, les étangs jouent un rôle important dans la ZPS, dans la mesure où ils permettent

d'accueillir des espèces spécifiques à ce type de milieu.

Les principales problématiques de gestion : les pratiques en place sont extensives et visent la production de brochets, tanches, perches et carpes. Le coût élevé du repoissonnement, la prédation importante par les cormorans posent la question de la rentabilité.

La complexité des paramètres entrant en ligne de compte pour la gestion des étangs est également évoquée. La gestion des niveaux d'eau par exemple : fortement dépendants de la pluviométrie, le temps de remplissage après vidange peut être assez long. Cet aspect peut également avoir des conséquences sur les espèces d'oiseaux (en fonction des espaces exondés ou non) ; par exemple cette année le niveau d'eau assez élevé a probablement été défavorable à la présence et à la nidification du Butor étoilé (pas de mâle chanteur ce printemps lors des prospections).

L'importance de roselières, associées à l'étang et indispensables à la présence de certaines espèces, a été soulignée.

2^{ème} point : les pratiques agricoles en milieux prairiaux et bocagers

Ce point a été développé par Patrice HILAIRE. Il a rappelé l'intérêt des surfaces agricoles (prairies et éléments fixes du paysage) pour la présence de certaines espèces. En effet certaines sont inféodées aux milieux prairiaux et bocagers (c'est-à-dire qu'elles y effectuent l'essentiel de leur cycle biologique, qu'elles s'y reproduisent et s'y nourrissent) mais ces espaces peuvent également être utilisés par des espèces présentes dans d'autres milieux (espèces forestières ou liées aux zones humides) qui viennent s'y alimenter.

Les principales menaces ou causes de disparition des espèces prairiales tiennent dans l'intensification des pratiques, les vitesses et modalités de fauche et le matériel utilisé, la pression exercée par les prédateurs.

Les différents outils pour adapter les pratiques agricoles ont ensuite été présentés :

- Les chartes (pour les propriétaires ou ayants droits)
- Les Mesures Agri Environnementales (compensations financières pour la mise en œuvre de certaines pratiques comme le retard de fauche, la limitation de la fertilisation...)
- L'animation des dispositifs (accompagnement technique sur les fauches et la fertilisation des prairies).

3^{ème} station : visite des dessertes forestières en forêt de Lisle

Plusieurs projets de desserte forestière sont en cours dans la ZPS. Deux points ont été visités :

- Au nord de Laheycourt, l'emprise d'une future desserte routière a été déboisée sur environ 10 m de large.

- Entre Vaubecourt et Triaucourt, une nouvelle route forestière a été créée. Elle comprend également une largeur assez conséquente pour la circulation des camions sur la route centrale et des bandes parallèles pour manœuvrer les débusqueurs sans utiliser la route. Il s'agit d'accès d'une emprise bien plus importante que les voies forestières « traditionnelles ».



Vue de la route en cours d'aménagement (secteur Vaubécourt / Triaucourt)

4^{ème} et dernier point forêt domaniale de Beaulieu

L'après-midi a été consacré à la thématique forêt. En introduction, Philippe Millarakis a expliqué que le milieu forestier présente le degré de naturalité le plus fort des différents milieux rencontrés dans la ZPS. Toutefois un distinguo doit être fait entre le massif de Beaulieu, fortement touché par la tempête et donc très rajeuni, et le massif de Lisle, avec des boisements plus anciens. L'enjeu fort pour la ZPS tient dans la conservation d'arbres sénescents ou à cavités favorables aux Oiseaux et aux Insectes (ressources alimentaires pour les Oiseaux) parmi d'autres espèces animales. Il a également exposé les protocoles de suivi entomologique sur les coléoptères volants xylophages. Le suivi de ces espèces et les comparaisons entre plusieurs massifs cherchent à définir des indicateurs de naturalité.

Les documents de gestion prévoient bien la conservation des bois sénescents et des arbres à cavités (avec un marquage particulier en triangle pour les préserver lors des coupes et un référencement dans une base de données). Toutefois la question se pose pour la conservation de ce type d'arbres et la fréquence d'exploitation. La question des dessertes forestières qui se multiplient est également abordée, s'ensuit un débat dont les principaux échanges sont résumés dans les paragraphes suivants :

-la question des dessertes forestières : ces projets émanent de la Direction Générale et des décisions prises au niveau de l'Etat d'exploiter la forêt de façon plus « dynamique ». Des ratios ont ainsi été établis de distances par rapport aux surfaces à exploiter conduisant à la décision de créer de nouvelles routes forestières sur une programmation 2011-2014, d'où les 2 projets sur le massif de Lisle et un projet sur le massif de Beaulieu. La contrepartie est de « sortir » plus de bois, dans des secteurs autrefois moins accessibles (donc moins exploités). La question se pose aussi de l'âge d'exploitabilité des arbres et de la fréquence de retour : sont-ils compatibles avec les exigences des espèces forestières ?

-les besoins en bois augmentent (bois énergie et bois habitat, privilégiant les résineux), paradoxalement il y a peu de valorisation locale et les prix du bois continuent à baisser, entraînant une recherche de baisse des coûts d'exploitation (d'où les volumes traités, les engins plus importants, les dessertes plus nombreuses...)

-la question du changement climatique et l'adaptation des essences est aussi un paramètre à prendre en

compte. Le hêtre va probablement régresser les prochaines années, c'est le chêne qui est privilégié. Toutefois le critère économique entre également en ligne de compte : un retour aux plantations de résineux, loin d'être favorable à la biodiversité, est envisageable pour répondre aux besoins en habitat (ossature bois, panneaux de particules)...

-les modes d'exploitation sont également abordés : soit en bloc et sur pied par des prestataires, soit par l'ONF en régie. Les modes d'exploitation « alternatifs » (type débardage à cheval) sont rarement retenus ou envisagés pour des questions de rentabilité même si des techniques pour minimiser l'impact sur les sols sont mises en place.

-les agents de l'ONF reconnaissent que cette politique volontariste d'exploitation du bois et les projets d'aménagement liés (dessertes) sont mal expliqués aux autres usagers de la forêt, par ailleurs pas nécessairement informés.

-un équilibre est à trouver entre la valeur commerciale, les valeurs écologique et patrimoniale de la forêt et la demande sociétale.

MR, le 08/08/2012, pour le CPIE Woëvre Côtes de Meuse.

Documents de communication

1. Plaquette de présentation du site

Site Natura 2000

Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain

Zone de Protection Spéciale de 15 308 ha s'étendant sur 26 communes, les membres du comité de pilotage - acteurs du site Natura 2000 « Argonne – Ornain » - se lancent dans l'élaboration du Document d'Objectifs. La diversité des milieux, favorables à la présence d'une avifaune remarquable, l'étendue géographique du site, ainsi qu'un fort souci d'appropriation de la démarche par les territoires amènent à un schéma d'organisation spécifique :

Comité de pilotage

Son rôle : chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du DOCOB sur l'ensemble du site.

Président : Philippe VAUTRIN

Maître d'ouvrage : la COPARY

Son rôle : il assure les moyens nécessaires à l'élaboration du Document d'Objectifs et en assure la mise en œuvre.

3 entités géographiques – 3 Codecoms - 3 Vice-présidents

Codecom Centre Argonne
Alain Jannesson

Codecom Triaucourt-Vaubecourt
Olivier Chazal

COPARY (+BLD)
Virginie Daniel

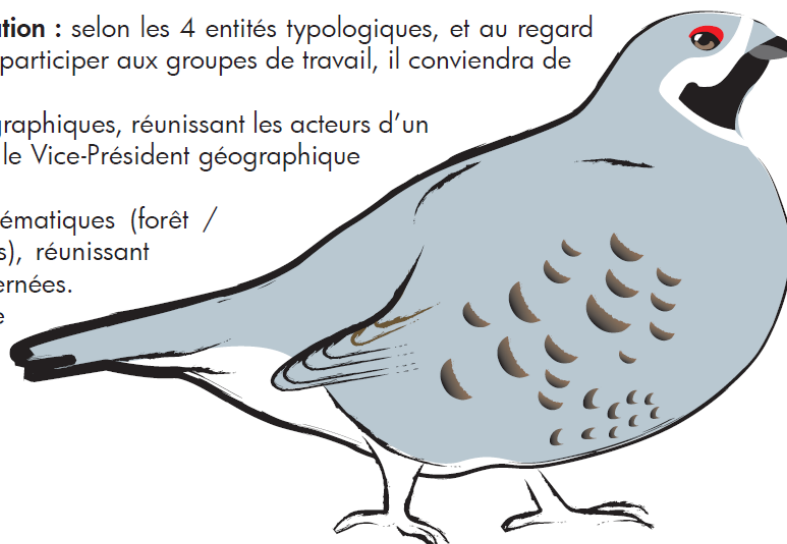
Leur rôle : ils assurent le portage territorialisé de la démarche sur leur codecom respective, et l'animation des groupes de travail géographiques

Des milieux naturels variés : 4 entités typologiques

(Forêt) (Etangs) (Agriculture) (Rivières)

L'organisation de la concertation : selon les 4 entités typologiques, et au regard des volontés exprimées pour participer aux groupes de travail, il conviendra de constituer :

- Des groupes de travail géographiques, réunissant les acteurs d'un territoire. Ils sont animés par le Vice-Président géographique accompagné du prestataire
- Des groupes de travail thématiques (forêt / étang / agriculture / rivières), réunissant les catégories d'acteurs concernées. Ils sont animés par le maître d'ouvrage accompagné du prestataire.



La Zone de Protection Spéciale :

*Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain :
présentation succincte de l'intérêt ornithologique du site.*

Historique

La délimitation du site repose en partie sur la ZICO CA04 Étangs d'Argonne, principalement située en Champagne-Ardenne. La partie lorraine de cette ZICO (8 600 ha) représente environ 20% de l'ensemble de la zone classée (44 100 ha).

L'intérêt de cette ZICO (délimitée vers 1970) réside dans sa situation à l'intérieur d'un couloir migratoire important, comprenant de vastes massifs forestiers, associés à de nombreuses zones humides (étangs et cours d'eau), le tout imbriqué dans des milieux ouverts composés de cultures et de prairies.

Biogéographie

La principale caractéristique de la « Zone de Protection Spéciale » est de se trouver au carrefour de trois régions naturelles, très différentes et complémentaires :

- l'**Argonne**, fortement boisée (massif de Beaulieu-en-Argonne),
- la **Champagne Humide**, avec ses prés humides et le massif boisé de Lisle-en-Barrois,
- et le **Perthois**, avec la vallée alluviale de l'Ornain.



Végétation de la ZPS



L'**Argonne** est représenté par le massif forestier de Beaulieu-en-Argonne (une forêt domaniale et plusieurs forêts communales) : sur ses pentes et plateaux sur gaize, une roche générant des sols à tendance acide, s'installe une Hêtraie à Luzules.

La végétation des sols argileux couvre la plus grande partie de la **Champagne humide** : **forêts de Chêne pédonculé** et **flore des étangs** dans les fonds de vallon, mais également une Hêtraie sur les plateaux.

Le **Perthois**, avec sa végétation pionnière sur alluvions limono-sableuses calcaires, dominée par les **Saulaies buissonnantes** (Saule pourpre, des vanniers) et les **Saulaies arborescentes** (Saule blanc et Saule fragile) dans les boisements naturels (hors peupleraies). Actuellement, il n'existe pas de forêt alluviale à bois durs (Ormes, Chêne pédonculé, Frêne) en bordure de l'Ornain.

Des prairies argileuses et des cultures sur limons assurent le passage entre ces trois grands ensembles de végétation forestière.

Particularités ornithologiques du site

Le contact des trois régions naturelles augmente la diversité des habitats, donc la potentialité de la faune ; on retiendra surtout la présence de six espèces plus ou moins en limite d'aire :

- les oiseaux méridionaux absents ou très rares au nord et nord-est de la ZPS : l'Aigle botté (nicheur à éclipse), la Bouscarle de Cetti (étang de Belval), la Pie-grièche à tête rousse et le Bruant zizi (Beaulieu-en-Argonne),
- et les oiseaux à répartition essentiellement continentale (de l'Europe centrale), absents ou très rares à l'ouest de la ZPS : le Gobemouche à collier en forêt et la Marouette poussin dans les roselières d'étangs.

Le site Natura 2000 en quelques points :

Beaulieu-en-Argonne : vue sur la Champagne humide et les Plateaux calcaires...

La zone agricole de Triaucourt

Dans les prairies voisines du village de Triaucourt, les arbres fruitiers et les buissons sont encore nombreux : ils permettent la reproduction du Torcol fourmilier et de la Pie-grièche écorcheur, beaucoup plus rarement de la Pie-grièche à tête rousse (oiseau méridional). D'autres petits passereaux en forte régression en France comme le Pipit des prés et les Traquets sont toujours présents, parfois avec des effectifs proches de l'extinction.



L'environnement agricole de l'étang de Morinval

La présence de prés humides en bordure de l'étang de Morinval (en lien avec l'étang de Belval dans la Marne) permet à un groupe de 250 Oies cendrées d'hiverner tous les ans. Les milieux agricoles et les étangs en assec constituent également une zone d'hivernage importante pour la Grue cendrée.

La forêt d'Argonne : (la route des Étangs (partiellement interdite au public))

Dans la Hêtraie à Luzules, actuellement ruinée par la tempête de 1999, les éléments patrimoniaux sont les Pics, la Cigogne noire, le Pouillot siffleur, le Pigeon colombin et l'Autour de palombes. L'Aigle botté et la Gélinoite sont potentiels car il manque des données récentes de ces deux oiseaux forestiers particulièrement rares et difficiles à observer.

Des Chênaies pédonculées occupent les fonds de vallons. Les étangs forestiers alimentent certains oiseaux en période de migration, le Balbuzard pêcheur par exemple. En période estivale, ils ne sont visités que par des oiseaux d'eau relativement fréquents (Canard colvert, Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Foulque essentiellement).

Photos d'oiseaux : C. Demussy

Les étangs de Champagne humide : l'étang du Morinval

Au moins 12 espèces patrimoniales se reproduisent ou sont présentes en période estivale : Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Canard chipeau, Faucon hobereau, Marouette poussin, Fuligule milouin et Rousserolle turdoïde.

En période hivernale, en moyenne 500 à 1 500 oiseaux d'eau migrateurs séjournent sur l'étang de Morinval, notamment de nombreux canards (Milouin, Morillon, Souchet, Chipeau, siffleur, Sarcelles, Oie cendrée, etc.). Compte-tenu de l'échange de populations, l'activité du Morinval doit être mise en relation avec l'étang de Belval-en-Argonne, actuellement en cours de restauration.



La forêt de Lisle-en-Barrois

Dans la Chênaie-Hêtraie, plusieurs oiseaux rares se reproduisent : le Gobemouche à collier (oiseau continental en extrême limite d'aire) et la Cigogne noire qui niche depuis peu en forêt domaniale. Un projet de Réserve biologique domaniale est à l'étude dans les parcelles à l'entrée de la forêt.

La vallée de l'Ornain (sentier des oiseaux)

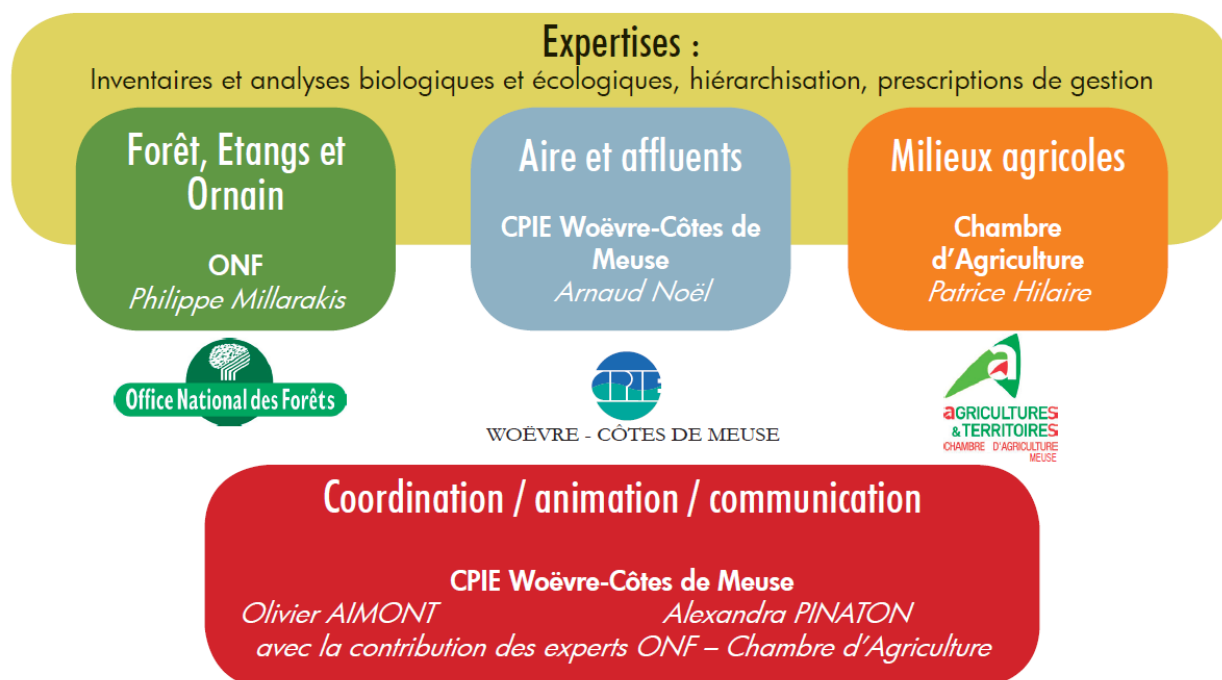
En période de reproduction, la vallée de l'Ornain héberge une faune originale que l'on ne retrouve pas ailleurs dans la ZPS comme la Sterne pierregarin, l'Aigrette blanche, le Chevalier culblanc, le Chevalier guignette, le Cincle, l'Hirondelle de rivage, le Petit Gravelot et la Rousserolle verderolle.

En période de migration, de nombreux passereaux, rapaces, anatidés, échassiers font une halte dans la vallée de l'Ornain ; la Cigogne noire et le Guépier d'Europe ont par exemple été récemment observés.

L'opérateur local : un groupement d'experts locaux, une pluridisciplinarité à votre service

Le CPIE Woèvre – Côtes de Meuse, L'Office National des Forêts et la Chambre d'Agriculture de la Meuse ont décidé de mettre à profit la complémentarité de leurs compétences pour répondre aux enjeux du site Natura 2000. Ainsi, l'expertise naturaliste portera sur l'ensemble des entités naturelles, et l'animation de la démarche s'appuiera sur une connaissance fine du site, conjuguée à des compétences de concertation et de médiation.

Répartition des missions par opérateur



Communication

La communication est la base d'un partage d'informations sur la procédure, les habitats, les espèces, et sur la connaissance mutuelle des acteurs. Elle est au service d'une procédure de concertation permettant la conduite de ce projet essentiel pour l'Argonne. C'est également une démarche favorable à la mobilisation tout au long de la procédure.

Les vecteurs de communication de la procédure :

- Une page dédiée sur le site de la COPARY ;
- Des articles réguliers dans les bulletins communaux et intercommunaux ;
- Une lettre « Infosite » aux temps forts de la procédure ;
- La présentation du site dans les manifestations locales à caractère environnemental.

Contacts :

COPARY : Aurélie VARINOT
03.29.78.77.07 / direction@copary.fr

CPIE Woèvre-Côtes de Meuse : Alexandra PINATON
03.29.87.36.65 / cpie.meuse.diradj@orange.fr



Conception : CPIE Woèvre-Côtes de Meuse

2. Plaquette – synthèse des phases 1 et 2



Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain

Les objectifs de Natura 2000

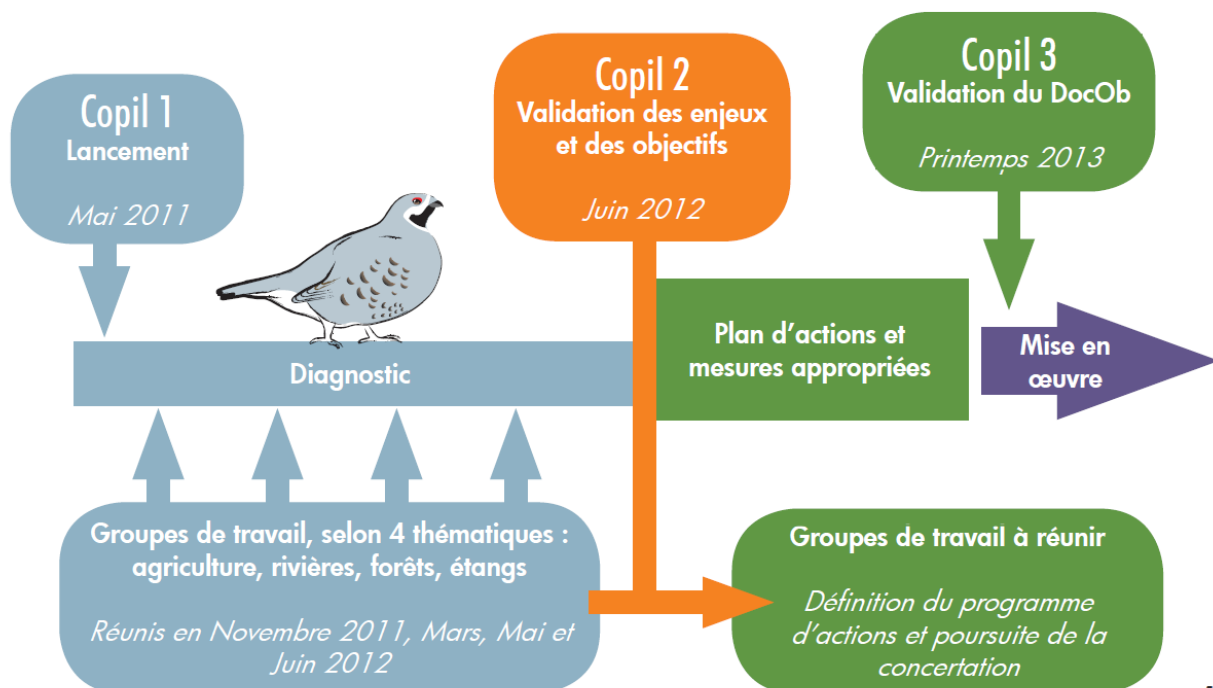
La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité des milieux et des espèces en prenant en compte les exigences socio-économiques.

Le document d'objectifs (ou DocOb) est l'outil clé du site Natura 2000. Il permet de :

- dresser un **état des lieux de l'état de conservation** du site et des activités socio-économiques (phase 1)
- **analyser** les enjeux et **hiérarchiser** les priorités (phase 2)
- proposer un plan d'actions détaillé (moyens, délais, cahiers des charges) pour atteindre les **objectifs de conservation des espèces et des milieux**, mais également en terme de **suivi scientifique**, de **communication et de valorisation** (phase 3).

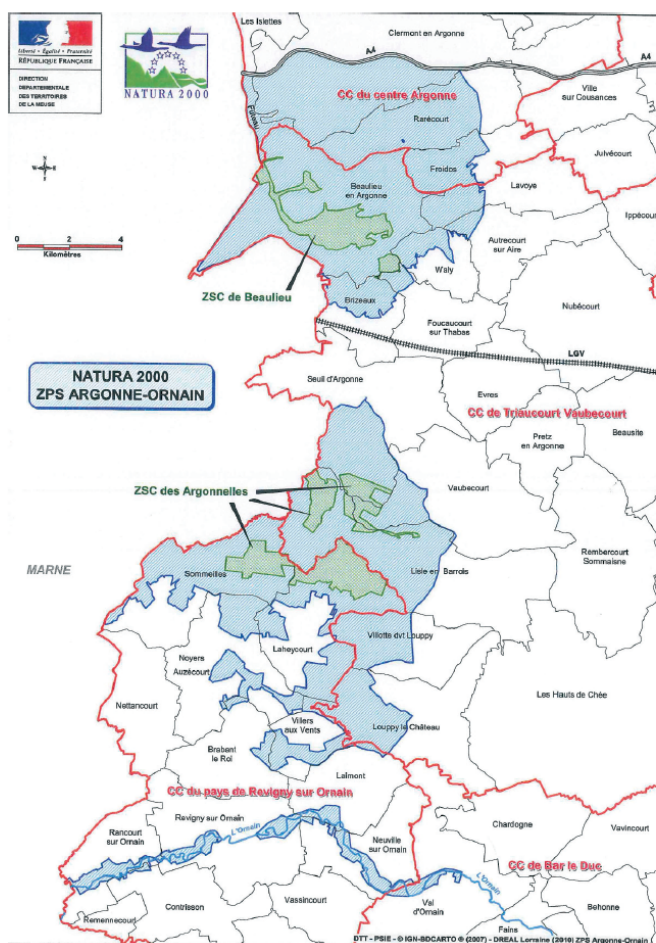
La concertation avec les acteurs locaux, au fil de l'élaboration du DocOb, est essentielle.

Etat d'avancement



1

La ZPS en quelques repères

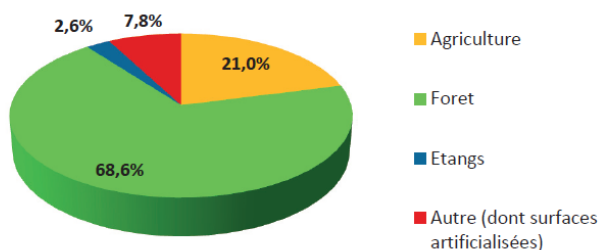


La Zone de Protection Spéciale «Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain (FR 411 2009)» est désignée au titre de la Directive Oiseaux dans le réseau Natura 2000. Elle comprend 3 entités géographiques distinctes et se compose d'une mosaïque de milieux répartis sur 15308 ha : forêts, étangs et roselières, rivières et espaces agricoles variés (prairies, haies, bosquets, arbres isolés, pâturages...).

15 308 ha

Cette diversité de milieux fait la richesse du site en offrant des milieux favorables à des espèces d'oiseaux aux exigences écologiques très variées. Certaines espèces fréquentent en effet des milieux différents en fonction de leur cycle biologique (pour leur alimentation, pour se reproduire, lors de leurs migrations...); ces espèces trouvent donc toutes les conditions favorables dans la ZPS.

26 Communes
4 Communautés de Communes
2 Pays (Pays Barrois et Pays de Verdun)



Programmes des collectivités locales : plusieurs réflexions en cours sur le territoire, des projets en émergence à l'échelle des 2 Pays (SCoT, Plan Climat Territorial, Plan d'Approvisionnement Territorial pour le Pays Barrois, schéma de randonnée et réflexion sur la valorisation du bois pour le Pays de Verdun), projet de Parc Naturel Régional.

La chasse et la pêche de loisirs : la chasse, dont la pratique est importante sur le secteur, est en interaction avec d'autres activités sur le territoire (agriculture, sylviculture). La pratique de la pêche est diversifiée (étangs, ballastières, rivières). Un bon état des milieux aquatiques est recherché par les acteurs de cette activité.

Le tourisme : il est diffus sur le territoire, peu d'outils sont mutualisés actuellement. Un potentiel en développement (mise en place de circuits) pourrait dynamiser le territoire, notamment autour du patrimoine naturel.

L'extraction d'alluvions : des activités d'extraction d'alluvions en périphérie immédiate de la ZPS (vallée de l'Ornain) dont le cadrage est en cours de redéfinition (Schéma Départemental des Carrières).

Les projets liés aux énergies renouvelables : plusieurs projets en cours sur le territoire dans les domaines de l'éolien, du photovoltaïque, du bois énergie.

Habitats d'espèces, espèces et enjeux

L'avifaune de la ZPS occupe plusieurs types de milieux en fonction de leur biologie et de leurs exigences écologiques. C'est donc l'entrée qui a été privilégiée dans ce document de synthèse et qui permet :

- d'aborder les grandes caractéristiques du milieu,
- de zoomer sur les espèces emblématiques du milieu et de décrire leurs exigences écologiques,
- d'analyser les relations entre les activités du territoire et leurs conséquences sur l'évolution des milieux.

Notons que cette approche est un peu restrictive : certaines espèces d'oiseaux ne sont pas strictement inféodées à un milieu et c'est bien la juxtaposition des milieux qui est nécessaire à leur présence. Seules quelques espèces sont présentées ici, soit parce qu'elles sont emblématiques, soit parce que leurs enjeux de conservation sont élevés. Elles font office d'espèces « parapluie » : la satisfaction des exigences écologiques nécessaires à leur présence permet aussi de protéger d'autres espèces jugées moins vulnérables.

Les milieux forestiers

Avec plus des 2/3 de la surface occupée par des forêts, la sylviculture est l'activité dominante de la ZPS.

La multiplicité des intervenants, gestionnaires et propriétaires est une caractéristique du territoire. Se joignent :

- des forêts domaniales (forêt de Beaulieu, 2616 ha et forêt de Lisle 2891 ha),
- des forêts communales (3300 ha environ sur 16 communes de la ZPS),
- des forêts privées (pour 1370 ha en Plan Simple de Gestion), plus ou moins morcelées et dont certains petits propriétaires privés sont difficilement identifiables.

Il s'agit d'une forêt essentiellement feuillue, à dominante de Hêtres et Chênes, pour la majorité valorisée en bois d'œuvre et bois de chauffage, à l'extérieur du

territoire.

La gestion en taillis sous futaie en conversion vers la futaie prédomine. Les boisements sont pour l'instant assez variés en âges et peuplements (de jeunes boisements à des boisements matures, avec l'objectif de conservation d'îlots de sénescence ou de vieillissement).

On rencontre également quelques boisements monospécifiques (résineux et peupleraies). Pour ces dernières la localisation est liée à des conditions édaphiques spécifiques et à des choix de gestion, en vallée de l'Ornain.

Des projets d'aménagements forestiers sont en cours, en particulier avec des créations de nouvelles voies forestières, sur les massifs de Beaulieu et de Lisle.

Les grandes caractéristiques du milieu

On rencontre sur les massifs forestiers du site une grande diversité de boisements : grandes forêts alluviales, futaies de Hêtres et de Chênes, bois d'Aulnes marécageux, ... Pour autant, c'est la morphologie des habitats et non leur composition qui favorise la présence de l'avifaune : c'est dans les

boisements matures, présentant des arbres sénescents, que les espèces d'intérêt communautaire trouvent les conditions de nidification. En ce sens, les épisodes de tempête (et en particulier celle de 1999) ont fortement contribué au rajeunissement de certains massifs comme à Beaulieu.

Zoom sur des espèces phares et leurs exigences écologiques

La **Cigogne noire** est une espèce nicheuse considérée en danger au niveau national. Sa présence sur le site est liée aux grands massifs feuillus, à proximité de zones d'alimentation (cours d'eau, prairies humides, étangs). Elle affectionne les zones de quiétude, elle



Cigogne noire

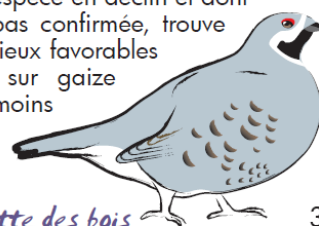
installe son nid sur les arbres de portsuffisant dans les boisements matures.

Les **Pics (cendré, mar et noir)** recherchent les arbres à cavités dans des boisements anciens. Les arbres

morts et les fourmilières sont également des ressources alimentaires favorables. Le dérangement, notamment en période de reproduction, doit également être limité.

Le **Gobemouche à collier** a un régime insectivore et fréquente donc une forêt riche en Chênes âgés. La population de la ZPS est très isolée et l'enjeu de conservation est donc très élevé.

La **Gélinotte des bois**, espèce en déclin et dont la reproduction n'est pas confirmée, trouve potentiellement des milieux favorables dans les boisements sur gaize (espaces plus ou moins ouverts à callune et myrtilles).



Gélinotte des bois

3

Les activités du territoire : menaces et enjeux

SYLVICULTURE	<p>L'intensification de la production liée à une demande accrue Ce qui pourrait conduire à un rajeunissement des peuplements (en âge et en diamètre) défavorable à certaines espèces. En revanche, quelques espaces en clairières / landes pourraient se révéler favorables au développement d'autres espèces (Gélinotte des Bois et Busard saint Martin).</p>	<p>☹☹</p> <p>☺</p>
	<p>Exploitation des arbres à cavités ou des arbres morts présentant un intérêt biologique.</p>	☹☹
	<p>La multiplication d'aménagements / nouvelles routes forestières En lien avec l'intensification de la production, la multiplication de dessertes forestières entraîne une destruction des boisements et perturbations diverses.</p>	☹☹
	<p>L'augmentation de surfaces en peuplements allochtones La ZPS comporte déjà des surfaces avec des espèces introduites en plantations monospécifiques.</p>	☹☹
	<p>Les dates d'intervention / le dérangement Dégagements de semis ou de plantations, cloisonnements sylvicoles, etc... et exploitations en période de reproduction.</p>	☹☹
TOURISME	<p>L'organisation de manifestations, le développement de circuits Une valorisation touristique peut permettre de mieux connaître le patrimoine naturel et de mener des actions de sensibilisation. Les impacts de la fréquentation (en fonction des dates, des lieux et du type de manifestations) doivent cependant être analysés au cas par cas en termes de dérangement ou d'impact sur les habitats d'espèces et sur les espèces.</p>	<p>☺</p> <p>☹</p>

Les étangs et les roselières



Les étangs de la ZPS Forêts et étangs d'Argonne se répartissent sur les deux entités géographiques de l'Argonne et de la Champagne humide.

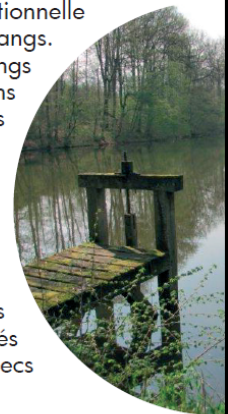
Les étangs ont une origine anthropique ancienne. Le remplissage des étangs est tributaire de la pluviométrie et des eaux de ruissellement, ce qui peut constituer une contrainte (en terme de durée de remplissage notamment).

La pisciculture pratiquée sur le secteur est relativement extensive ;

il s'agit plutôt d'une activité traditionnelle pratiquée par des propriétaires d'étangs.

La question de la rentabilité des étangs est toutefois posée, tout au moins dans la recherche d'un équilibre des charges avec les produits de la pêche (problématique importante de la prédation par le Grand cormoran).

Les étangs sont pêchés au filet, à l'occasion de vidanges. La fréquence est variable en fonction des étangs, certains sont pêchés annuellement. Les produits de la pêche ne sont pas valorisés localement. Traditionnellement des assecs pouvaient être pratiqués.



Les grandes caractéristiques du milieu

Les roselières sont dominées par les phragmitaies sèches ou inondées. Quelques autres habitats sont moins répandus en surface : les typhaies (Massettes) et les cariçaies où l'on retrouve plusieurs espèces de laïches. Les roselières sont plutôt localisées en queue d'étangs.

Les étangs présentent une flore spécifique des eaux douces stagnantes, avec une mosaïque d'habitats qui s'exprime en fonction de plusieurs critères : profondeur

et éclairage, niveau d'eutrophisation, ...).

La présence de roselières sur une partie de l'étang est également un élément clé pour la diversité de l'avifaune.

La constitution de réseaux d'étangs (au sein de la ZPS, mais également en continuité avec les sites marnais voisins) est essentielle pour la conservation des oiseaux.

4

Zoom sur des espèces phares et leurs exigences écologiques

Le **Butor étoilé** est une espèce en régression importante. Il recherche des roselières étendues et partiellement inondées, avec un dérangement très limité (pas de travaux sur les roselières, fréquentation limitée). Les niveaux d'eau ne doivent pas être trop élevés pour permettre une mixité des roselières inondées et plus sèches.



Butor étoilé

Le **Busard des roseaux** et la **Marouette poussin**, dont les enjeux de conservation sont aussi très élevés, ont les mêmes exigences : zones de quiétude et surface étendue en roseaux et cariçaies.



Busard des roseaux

Les activités du territoire : menaces et enjeux

PISCICULTURE (et autres pratiques en étang et dans les roselières)	L'intensification des pratiques piscicoles, la spécialisation vers la production de certaines espèces ou l'évolution vers des plans d'eau de loisirs Les pratiques actuelles sont assez extensives et permettent le développement d'une végétation aquatique globalement favorable à la faune aquatique (ressource alimentaire, abri, ...).	☹☹
	La pratique des assecs non coordonnée La multiplication des assecs simultanés peut avoir un effet direct sur les espèces nicheuses (nécessité de report vers d'autres plans d'eau).	☹
	La gestion des niveaux d'eau Elle est déterminante pour les espèces nicheuses et la végétation.	☹
	Le dérangement A des périodes clés pour l'avifaune, pendant la nidification notamment ou au travers d'aménagements pour la pêche de loisir.	☹
	La destruction de la roselière Destruction ou limitation importante, reprofilage des berges.	☹☹

Les milieux agricoles : prairies, bocages et grandes cultures

Les zones agricoles représentent 21 % de la surface et sont constituées en grande partie de surfaces en herbe. On compte 148 exploitations agricoles sur la zone Natura 2000.

Typologies d'exploitation en fonction des entités (résultats sur la base de l'échantillon enquêté) :

	Argonne	Champagne	Ornain
Surface moyenne des exploitations	178 ha en moyenne	166 ha en moyenne	235 ha en moyenne
	Comparatif : moyenne départementale à 154 ha		
Occupation du sol (part prairies/cultures)	Les surfaces en prairie et en culture au sein de l'exploitation tendent à s'équilibrer.	Les surfaces en prairie et en culture au sein de l'exploitation s'équilibrent	Dominance des surfaces en terres labourables La part de cultures localisées en zone Natura 2000 y est plus importante que sur les autres entités.
Orientation principale	Elevage laitier dominant en terme d'effectif	Elevage allaitant légèrement supérieur	Orientation vers l'élevage allaitant essentiellement Quelques exploitations d'élevage équin.
Date de fauche de référence	2 juin	4 juin	11 juin
Pratiques	Des parcelles conduites en ensilage d'herbe (élevages laitiers)		Aucune prairie ensilée

5



Autres critères essentiels aux enjeux avifaune : le mode d'occupation des sols et leur évolution (la mise en culture de prairies), le maintien et l'entretien d'éléments paysagers favorables à une avifaune bocagère (haies plus ou moins hautes, bosquets, arbres et arbustes isolés, ...).

Les grandes caractéristiques du milieu

On retrouve une mosaïque de milieux avec des prairies (de fauche ou pâture) en mélange de graminées et plantes à fleurs. Leur diversité floristique est dépendante du degré d'hydromorphie et des modes d'exploitation (fertilisation, périodes et fréquence des coupes, utilisation en fauche ou pâturage, ...). Les réseaux

d'éléments fixes (haies plus ou moins basses et plus ou moins continues) sont aussi des éléments majeurs de cet habitat. Les parcelles en grandes cultures, moins riches en espèces, fournissent des zones d'alimentation (période hivernale) ou des sites de reproduction pour certaines espèces de rapaces (busard cendré).

Zoom sur des espèces phares et leurs exigences écologiques

La **Pie grièche écorcheur** évolue dans des prairies fauchées et / ou pâturées avec des buissons ou des haies basses (formations bocagères) qu'elle utilise pour la nidification et comme poste d'observation pour la recherche alimentaire. Le **Tarier des prés** niche au sol dans les prairies de fauche : le maintien



Pie grièche écorcheur

d'un couvert tardif est une condition du succès de reproduction. Il apprécie également la présence de haies et buissons bas.

La **Grue cendrée**, nicheur très rare en France, fréquente la ZPS en hiver (migration ou hivernage). Elle s'alimente dans les résidus de récolte et recherche les milieux ouverts pour les dortoirs (proximité d'étangs, prairies humides).



Grue cendrée

Les activités du territoire : menaces et enjeux

AGRICULTURE	Le retournement de prairies pour être mise en culture, leur drainage.	☹☹
	Les pratiques de fertilisation Une fertilisation azotée élevée aura une incidence sur la composition floristique, la densité et la hauteur de la végétation.	☹
	La précocité de la fauche et les modalités de la fauche Des dates de fauche précoces vont avoir une incidence négative sur le succès des nichées de certaines espèces prairiales.	☹
	L'arrachage des éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbustes isolés, végétation en bord de cours d'eau...).	☹☹
	Les pratiques d'entretien pour les éléments fixes du paysage (les modalités d'entretien et la fréquence des interventions).	☹
	L'utilisation de pesticides Les produits phytosanitaires ou vétérinaires peuvent avoir un impact par un risque d'intoxication, en particulier pour les prédateurs en bout de chaîne .	☹
	Les résidus de récolte, la mise en place de couverts spécifiques Les couverts spécifiques ou les résidus de cultures, les cultures d'hiver constituent des ressources alimentaires pour les hivernants ou les migrateurs lors des passages.	☺☺

6

Les cours d'eau

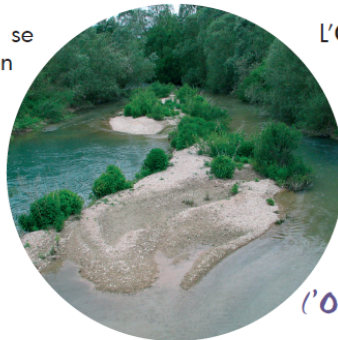
Les autres activités et projets importants sur le territoire

La gestion des cours d'eau : les cours d'eau de la ZPS font l'objet de programmes de gestion et d'entretien portés par les collectivités. L'ensemble des cours d'eau se situe sur le bassin Seine-Normandie. La nature et les périodes de travaux prennent en compte la sensibilité

du milieu et des enjeux avifaunistiques. Sur l'Ornain, l'exploitation de peupleraies et l'extraction de graviers coexistent avec le milieu naturel. Les autres activités que l'on distingue sont la pêche, régie par les AAPPMA. Très peu d'activités de découvertes liés à l'eau sont organisées.

Les grandes caractéristiques du milieu

L'Aire, l'Aisne, la Biesme se caractérisent par une végétation diversifiée et plus ou moins continue (Frênes, Aulnes, Saules, Pruneliers, Aubépines, Fusain, Cornouiller, mégaphorbiaie, ...). L'environnement proche est agricole et forestier.



L'Ornain présente une morphologie différente : son tracé présente de nombreux méandres et évolue fortement en fonction des années (étude en cours sur un fuseau de mobilité par la COPARY). Des bancs de graviers exondés, des mégaphorbiaies riveraines, des forêts alluviales jouxtent des espaces plus anthropisés (prairies, cultures et peupleraies).

l'Ornain

Zoom sur des espèces phares et leurs exigences écologiques

Le **Martin pêcheur** fréquente les cours d'eau des 3 entités de la ZPS. Il a besoin de berges naturelles abruptes pour pouvoir nicher. Il s'alimente dans des eaux peu profondes et poissonneuses : des cours d'eau diversifiés et avec une bonne qualité d'eau lui sont favorables.



Martin pêcheur

Le **Chevalier culblanc** et le **Chevalier guignette**, présents sur l'Ornain, recherchent des cours d'eau boisés avec des bancs de graviers exondés et des noues vaseuses. Ces conditions sont présentes sur l'Ornain, sur les tronçons lorsque le cours n'est pas artificialisé.



Chevalier guignette

Les activités du territoire : menaces et enjeux

TOUTES ACTIVITES RIVERAINES OU EN LIEN (programme d'entretien de cours d'eau, agriculture, pratique de la pêche, ...)	Les entretiens et les interventions sur la végétation En fonction des dates d'intervention et des modes d'entretien choisis.	☹
	Les éventuels aménagements Quelques exemples : restaurations de berge, effacements de seuils, entretiens d'ouvrages...	☹☹
	Pollution de l'eau et des milieux Cette qualité est dépendante des pollutions diffuses (agriculture, assainissement, vidanges d'étangs..) et de la capacité du milieu à se restaurer.	☹
	La perturbation de la nappe alluviale Qui peut avoir différentes origines : prélèvements d'eau pour l'eau potable, l'irrigation, les extractions non maîtrisées, l'alimentation d'annexes.	☹☹
TOURISME / activités de loisirs	Le développement d'activités pouvant générer des dérangements Les activités liées à l'eau (baignade, canoë kayak) sont peu développées.	☹ ☺

Les priorités de conservation et les principaux enjeux de la ZPS

Pourquoi et comment hiérarchiser ?

La hiérarchisation permet de fixer des objectifs de conservation sur les espèces les plus vulnérables. La classification proposée est susceptible de varier dans le temps et nécessite donc un suivi des espèces et des ajustements en fonction de l'évolution des populations sur le site. Les critères de hiérarchisation tiennent compte du classement de l'espèce (figurant ou non à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux), de son statut (est-elle en régression ou en progression ?), de sa biologie (est-elle migratrice, sédentaire, hivernante, ...) et de sa vulnérabilité (tant au niveau de l'espèce elle-même que des milieux qui l'abritent).

Les priorités retenues pour les espèces à ce stade

Les enjeux de protection de l'avifaune dans la ZPS se répartissent de manière équilibrée entre les trois niveaux :

- **Enjeu très élevé** (espèce vulnérable à effectif local très faible) : Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé, Chevalier culblanc, Cigogne noire, Gélinotte des bois, Gobemouche à collier, Marouette poussin, Pic cendré, Tarier des prés ;
- **Enjeu élevé** (espèce vulnérable à effectif local ou régional faible à moyen) : Canard chipeau, Canard souchet, Faucon hobereau, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Milan noir, Pigeon colombin, Chevalier guignette, Pipit farlouse, Rousserolle turdoïde ;
- **Enjeu modéré** (espèce considérée comme peu vulnérable à court terme) : Bondrée apivore, Grande Aigrette, Grue cendrée, Martin-pêcheur d'Europe, Oie cendrée, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, occupant un milieu marginal dans la ZPS (Busard cendré, Grèbe à cou noir), erratique et/ou seulement de passage (Aigle botté, Balbuzard pêcheur, Bihoreau gris, Guifette noire, Harle piette, Pygargue à queue blanche, Sterne pierregarin).

Les priorités retenues pour les habitats d'espèces

- les boisements feuillus et les Saulaies blanches matures,
- les Saulaies basses,
- les roselières au sens large,
- les plans d'eau importants comportant une végétation dépendant du marnage annuel,
- les berges naturelles et les bras morts de l'Ornain (bancs de graviers exondés, mégaphorbiaies, communautés riveraines à Pétasites, etc.),
- les prairies de fauche et les éléments fixes du paysage en milieu bocager.

Le rôle du Comité de Pilotage et l'organisation pour l'élaboration du Document d'Objectifs

Le Comité de Pilotage (CoPil) conduit l'élaboration du document d'objectifs (DocOb) d'un site Natura 2000.

La COPARY est le maître d'ouvrage désigné pour mobiliser, pour le compte du CoPil, les moyens nécessaires à l'élaboration du DocOb.

La COPARY a fait appel à un groupement pour l'élaboration du DOCOB formé de la Chambre d'Agriculture de la Meuse (volet agricole), de l'Office National des Forêts (expertises ornithologiques, volets forêts, étangs et vallée de l'Ornain) et du CPIE Woèvre-Côtes de Meuse (Aire et affluents, coordination, animation et communication).

Contacts

COPARY : 03.29.78.75.69

Madeline ROYER / hydraulique@copary.fr

Aurélien VARINOT / direction@copary.fr

CPIE Woèvre-Côtes de Meuse :

Alexandra PINATON / 03.29.87.36.65 / cpie.meuse.diradj@orange.fr

Entreprendre Durable :

Marie REYNE / 06.48.36.77.70 / entreprendredurable@orange.fr



Conception : CPIE Woèvre-Côtes de Meuse - Photos du site : CPIE Woèvre-Côtes de Meuse / Photos oiseaux : Christian Demussy, sauf Butor étoilé : Frank Dhermain

8

3. Plaquette – plan d’actions et outils



Forêts et étangs d’Argonne et vallée de l’Ornain

Site Natura 2000 Forêt et Etang d’Argonne et Vallée de l’Ornain

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité des milieux et des espèces en prenant en compte les exigences économiques, sociales, culturelles dans une logique de développement durable.

A cette dernière étape de rédaction du document d’objectifs, les mesures du plan d’action proposées par les groupes de travail du site ont pour but d’atteindre ces objectifs en intervenant sur plusieurs axes :

- Par la mise en œuvre de mesures de gestion et de conservation
- Par un suivi et une évaluation au fil de l’eau
- Des actions de communication et de valorisation pour permettre une appropriation des enjeux

Dans un objectif d’appropriation et de faisabilité de ces mesures, la concertation avec les acteurs locaux, au travers des groupes de travail et de l’ensemble des échanges a été primordiale.

Les objectifs de développement durable (DD)

Ils ont pour but d’assurer la conservation et s’il y a lieu la restauration des habitats naturels et des espèces, ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles. Les objectifs de développement durable, au nombre de 4, peuvent être déclinés en objectifs opérationnels. Ceux-ci apportent un degré supplémentaire de précision pour la déclinaison du plan d’actions.

Objectif de DD 1 : Conserver les milieux et protéger les espèces patrimoniales

- Mettre en place une sylviculture adaptée aux enjeux de conservation des espèces forestières ou liées aux boisements alluviaux
- Maintenir, conserver et restaurer les roselières et plans d’eau favorables à l’avifaune
- Conserver et restaurer des habitats d’espèces variés pour les cours d’eau (ripisylve, boisements alluviaux, annexes, bancs de graviers exondés)
- Maintenir, conserver et restaurer les milieux agricoles (habitats prairiaux, éléments structurants, réseau bocager, grandes cultures)

Objectif de DD 2 : Sensibiliser les acteurs locaux et intégrer Natura 2000 dans les programmes

- Mettre en œuvre le DOCOB et intégrer les enjeux de Natura 2000 dans les programmes et projets du territoire
- Favoriser des pratiques compatibles avec les objectifs de conservation

Objectif de DD 3 : Valoriser et communiquer

- Sensibiliser et communiquer pour permettre une appropriation des enjeux de Natura 2000
- Diffuser et communiquer sur la mise en œuvre de bonnes pratiques

Objectif de DD 4 : Acquérir des connaissances et mettre en place un suivi

- Acquérir des connaissances et mettre en place les outils de suivi nécessaires à la conservation des espèces

Le programme d'actions

La complexité et la richesse du site résident dans la diversité des habitats et des espèces qui le composent. En effet, l'état des populations d'oiseaux est directement lié à leur capacité de trouver sur les 15 000 hectares l'ensemble des conditions nécessaires à tout ou partie de leur cycle de vie.

La préservation des habitats et des espèces ne pourra être acquise que si le plan d'actions est intégré dans les différentes politiques locales.

Par ailleurs, et au-delà de l'aspect réglementaire des notices d'incidences, elles peuvent constituer pour les

porteurs de projet un outil d'aide à la décision nécessaire à la prise en compte des enjeux de conservation des habitats et des espèces.

Le programme d'actions est constitué de mesures de gestion, d'animation, de suivi écologique, et de valorisation pédagogique déclinées selon les 4 thématiques d'activités. Par ailleurs, la contractualisation et la mise en œuvre de ces actions passeront par une animation transversale du site.



Pie grièche écorcheur

Cigogne noire

Grue cendrée

Pour le contenu détaillé des actions, se reporter aux fiches-actions du document d'objectifs.

Les mesures de Gestion

DD1

Milieu forestier	GE-BO 1	Favoriser le vieillissement et la sénescence des arbres	Priorité 1
	GE BO 2	Réduire les impacts de la mobilisation des bois	Priorité 1
	GE BO 3	Préserver la quiétude des zones à enjeux	Priorité 1
	GE-BO 4	Favoriser une gestion extensive de la populiculture dans le cadre d'une charte	Priorité 2
	GE-BO 5	Favoriser la pérennisation des milieux ouverts de type landes à callune	Priorité 1
	GE-BO 6	Limiter les surfaces exploitées par coupe rase	Priorité 1
	GE-BO 7	Reboiser selon les recommandations des guides de stations forestières	Priorité 2

Etangs et roselières	GE-ET 1	Maintenir et favoriser les pratiques piscicoles extensives	Priorité 1
	GE-ET 2	Maintenir, conserver et restaurer des roselières et des herbiers aquatiques	Priorité 1
	GE-ET 3	Répartir et planifier dans le temps les assecs estivaux des grands étangs	Priorité 1
	GE-ET 4	Réalisation d'aménagements favorables à l'avifaune des milieux humides	Priorité 1

Cours d'eau	GE-RI 1	Intégrer les enjeux de Natura 2000 dans les interventions sur les cours d'eau	Priorité 1
	GE-RI 2	Maîtriser le foncier des terrasses alluviales en vue de limiter l'artificialisation	Priorité 2

Milieux agricoles	GE-AG 1	Gérer les prairies de façon extensive	Priorité 1
	GE-AG 2	Reconvertir des terres arables en prairies et créer un couvert d'intérêt faunistique et floristique	Priorité 1
	GE-AG 3	Entretien et restauration des haies	Priorité 3
	GE-AG 4	Mettre en place une charte Natura 2000 en faveur des prairies permanentes et des éléments fixes du paysage	Priorité 1
	GE-AG 5	Mettre en place, au travers d'une charte, des pratiques agricoles favorables à l'avifaune sur les parcelles en cultures	Priorité 1
	GE-AG 6	Réaliser des plantations de haies	Priorité 3
	GE-AG 7	Entretien des haies, alignements d'arbres et bosquets	Priorité 3

Les mesures d'animations

DD2

Milieu forestier	AN-BO 1	Mise en place d'un outil de suivi de la gestion forestière à l'échelle du site.	Priorité 1 à 2
	AN-BO2	Mise en place une recherche action impliquant les propriétaires forestiers pour adapter les modalités de gestion forestière	Priorité 3
Etangs et roselières	AN-ET 1	Réaliser une enquête sur les étangs et ballastières et leurs pratiques.	Priorité 2
	AN-ET 2	Valoriser le patrimoine naturel en préservant la quiétude des zones à enjeux	Priorité 1
Cours d'eau	AN-RI 1	Réalisation et signature d'une charte activité «Pêche et chasse »	Priorité 3
Milieux agricoles	AN-AG1	Former et intégrer les exploitants agricoles dans les démarches de suivi des espèces	Priorité 3

Les mesures de suivi écologique

DD4

Milieu forestier	SE-BO 1	Suivre les espèces prioritaires	Priorité 1
	SE-BO 2	Connaître et sensibiliser les propriétaires des petites forêts privées à la gestion du site.	Priorité 3
Etangs et roselières	SE-ET1	Suivi des espèces prioritaires	Priorité 1
Cours d'eau	SE-RI 1	Suivi des espèces prioritaires et à forts enjeux de conservation	Priorité 1
Milieux agricoles	SE-AG1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques de fauche et développer les suivis de l'avifaune en lien avec les fauches	Priorité 2

Les mesures transversales d'animation

DD2

Animation	AN 1	Mise en œuvre du Document d'Objectifs et appui à la Contractualisation.	Priorité 1
	AN 2	Mettre en place une veille sur les projets du territoire.	Priorité 1
	AN 3	Communiquer, accompagner et informer les porteurs de projet sur les évaluations d'incidence.	Priorité 1
	AN 4	Intégration du site dans un cadre interrégional	Priorité 1
	AN 5	Promouvoir et développer un tourisme cohérent avec les objectifs de conservation.	Priorité 2

DD3

Animation	VP 1	Mettre en place un plan de communication sur le patrimoine naturel	Priorité 1
	VP 2	Mener des actions de sensibilisation sur les richesses naturelles	Priorité 2
	VP 3	Former et mobiliser les habitants et les usagers pour l'acquisition de données	Priorité 3

Les contrats

Conclu pour une durée déterminée et ouvrant droit à une compensation financière, les contrats sont de différents types, selon les signataires et au regard des dispositifs actuels en vigueur (Plan de Développement Rural Hexagonal) :

- **Mesures Agro-Environnementales territorialisées** : elles s'appliquent sur les surfaces agricoles ou des éléments linéaires, et permettent de mettre en place des pratiques en phase avec les enjeux de conservation définis. L'aide financière compense un manque à gagner (ex : baisse de la qualité du foin lors des fauches tardives). Une déclinaison en Mesures Aqua Environnementales peut être mobilisée sur les étangs.
- **Contrats Natura 2000 forestiers** : ils s'appliquent sur des parcelles boisées dépassant le seuil de 0.5ha. Les actions sont pré-établies dans le cadre du PDRH, ce sont des mesures non productives favorables à la conservation des habitats ou des espèces.
- **Les contrats « Ni Ni »** : ce sont tous les contrats qui ne sont ni agricoles, ni forestiers. Ils permettent de prendre en compte des dépenses liées à des actions de restauration ou de gestion de milieux naturels non voués à la production agricole ou forestière et identifiés dans le Docob.

Des **conventions** portées par des collectivités locales peuvent aussi être mobilisées (par exemple convention régionale Etangs).

Les actions d'**animation** sont également déclinées dans le Plan de Développement Rural Hexagonal.

Les chartes Natura 2000

Les chartes Natura 2000 sont intégrées dans le Docob. La signature d'une charte Natura 2000 est basée sur le volontariat des propriétaires ayant droit ou pratiquants d'une activité. Elle implique le respect des engagements qui y figurent et la mise en œuvre de recommandations (facultatives). Elle ouvre droit à des avantages fiscaux et permet la simplification des démarches d'évaluation d'incidences pour les pratiquants d'une activité. La charte comprend des engagements généraux susceptibles de s'appliquer sur tout le site. La charte doit être simple, claire, attractive, pour favoriser une large adhésion.

L'outil réglementaire : l'évaluation d'incidences

Afin de mesurer préalablement les effets de projets ou manifestations susceptibles de porter atteinte aux habitats et aux espèces, la directive Habitats prévoit le principe d'évaluation des incidences. L'évaluation d'incidences porte sur les effets directs ou indirects, permanents ou temporaires afin de trouver des solutions alternatives qui ne portent pas atteinte aux habitats et aux espèces. Elle doit être réalisée par le porteur de projet dès lors que le projet se situe dans ou à proximité du périmètre Natura 2000, et elle doit proposer des mesures pour éviter ou réduire les impacts. Le dossier est examiné par les services de l'Etat qui formulent un avis. Le champ d'application des évaluations d'incidences est prévu par une liste nationale, complétée par 2 listes locales qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Infos – Cadre réglementaire des évaluations d'incidences :

- Article du code de l'environnement L414-4, R414-19 à R414-29
- Liste nationale : décret du 2010-365 du 9 avril 2010 R414-19CE
- Listes locales : arrêté préfectoral n°2011-2608 du 20 décembre 2011 et arrêté préfectoral n°2012-3355 du 22 août 2012.

Le Document d'Objectifs et l'ensemble des documents relatifs à la mission de rédaction du Docob sont disponibles sur le site de la Copary : www.copary.com rubrique «Natura 2000».

Contacts

COPARY : 03.29.78.75.69

Madeline ROYER / hydraulique@copary.fr

Aurélien VARINOT / direction@copary.fr

CPIE Woëvre-Côtes de Meuse :

Pierrick MOREAU / 03.29.87.36.65 / cpie.meuse.diradj@orange.fr

Entreprendre Durable :

Marie REYNE / 06.48.36.77.70 / entreprenredurable@orange.fr



Conception : CPIE Woëvre-Côtes de Meuse - Photos du site : CPIE Woëvre-Côtes de Meuse / Photos oiseaux : Christian Demussy